Olivier BOUYER

Elève-ingénieur d 'agronomie tropicale,

1ère année de l 'ENESAD

Stage effectué du 16 avril 2000 au 21 mai 2000

à

N 'Djaména, République du Tchad

au

SCAC de l 'Ambassade de France

et à la

DEAFPR du Ministère de l 'Agriculture tchadien

Tuteurs de stage : M. Xavier MALON (DEAFPR)

M. Guillaume RANDRIAMAMPITA (SCAC)

Correcteur ENESAD : M. Jean-Claude FRESSE

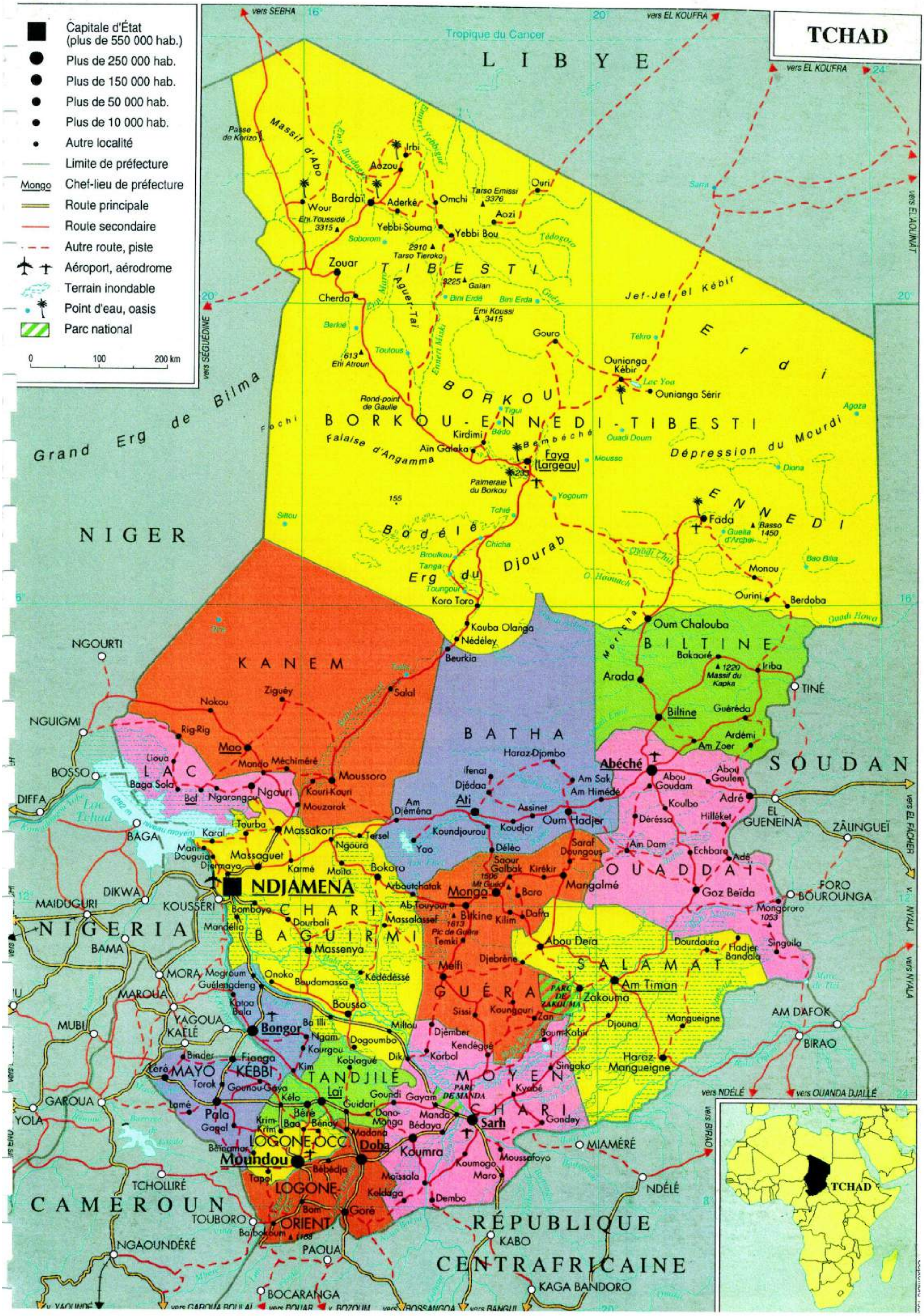

TCHAD
Capitale d'État (plus de 550 000 hab.)
Plus de 250 000 hab.
Plus de 150 000 hab.
Plus de 50 000 hab.
Plus de 10 000 hab.
Autre localité
Limite de préfecture
Mongo Chef-lieu de préfecture
Route principale
Route secondaire
Autre route, piste
Aéroport, aérodrome
Terrain inondable
Point d'eau, oasis
Parc national
0 100 200 km
L I B Y E
N I G E R
N I G E R I A
C A M E R O U N
S O U D A N
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Tropique du Cancer
vers SEBHA
vers EL KOUFRA
vers EL AOUINAT
vers SEGUÉDINE
Grand Erg de Bilma
BORKOU-ENNEDI-TIBESTI
T I B E S T I
B O R K O U
E N N E D I
Erg du Djourab
Bodélé
Dépression du Mourdi
Erdi
Jef-Jef el Kébir
Massif d'Abo
Falaise d'Angamma
Emi Koussi 3415
Tarso Emissi 3376
Bardaï
Aozou
Zouar
Faya (Largeau)
Fada
Ounianga Kébir
Ounianga Sérir
Kirdimi
Koro Toro
Kouba Olanga
K A N E M
Mao
L A C
Lac Tchad
B A T H A
Ati
B I L T I N E
Biltine
Abéché
O U A D D A Ï
Am Dam
Goz Beïda
Adré
C H A R I - B A G U I R M I
NDJAMENA
Massenya
G U É R A
Mongo
S A L A M A T
Am Timan
MAYO KEBBI
Bongor
Pala
TANDJILÉ
Laï
MOYEN-CHARI
Sarh
LOGONE OCC.
Moundou
LOGONE ORIENT.
Doba
Koumra
Goré
Baïbokoum
Moïssala
Maro
Kyabé
NGOURTI
NGUIGMI
BOSSO
DIFFA
BAGA
MAIDUGURI
DIKWA
KOUSSÉRI
BAMA
MORA
MAROUA
MUBI
YAGOUA
KAÉLÉ
GAROUA
YOLA
TCHOLLIRÉ
TOUBORO
NGAOUNDÉRÉ
PAOUA
BOCARANGA
KABO
KAGA BANDORO
NDÉLÉ
MIAMÉRÉ
BIRAO
AM DAFOK
FORO BOUROUNGA
ZÂLINGUEÏ
EL GUENEÏNA
TINÉ

Le Tchad

Sigles et abréviations 5
Remerciements 8
Introduction 9
I – Présentation générale de la République du Tchad 10
1 – Pour se repérer 10
1-1 - Carte générale du pays 10
1-2 - Données principales 11
2 – Un pays contrasté 12
2-1 – Trois climats : saharien, sahélien, soudanien 12
2-2 – Géographie physique et humaine 12
2-3 – La faune sauvage 14
3 – Les ressources naturelles du Tchad 15
3-1 - Agriculture 15
3-2 - Elevage 16
3-3 - Espaces boisés 17
3-4 - Pêche 17
3-5 - Ressources minières 17
II – Histoire politique du Tchad, des Royaumes anciens à la République actuelle 19
1 – A l'origine de l'actuel territoire, une juxtaposition de Royaumes anciens 19
2 – De la colonisation française du Tchad à l'indépendance de 1960 20
3 – 1960 : date du début de longues années de violence et de répression 21
4 – Idriss Déby : 10 ans de règne et 25 000 morts… 23
III – Une situation économique et sociale alarmante 26
1 – Un des pays les plus pauvres du monde 26
1-1 – Eau, alimentation, soins, éducation : des besoins encore largement non-couverts. 26
1-2 – Une économie au « ralentie » 28
2 – L'espoir de l'or noir 30
2-1 – 30 ans d'attente… 30
2-2 – Où l'on commence à y croire… 31
2-3 – Des contestations internes et externes qui ralentissent le projet 32
IV – Position du Tchad sur la scène internationale 35
1 - Les liens régionaux du Tchad : entre monde arabe et Afrique noire… 35
2 – La France et le Tchad : une relation de longue date 36
2-1 – Le dispositif militaire « Epervier » 36
2-2 – Des relations diplomatiques houleuses 37
2 – Les bailleurs de fonds 38
2-1 - La Banque Africaine de Développement (BAD) 39
2-2 – La Banque Mondiale (BM) et Le Fonds Monétaire International (FMI) 39
2-3 - L'Union Européenne (UE) 40
Bibliographie - première partie 41

Le stage

I - Présentation générale du dispositif français de coopération au développement 45

1-1 - L'Aide Publique au Développement (APD) 46
1-1-1 - La contribution française 46
1-1-2 - Les zones d'interventions géographiques de la coopération bilatérale française . 47
1-1-3 - L'aide bilatérale 47
1-1-4 - L'aide multilatérale 48
1-2 - Le dispositif de coopération au développement et les orientations de la politique de coopération 49
1-2-1 - Organisation générale 49
1-2-2 - Les acteurs publics de la Coopération française 50
1-2-3 - Les orientations de la politique de coopération 50
1-3 - Les moyens de la coopération bilatérale 51
1-3-1 - Les instruments financiers 51
1-3-2 - Les bourses 52
1-3-3 - Les ressources humaines 53
1-3-4 - Les opérateurs 53

II - Présentation du SCAC et de la DEAFPR 54

1 - Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Tchad 54
1-1 - Description des services 54
1-2 - Répartition des rôles entre le MAE et l'AFD 60
2 - La Direction de l'Enseignement Agricole des Formations et de la Promotion Rurale (DEAFPR) du Ministère de l'Agriculture tchadien 63
2-1 – Organigramme et description des différentes divisions du niveau central 63
2-2 - Les cellules provinciales de la DEAFPR 64
2-3 - Les missions de la DEAFPR 65

II – Chantier : instruction d'un projet FAC « Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad » 68

1 - Le Fond d'Aide et de Coopération (FAC) : présentation et fonctionnement 68
2 - Le secteur formations rurales au Tchad : état des lieux et place du projet « Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad » 70
2-1 - Etat des lieux 70
2-2 - Les projets menées dans ce secteur 72
2-3 - Place du projet FAC « Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad » 73
3 - Participation personnelle à l'instruction du projet FAC 74
3-1 - Déroulement du stage 74
3-2 – Enquête de terrain sur les besoins en formation 75
3-3 – Analyse des résultats 75
4 - Examen des premières conclusions d'une enquête d'évaluation des CFPR 82
4-1 - Premières conclusions rapides à tirer de la mission d'évaluation des CFPR 82
4-2 - Analyse de deux questionnaires : CFPR de Béré-Dabgué (Tandjilé) et Kaïra (Logone Occidental) 83

5 - Examen et avis personnel sur le projet FSD "Appui aux CFPR des deux Logone et de la Tandjilé" 85
6 - Synthèses des examens et propositions nouvelles sur la Fiche de Prise en Considération du projet FAC 86
Conclusion 89
Bibliographie - Deuxième partie 90
Annexes 92
Annexe 1 - Interventions du Ministère des Affaires Etrangères dans le secteur rural au Tchad 93
1 - Programmes et projets 93
2- Autres interventions du Ministère des Affaires Etrangères 100
Annexe 2 - Projet FAC "Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad" 103
1 - Identification du projet 103
2 - Introduction 103
3 - Justification d'une intervention FAC 104
3-1 - Situation de départ 104
3-2 - Objectifs et résultats attendus 105
3-3 - Degré d'implication des bénéficiaires 107
4 - Description du projet 108
4-1 - Rappels et enseignements tirés des actions passées et en cours, et des évaluations 108
4-2 - Description du projet 109
4-2-1 - Composante 1 : Appui aux formations en milieu rural 109
4-2-2 - Composante 2 : Appui à l'enseignement technique agricole et à la formation continue 110
4-2-3 - Composante 3 : Appui aux activités de conception et de coordination 111
4-2-4 - Budget approximatif (en KF) 111
4-2-5 - Financements nationaux et autres financements 112
4-2-6 - Conditionnalités envisageables 113
5 - Risques et suites possibles 113
5-1 - Risques liés à la complexité et au contrôle de la mise en œuvre du projet 113
5-2 - Perspectives après clôture du projet 114
6 - Modalités de préparation du projet 114
Annexe 3 - Enquête sur les besoins en formations rurales 115
Annexe 4 – Premiers résultats de l'enquête sur les besoins en formation rurale menée par la DEAFPR 119
Annexe 5 - Projet d'appui aux CFPR et aux associations des deux Logone et de la Tandjilé 123
Introduction 123
1 - Description du projet 123
2 - Contenu détaillé du projet et détail des investissements 124
3 - Modalités de mise en œuvre 131

Le Tchad

Sigles et abréviations

ACCA	Association des Collèges Communautaires Agricoles
ACFA	Association Culturelle des Formations Agricoles
ACP	(pays ayant signés la convention de Lomé) Afrique-Caraïbes-Pacifique
AFD	Agence Française de Développement
AFJT	Association des Femmes Juristes du Tchad
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AID	Association Internationale de Développement
APD	Aide Publique au Développement
ASETO	(projet d') Appui au Secteur de l'Elevage au Tchad Oriental
ATD	Assistant Technique Direct
ATEF	Agent Technique des Eaux et Forêts
ATF	Assistant Technique Français
ATJ	Association Tchadienne des Juristes
ATPDH	Association Tchadienne pour la Promotion et la défense des Droits de l'Homme
AVCRP	Association tchadienne des Victimes des Crimes et de la Répression Politique
BAD	Banque Africaine de Développement
BDPA	Bureau pour le Développement de la Production Agricole
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BELACD	Bureau d'Etude et de Liaison des Actions Caritatives pour le Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BCEOM	(Société Française d'Ingénierie)
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CASAGC	Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Catastrophes
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCF	Centre Culturel Français
CCSRP	Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières
CCFAN	Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord
CEFEB	Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires (dépend de l'AFD)
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CESS	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CFD	Caisse Française de Développement
CFPR	Centre de Formation pour la Promotion Rurale
CIES	Centre International des Etudiants et Stagiaires
CILSS	Comité International de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMAP	Coordination des Mouvements Armés et Politiques
CNAR	Centre National d'Appui à la Recherche
CNR	Conseil National de Redressement
CNS	Conférence Nationale Souveraine
CNUD	Comité des Nations-Unies pour le Développement
CONOCO	Continental Oil Company
COP	Cellule d'Organisation Pastorale (dépend de la DOP)
COP (bis…)	Comité d'Orientation et de Programmation (des programmes PAOP et PSAR)
CORAF	Conférence des Responsables de Recherche Africains
CPRCDR	Centre de Perfectionnement et de Recyclage des Cadres du développement Rural (de Doyaba…)

CSDR	Commission Sectorielle sur le Développement Rural (conf. de Genève IV)
CSN	Coopérant au titre du Service National
CTA	Conducteurs des Travaux Agricoles
CRC	Cellule Régionale de Coordination (des CFPR)
DAC	Décision d'Attribution de Crédit
DDS	Direction de la Documentation et de la Sécurité
DEAFPR	Direction de l'Enseignement Agricole, des Formations et de la Promotion Rurale (Ministère de l'Agriculture tchadien)
DEFRVZ	Direction de l'Enseignement et des Formations à la Recherche Vétérinaire et Zootechnique (Ministère de l'Elevage tchadien)
DGRHA	Direction du Génie Rurale et de l'Hydraulique Agricole (Ministère de l'Agriculture tchadien)
DGSE	Direction Générale des Services Extérieurs (du Gouvernement français)
DH	Direction de l'Hydraulique (Ministère tchadien de l'Environnement et de l'Eau)
DOP	Direction de l'Organisation Pastorale (Ministère de l'Elevage)
DPPASA	Direction de la Promotion de la Production Agricole et de la Sécurité Alimentaire (Ministère de l'Agriculture tchadien)
DREM	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie (Ministère tchadien de l'Environnement et de l'Eau)
DRH	Direction des Ressources Humaines
EFE	Education/Formation/Emploi (dispositif du Ministère de l'Agriculture tchadien)
EGIDE	ex CIES
EMVT	Elevage et Médecine Vétérinaire Tropicale (Département du CIRAD)
ENATE	Ecole Nationale des Adjoints Techniques d'Elevage
ENESAD	Etablissement National d'Enseignement des Sciences Agronomiques de Dijon
FAC	Fonds d'Aide et de Coopération
FAD	Fonds Africain de Développement (de la BAD)
FAN	Forces Armées du Nord
FAP	Forces Armées Populaires
FARF	Forces Armées pour la Révolution Fédérale
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDU	Forces Démocratiques Unies
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FLT	Front de Libération du Tchad
FMI	Fonds Monétaire International
FNT	Front National Tchadien
FNTR	Front National Tchadien Rénové
FNUAP	Fonds des Nations-Unies pour l'Appui aux Populations
FOS	Banque Interaméricaine de Développement
FPC	Fiche de Prise en Considération
FROLINAT	Front de Libération Nationale du Tchad
FSD	Fonds Sociaux de Développement
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
FUD	Fonds Caraïbes
GUNT	Gouvernement d'Union Nationale de Transition
ha	hectare
IDH	Indice de Développement Humain
IRD	(ex ORSTOM) Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération

km	kilomètre
LRVZ	Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique (de Farcha)
LTDH	Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme
LTS	Limitation du Temps de Séjour
m	mètre
mm	millimètre
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MDD	Mouvement pour la Démocratie et le Développement
MDJT	Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad
MFRF	Maisons Familiales Rurales Françaises
MNRCS	Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale
MPS	Mouvement Patriotique du Salut
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation Mondiale du Travail
ONDR	Office National du Développement Rural
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
ORSTOM	voir IRD
PAOP	Projet d'Appui aux Organisations Professionnelles
PAPSAE	Projet d'Appui aux Politiques Sectorielles Agricoles et Environnementales
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PMA	Pays les Moins Avancés
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPE	Projet Politique de l'Eau
PPT	Parti Progressiste Tchadien
PRASAC	Pôle régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale
PRDGO	Projet de Recherche Développement du Guéra Ouaddaï
PSSP	Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux
RDA	Rassemblement Démocratique Africain
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SFD	Système Financier Décentralisé
SFI	Société Financière Internationale
SIG	Système d'Information Géographique
SIREP	Société Internationale pour la Recherche et l'Exploitation Pétrolière
SOFRECO	Société Française d'Etudes, de Réalisation et de Conseil
STEE	Société Tchadienne de l'Eau et de l'Electricité
T	tonne
TNV	Tchad Non Violence
TOM	Territoire d'Outre-Mer
UE	Union Européenne
US$	dollar américain
VP	Volontaire du Progrès
VSF	Vétérinaires sans Frontière
ZSP	Zone de Solidarité Prioritaire (définie par le CICID)

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes que j'ai été amené à rencontrer lors de mon stage et qui ont permis son bon déroulement.

Tout d'abord, un remerciement spécial à M. Xavier Malon, assistant technique et conseiller du directeur de la DEAFPR au Ministère de l'Agriculture tchadien, et M. Guillaume Randriamampita, attaché du service développement rural, hydraulique, sécurité alimentaire et société civile, au sein du SCAC de l'Ambassade de France à N'Djamena, qui ont été de très bons maîtres de stage.
Il ont su me consacrer du temps pour me présenter leurs structures respectives, le rôle de la coopération française dans le secteur du développement rural, le contexte dans lequel s'insérait le projet "Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad", tout en me laissant une autonomie de travail appréciable.

Je remercie aussi le personnel de la DEAFPR et du SCAC, notamment Mlle Aline Desplantes, Mme Elisabeth Martinet, Mme Margaret Russo, Mme Catherine Mancip, M. Jean-Jacques Courtant, M. Thomas Lacroix, M. Jean-Paul Dumont, qui ont eu l'amabilité et la patience de répondre à mes questions afin que je puisse découvrir leurs attributions respectives.

Enfin, je remercie M. Djaoussala Djobkréo, chef de la Cellule Régionale de Coordination des CFPR du Mayo-Kébbi Nord, qui a m'a accompagné lors de ma mission d'enquête et a eu la gentillesse de m'accueillir chez lui durant cette période.

Introduction

Le présent rapport est composée de **deux parties**, assez distinctes.

La **première**, rédigée en grande partie avant le stage, est une **présentation du Tchad et une revue de presse sur l'actualité du pays**.

Sont donc présentés le milieu physique et humain, les ressources naturelles, l'économie, l'histoire du Tchad, ainsi que sa position sur la scène internationale (notamment par rapport à la France et aux bailleurs de fond internationaux). Il m'a paru important de particulièrement insister sur l'historique du pays et les mouvements politiques actuels, ainsi que sur la genèse du "rêve pétrolier", qui permettent d'appréhender le pays dans toute sa complexité.
Cette partie est donc avant tout un « pensum » sur le pays et m'a été surtout utile pour appréhender le contexte tchadien, qui est assez particulier.

La **deuxième** partie est, à proprement parler, une **synthèse de mon activité de stage** :

- Compréhension du dispositif actuel de coopération française et des articulations entre acteurs du dispositif ;
- Découverte du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à N'Djamena ;
- Découverte de la Direction de l'Enseignement Agricole, des Formations et de la Promotion Rurale (DEAFPR) du Ministère de l'Agriculture tchadien ;
- Analyse du dispositif actuel de formation pour le secteur rural tchadien ;
- Participation à l'instruction d'un projet Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) portant sur le "Renforcement des capacités des populations rurales tchadiennes".

I – Présentation générale de la République du Tchad

1 – Pour se repérer

1-1 - Carte générale du pays

1-2 - Données principales

Superficie :	1 284 000 km², soit environ, deux fois la France ;
Population :	7 153 000 habitants ;
Capitale :	N'Djamena (687 000 habitants) ;
Principales villes (1992) :	Sahr (129 600 habitants), Moundou (117 600 habitants), Abéché, Faya-Largeau,…
Préfectures :	Au nombre de 14, ce sont, du nord au sud, : Borkou-Ennedi-Tibesti, Kanem, Lac, Batha, Biltine, Ouaddaï, Chari-Baguirmi, Guéra, Salamat, Mayo-Kébbi, Tandjilé, Moyen-Chari, Logone Occidentale, Logone Orientale ;
Pays voisins :	Libye au nord, Soudan à l'est, Niger, Nigeria et Cameroun à l'est, République Centrafricaine au sud ;
Date de l'indépendance :	1960 ;
Régime politique :	présidentiel ;
Monnaie :	franc CFA ;
Fêtes nationales :	Fête de l'indépendance (11 août), Proclamation de la République (28 novembre), fêtes musulmanes (Mouloud Al Nabi, Aid el-Fitr, Aid el-Adha) ;
Climat :	Nord saharien aride, centre sahélien semi-aride, Sud soudanien tropical semi-humide. Températures moyennes à N'Djamena : 14 à 33°C en décembre et 23 à 42°C en avril.
Ethnies :	au nombre de 200, les principales sont celles appartenant au groupe de Sara (N'gambay, Sara, Madjingay, Sar-Kaba, Mbay, Gor, Kaba), au groupe de Mayo-Kebbi (Mousgoum, Mousseye, Tuburi, Moundang), au groupe de Gorane (Daza et Teda). Il y a aussi les Arabes, les Baguimiens, les Hadjerays, les Mabas, les Toubous, les Peuls, les Kolobos, les Kanembous, les Zaghawas…
Langues officielles :	arabe et français
Autres langues :	arabe local, sara, ouaddaï, goran, peul, zaghawa, haoussa,…il existerait environ 170 dialectes tribaux ;
Religions principales :	musulmans (52 % de la population), chrétiens (30 %), animistes (18 %) ;

2 – Un pays contrasté

NB : Pour toute cette partie, se reporter à la carte générale du Tchad, p 10.

2-1 – Trois climats : saharien, sahélien, soudanien

Le Tchad s'étale sur près de 1 500 km, du nord au sud, du 8° au 23° de latitude Nord et du 4° au 24° de longitude Est, ce qui détermine la présence de trois grands types de climat :

- Désertique et très sec, dans la zone saharienne (le tiers Nord du pays, correspondant approximativement à la préfecture du Borkou-Ennedi-Tibesti).
  Cette zone est délimitée par l'isohyète 200 mm et les précipitations annuelles moyennes de la zone sont inférieures à 25 mm ; certaines années, il ne pleut pas. Faya-Largeau, avec 23 mm de pluies par an, est le point le plus arrosé de cette zone.
  Les températures moyennes annuelles avoisinent les 25 à 30 °C et les écarts diurnes sont élevés ;

- Chaud et sec, dans la pénéplaine sahélienne centrale. Il y a une saison des pluies brève, de mi-juin à mi-septembre. Cette zone est comprise entre les isohyètes 200 et 700 mm ;

- Soudanien (tropical semi-humide) dans les basses terres du Sud. La saison des pluies dure de fin mai à début octobre. Cette zone est comprise entre les isohyètes 700 à plus de 1 000 mm.

2-2 – Géographie physique et humaine

2-2-1 - Géomorphologie

La grande extension latitudinale du territoire tchadien permet de distinguer des ensembles géomorphologiques hétérogènes.
Ainsi, la vaste pénéplaine centrale sahélienne est cernée de massifs montagneux :

- Le plateau de l'Oubangui et la dorsale de l'Adamaoua, au sud ;
- Le plateau Ouaddaï, à l'est, avec des altitudes variant de 500 à 1 000 m ;
- Les massifs du Tibesti et de l'Ennedi, au nord. Ces massifs élevés sont aussi très vastes : le massif du Tibesti, avec ses 75 000 km², est le plus grand des ensembles montagneux sahariens, et comprend plusieurs haut sommets, tels l'Emi Koussi (masse volcanique de 3 415 m), le Pic Toussidé (3 265 m), le Kegueur Terbi (3 150 m), le Tarso Tieroko (2 910 m).

2-2-2 - Pédologie

La nature des sols est directement influencée par le climat. Du nord au Sud, on trouve des sols minéraux bruts et des sols peu évolués subdésertiques, des sols ferrugineux tropicaux, des sols hydromorphes, des vertisols et des sols ferralitiques.

Au sud, ces sols s'appauvrissent rapidement avec l'accroissement de la démographie et l'augmentation de la pression foncière (raccourcissement des durées de rotation).

2-2-3 - Réseau hydrographique et réserves en eau

Le réseau hydrographique est réparti inégalement. Il existe de nombreux cours d'eau semi-permanents : le Batha, le Bahr Azoum, le Salamat et le Mayo-Kebbi.
Au nord, ne coulent, exceptionnellement, que des oueds, alors qu'au sud-ouest, le Logone (500 km) et le Chari (900 km), aux débits importants, alimentent le lac Tchad (40 milliards de m3 d'eau par an), situé à l'est.

Ce lac, situé aux confins du Niger, du Cameroun, du Nigeria et du Tchad, à 243 m d'altitude, varie énormément en surface, du simple au double, entre la saison sèche et la saison des pluies.
Sur ce lac, il existe deux zones d'eau libre au nord et au sud (profondeur maximum : 7 m), et un archipel formé d'une multitude d'îles à l'est. Des rives marécageuses portent une végétation lacustre, refuge des crocodiles et des hippopotames.

Cependant, le lac Tchad, classé par l'UNESCO au patrimoine mondial, a perdu 90 % de sa surface en 40 ans.
11ème lac du monde dans les années 60, avec 25 000 km², il ne couvre plus aujourd'hui que 2 500 km², suite à l'avancée du désert et une mauvaise gestion de l'utilisation de l'eau.
Cet assèchement constitue une grave menace pour ses neuf millions de riverains, pasteurs, pêcheurs et agriculteurs (la production de poissons séchés est ainsi passée de 140 000 tonnes par an dans les années 60 à 65 000 tonnes par an de nos jours).
Pour contrer ce phénomène, la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a été créée en 1964 par les quatre pays riverains, rejoints en 1994 par le Soudan et la République Centrafricaine. La CBLT est aidée financièrement par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

Outre ce lac, existent aussi le lac Fitri (420 km²), le lac Iro (200 km²), le lac Léré (42 klm²), le lac Fianga (30 km²), le lac Tikem (15 km²), le lac Tréné (12 km²).

Les ressources en eau souterraines sont importantes. Les ¾ du pays sont constitués de terrains sédimentaires contenant plusieurs nappes. La première, phréatique, est généralisée. Dans le Tibesti, le Guéra, le Ouaddaï et l'ouest du Mayo-Kebbi, il existe des nappes discontinues circulant dans les fissures de la roche cristalline, pour un volume total estimé entre 263 et 455 milliards de m3 par an, avec un taux de renouvellement de l'ordre de 20,6 milliards de m3/an.

Le Tchad est donc un pays riche en eau, contrairement à ce que l'on pourrait croire en découvrant ses paysages…malheureusement, la mise en valeur de cette ressource naturelle est encore incomplète et les ouvrages manquent pour l'élevage (déficit en point d'eau dans certaines régions) et l'agriculture (des zones dites facilement irrigables sont encore peu mises en valeur).

2-2-4 - Pratiques agro-sylvo-pastorales et œkoumènes.

La réunion de ces conditions naturelles, climatiques et géomorphologiques, permettent de distinguer trois « milieux de vie » :

- La zone saharienne, correspondant à peu près à la préfecture du Borkou-Ennedi-Tibesti, est parcourue par des nomades pasteurs vivant uniquement de l'élevage. Une partie de la population vit aussi dans les palmeraies, l'activité étant partagée entre la culture des palmiers-dattiers, l'élevage camelin (en forte croissance depuis les sécheresses du début des années 80, où certains pasteurs ont troqué leurs bovins contre des chameaux) et l'élevage de petits ruminants ;

- La zone sahélienne, correspondant à peu près aux préfectures de Kanem, Batha, Biltine et Ouaddaï, est recouverte de savane arbustive. Les précipitations faibles freinent le développement de l'agriculture, qui se limite à des cultures pluviales de céréales et à la culture de l'arachide. La principale activité est l'élevage, pratiqué de façon extensive, avec transhumance vers les pâturages du sud pendant la saison sèche ;

- La zone soudanienne recouvre tout le sud du pays (environ 400 000 km²). Elle se compose de savane arbustive, mélangée par endroits à de la forêt claire. Les précipitations et le réseau hydrographique équilibré en font la région agricole la plus riche et la plus diversifiée du pays. L'essentiel de la population, environ 75 %, est d'ailleurs concentré dans cette zone et vit principalement de l'élevage, des cultures de céréales, de légumineuses, d'oléagineux, de tubercules et de coton .

2-3 – La faune sauvage

A l'instar de l'implantation humaine, la faune tchadienne est réparti suivant les grandes régions climatiques et comprend, dans ses éléments les plus remarquables :

- Zone saharienne :
  Gazelles Dama et Dorca ;
  Mouflons à manchettes ;
  Oryx et Adda .

- Zone sahélienne :
  Damalisques ;
  Gazelles Rufifron ;
  Grands Koudou.

- Zone soudanienne :
  Girafes ;
  Buffles ;
  Rhinocéros noirs, menacés de disparition ;
  Eland de Derby ;
  Hippopotames ;
  Phacochères ;
  Lions ;
  Panthères ou léopards ;

Lamantins, dans le lac de Léré ;
Eléphants ;
Porc-épic ;
Cobs.

Cette faune est d'ailleurs protégée dans deux parcs nationaux :

- Zakouma : 300 000 hectares ;
- Manda : 114 000 hectares.

Il existe aussi sept réserves de faune :

- Mandalia : 138 000 hectares ;
- Abou Telfane : 110 000 hectares ;
- Bahr Salamat : 2 060 000 hectares ;
- Sinia-Minia : 310 000 hectares ;
- Binder-Léré : 135 000 hectares ;
- Ouadi Fada-Archei : 211 000 hectares ;
- Ouadi Rimé : 8 000 000 hectares.

Ces parcs nationaux et réserves de faune couvrent 114 650 km², soit environ 9 % du territoire.

3 – Les ressources naturelles du Tchad

Toutes les informations énumérées ci-dessous proviennent de la Quatrième Table Ronde sur le Tchad, tenue à Genève les 21 et 22 octobre 1998, où ont été discutée les stratégies de développement du Tchad pour la période 1999-2001.

Il faut souligner que le secteur primaire représente 40 % du PIB et que les productions agricoles représentent la quasi-totalité des recettes d'exportation du Tchad : 156 milliards de francs CFA en 1997, répartis principalement entre le coton-fibre (45 %), le bétail (22 %), la gomme arabique (7 %), les cuirs (4 %). De plus, la population est composée à 80 % de pasteurs, agro-pasteurs, agriculteurs et pêcheurs.

3-1 - Agriculture

La superficie des terres cultivables est estimée à 39 millions d'ha, représentant 30 % du territoire. Seuls 2,2 millions d'ha sont cultivés annuellement. Les zones irrigables totaliseraient 5,6 millions d'ha, mais seuls environ 7 000 ha sont irrigués sur 335 000 considérés comme facilement irrigables.

Les principales cultures pratiquées sont les **céréales** (mil, sorgho, riz, maïs et blé), les **oléagineux** (arachide, niébé, sésame et vouandzou), les **tubercules** (manioc, patate douce, igname, taro et pomme de terre), le **coton**, les **fruits et légumes** (notamment, oignon, ail, tomate et piment, partiellement exportés de manière informelle vers le Nigeria et le Soudan), le sucre (3 500 ha de canne à sucre sur périmètre irrigué exploités par une société d'état, la Sonasut), le tabac

Les productions céréalières, bases du régime alimentaire des populations rurales, sont très instables, surtout dans la zone sahélienne : en moyenne de 1 million de T, la production peut varier de 344 000 T en année de sécheresse à 1,28 millions de T en année pluvieuse. De plus, avec la diminution des temps de jachères, les rendement ont diminué par rapport à 1990 :

- 0,7 à 1 T/ha pour le riz pluvial au lieu de 2,5 T/ha ;
- 1,5 à 4 T/ha pour le riz irrigué au lieu de 7 T/ha ;
- 0,45 à 0,7 T/ha pour le mil et le sorgho au lieu de 0,9 à 1 T/ha ;
- 1 à 2 T/ha pour le blé au lieu de 4 T/ha.

Enfin, ces productions céréalières sont dépendantes de conditions naturelles extrêmes, notamment des sécheresses récurrentes et de véritables fléaux naturels, tels que les criquets.

Le coton tchadien, réputé mondialement pour sa qualité, constitue la principale culture d'exportation et contribue à hauteur de 12 % au PIB. Plus de 300 000 exploitations vivent principalement du coton et sont encadrés par une société nationale, la Cotontchad, qui assure l'approvisionnement en intrants, la collecte, la transformation et la commercialisation du coton graine et la transformation de la graine de coton, par l'intermédiaire de la DHS, Direction Huilerie-Savonerie.
Cependant, la filière coton au Tchad souffre de faiblesse :

- Manque d'autonomie de la société Cotontchad, d'ailleurs en voie de privatisation ;
- Très faible niveau des rendements moyens ;
- Faiblesse du message technique véhiculé par la vulgarisation (Office National du Développement Rural - ONDR) ;
- Absence de projets de développement à moyen-terme de la production.

Associé au fait que les cours mondiaux ont subit 40 % de baisse en deux ans, cette filière est fragilisée.

3-2 - Elevage

L'élevage, transhumant à 80 %, occupe 40 % de la population et contribue à hauteur de 18 % au PIB. Dans les années 1970, le Tchad était réputé être le pays ayant le plus gros cheptel bovin d'Afrique.

Le cheptel animal du Tchad est important et estimé comme suit (en nombre de tête), pour 1996 :

- Bovins : 5 300 000 ;
- Ovins : 2 600 000 ;
- Caprins : 4 000 000 ;
- Camelins : 1 000 000 ;
- Asins : 300 000 ;
- Equins : 200 000 ;
- Volailles : 24 000 000 ;
- Porcins : 60 000.

Le principal atout du Tchad pour l'entretien de cet important effectif est la présence de 84 millions d'hectares de pâturages naturels (sahariens, sahéliens, soudaniens et des zones de décrues), représentant 65 % de la surface du territoire.

Cependant, ces pâturages sont menacés par le défrichement, le surpâturage et les feux de brousse. Tout ceci conduit à une augmentation des durées de transhumance vers les terres agricoles du sud, d'où un accroissement des conflits avec les agriculteurs.

De plus, les pathologies sont nombreuses et difficilement contrôlables sur le cheptel transhumant et les points d'eau manquent dans certaines régions.

Enfin, les circuits d'abattage et de commercialisation de viande sont rudimentaires, comme nous avons pu le constater en allant visiter l'abattoir de N'Djamena. Les exportations d'animaux se font donc principalement sur pied et une partie minime de viande détaillée part dans les pays arabes.

3-3 - Espaces boisés

Les forêts et terres boisées représentent 323 600 km², soit le quart du territoire. Le taux de déboisement (sécheresse et action de l'homme) est de 0,6 % par an. La régénération est laissée au naturel, même si les plantations forestières résultant de programmes de lutte contre la désertification ont permis de couvrir 10 000 hectares ces dernières années.

Parmi les essences forestières présentes, le palmier-dattier (dans la moitié Nord), le gommier (*acacia sénégal*, exploité dans la zone sahélienne pour la gomme arabique) et le karité (*vitellaria paradoxa*) sont exploités de longue date.

3-4 - Pêche

La pêche est aussi une activité économique d'importance. Elle occupe 30 000 personnes qui produisent approximativement 80 000 tonnes de poisson par an, conservé par séchage et fumage. Dans les années 30, le Capitaine du Chari, poisson roi au Tchad, était même exporté jusqu'à Paris, dans les restaurants huppés...

D'autres ressources végétales (algue *Spiruline* du lac Tchad) et animales (écrevisses, grenouilles, moules,...) sont récoltés et principalement auto consommés. Les circuits de récolte et de commercialisation étant informels, ces ressources sont économiquement peu quantifiables.

3-5 - Ressources minières

A ces ressources agricoles, il faut ajouter l'existence de ressources pétrolières, dans la région de Doba, au Sud du pays, et dans la région de Séguidi, près du lac Tchad.
Les estimations avancent le volume potentiel de 240 millions de T de brut, qui pourraient virtuellement porter le pays au rang du Congo-Brazaville en ce qui concerne les volumes d'exportations.
Cependant, la mise en valeur de cette ressource est épineuse, comme nous le verrons dans la partie III.

Enfin, outre le natron (sédiment contenant du carbonate de sodium, utilisé localement comme sel d'alimentation et entrant dans la fabrication de médicaments et de savon. Des gisements naturels existent dans le Tibesti) et le kaolin actuellement exploités, le sous-sol du Tchad regorge de ressources naturelles : uranium, or, bauxite, étain, titanium, fer (au nord).

II – Histoire politique du Tchad, des Royaumes anciens à la République actuelle

L'intérêt de ce "retour en arrière" est de comprendre la genèse de la nation tchadienne afin de saisir l'origine actuelle des tension socio-politiques.

En effet, le Tchad, depuis l'accession à l'indépendance de 1960, est un des pays les plus instables d'Afrique, en proie à des régimes claniques et autoritaires qui font stagner, voire même régresser le développement du pays.

1 – A l'origine de l'actuel territoire, une juxtaposition de Royaumes anciens

L'histoire coloniale a conduit des populations disparates à vivre sur un même sol, au sein d'un territoire dont les frontières « taillées au cordeau » reposent sur des traités, et non des réalités historiques…

Ainsi, l'actuel territoire du Tchad repose sur d'anciens Royaumes.

Le plus ancien est le Kanem-Bornou, dont les origines remontent au **VIIème siècle**. Islamisé à partir du **XIème siècle**, il connut son apogée sous le règne d'Idriss Alamoa (1571-1603), qui contrôlait les rives orientales (Kanem) et occidentales (Bornou) du lac Tchad.
La décadence de ce Royaume, commencée au **XVIIème siècle**, s'accentua jusqu'à l'offensive Peule de **1809** ; celle-ci ne fut stoppé que par un sursaut du vieil Empire, sous la direction de Al-Kanami.

Plus à l'est, la principale puissance était le Ouaddaï, dont l'islamisation date du **XVIIème siècle**. Ce royaume réussit, vers la fin du **XVIIIème siècle**, à se dégager de la suzeraineté du Darfour et étendit son autorité vers l'ouest, sur le Baguirmi.

Mais, depuis le milieu du **XIXème siècle**, ces hégémonies étaient en train de se décomposer sous les coups des marchands d'esclaves. L'un d'entre eux, Rabah, aventurier audacieux, leur donna le coup de grâce en **1893**, sans pouvoir toutefois leur substituer d'Etat solide.

Ses ravages donnèrent prétexte à l'intervention française : dès **1897-1898**, le Baguirmi et le Dar el-Kouti passaient sous le protectorat de la France.

Notons que ce découpage du territoire suivant des Royaumes et des Sultanats est encore resté dans les mœurs : les Sultans, qui règnent sur des ensembles de « *chefferies* »,

disposent encore d'un aura certain auprès de la population et sont des personnes écoutées par les autorités tchadiennes.

2 – De la colonisation française du Tchad à l'indépendance de 1960

En **1900**, les troupes françaises, dirigées par l'Officier Lamy, lancent une offensive contre Rabah et l'écrasent à Kousseri; dans l'actuel Cameroun (à moins de dix km de N'Djamena).
Suite à cette bataille et aux morts de Rabah et Lamy, le Commissaire français Emile Gentil créé Fort-Lamy (l'actuelle ville de N'Djamena) en **mai 1900**.

Après cet évènement, la colonisation française s'intensifie.
En **1908**, la France et l'Allemagne signent une convention, qui permet à la France de prendre possession du « bec de canard » dépendant de Bongor, à l'ouest du Tchad, en échange d'autres territoires du Gabon, de l'Oubangui et du Tchad.
En **1909**, les forces françaises prennent possession du Ouaddaï, après 8 ans de résistances populaires.

A partir de cette date, la possession du Tchad par la France semble acquise, et ce malgré les pressions d'autres puissances colonialistes européennes : la Grande-Bretagne présente au Soudan et au Nigeria, l'Italie présente en Libye.

Par la suite, la France ne fait qu'asseoir son autorité :
En **avril 1914**, la France et la Grande-Bretagne signent un accord pour délimiter la frontière entre le Tchad et le Soudan.
Le **25 janvier 1917**, les forces françaises massacrent plus de 400 religieux dans la région du Ouaddaï, événement tragique resté gravé dans les mémoires sous le nom de « M*assacre de coupe-coupe* ».
En **1919**, Fort-Lamy devient commune, puis capitale en **1920**, le territoire militaire du Tchad devenant officiellement « *Colonie civile* ».

En **août 1940**, le Tchad est le premier pays africain à se rallier à la France libre et à répondre à l'appel du 18 juin du Congo-Brazaville, sous l'impulsion de son Gouverneur français, Félix Eboué.
Le Tchad est utilisé comme point de départ par le Général Leclerc pour partir à l'assaut du Fezzan, en Libye, et faire la jonction avec les forces britanniques de Cyrénaïque (campagne de Libye de 1941-1943).
En **octobre 1945**, suite à ce soutien, les tchadiens, dénommés « *indigènes* », obtiennent le droit de s'exprimer par l'intermédiaire de « *Grands électeurs* » et de participer au vote de l'Assemblée Constituante.
En **octobre 1946**, Gabriel Lisette est élu Député du Collège Electoral, ou « *Collège des Autochtones* », au Parlement français et crée le Parti Progressiste Tchadien (PPT) en **février 1947**. Ce parti adhère au Rassemblement Démocratique Africain (RDA) crée par l'Ivoirien Félix Houphouët-Boigny en **décembre 1946**.

En **avril 1952**, les troupes françaises commettent encore des massacres en Logone Orientale (extrême sud du pays), à Bebalem.

En **avril 1957**, suite à la loi cadre de **juin 1956**, ont lieu les premières élections à l'Assemblée Territoriale.
Le **28 novembre 1958**, la République tchadienne est créée.

Cette création accélère les évènements : le **31 mai 1959**, le PPT-RDA remporte 57 sièges sur 85 aux élections législatives, le **16 juin 1959**, François Tombalbaye forme le premier Gouvernement de la République du Tchad, composé de dix Ministres et quatre Secrétaires d'Etat, le **11 août 1960**, la République du Tchad proclame son indépendance, en présence de André Malraux.

Dans la foulée, le pays entame une politique de "Retour aux racines" et encourage le démantèlement des traces visibles de la colonisation française. C'est ainsi que les tchadiens baptisés avec des prénoms français sont renommés avec des prénoms locaux (Tombalbaye lui-même change son prénom, et passe de François à N'Garta) et que Fort-Lamy, notamment, devient N'Djamena (en arabe, *Djamena* signifie "Bon débarras", donc, dans le contexte de l'époque, littéralement, "Bon débarras les blancs"...).

3 – 1960 : date du début de longues années de violence et de répression

Après la proclamation de l'indépendance, la violence, la répression et l'instabilité sont permanentes.

Dès le départ, les musulmans du Nord se dressent contre les chrétiens du Sud, seuls bénéficiaires des postes de responsabilité du Gouvernement Tombalbaye.
Tombalbaye accentue le déséquilibre en dissolvant les partis politiques autres que le PPT-RDA, le **19 janvier 1962**.
Il est ensuite élu à la Présidence de la République le **22 avril 1962**, candidat unique récoltant 678 voix sur 698 inscrits...

A partir de cette date, le chaos s'amplifie.
En **1963**, des violences explosent dans la capitale tchadienne et sont suivies d'arrestations massives.
Le **5 janvier 1965**, plusieurs centaines de paysans Moubi attaquent une délégation ministérielle au couteau et à la sagaie, à Mangalmé, dans la Préfecture de Guéra, faisant huit morts.

Dès lors, le mouvement est lancé et les formations armées de différentes tendances vont affronter le pouvoir et s'affronter entre-elles, en opérant des scissions et ralliements complexes, comme nous allons le voir.
Le **7 septembre 1965**, Hassan Ahmat Moussa (tué par la suite par Hissène Habré à Ati, en 1979) forme, au Soudan, le Front de Libération du Tchad (FLT).
Moins d'un an après, toujours au Soudan, Brahim Abacha forme le Front de Libération National du Tchad (FROLINAT), le **22 juin 1966**, avec le soutien de Mahamat Albaghlani Imam et Abakar Djalabo. Il trouvera la mort rapidement, le **18 février 1968**, dans des combats avec les forces gouvernementales.
Le Dr. Abba Sidick prend la tête du FROLINAT et provoque sa scission avec la formation du Volcan (première armée du FROLINAT), dirigée par Mahamat Albaghlani Imam.

En **1968** est créée la deuxième armée du Nord, pour contrer la dissidence de la formation du Volcan.

Le **27 août 1973**, le PPT-RDA est dissous et le président Tombalbaye crée le Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale (MNRCS). Cette année là, la Libye prend possession de la bande d'Aouzou, au nord du Tchad.
Le **21 avril 1974**, Hissène Habré, leader de la deuxième armée du Nord, prend en otage une française, Mme Claustre (une anthropologue, qui ne sera libérée que le 30 janvier 1977, vraisemblablement par une médiation Libyenne).

Le **13 avril 1975**, le Général Malloum arrive au pouvoir, après le renversement du Président Tombalbaye, tué par des militaires.
Le **10 octobre 1976**, Habré est démis de ses fonctions comme Président du Conseil du Commandement des Forces Armées du Nord (CCFAN) et est remplacé par Goukouni Weddey, qui prend ainsi la tête du FROLINAT.
En **1976**, Acyl Ahmat (ex Député de Tombalbaye) arrive en Libye et rejoint le mouvement Volcan, dirigé par Mahamat Albaghlani Imam, avant de se rallier à la Libye, en **janvier 1977**, et s'opposer à ce même Albaghlani Imam...ce dernier trouvera la mort en Libye, dans un accident de circulation aux causes mal élucidées.

A partir de 1978, le Tchad bascule dans la guerre civile et les massacres à grandes échelles. Lorsqu'on évoque le passé avec les tchadiens, ceux-ci évoquent le Tchad d'"avant" et d'"après" les « événements »...

En **1978**, le FROLINAT libère la ville de Faya-Largeau de l'emprise du Général Malloum.
Dans le même temps, Hissène Habré, leader de la révolte de la tribu guerrière musulmane Toubou, arrive à ses fins et obtient le pouvoir en étant nommé Premier ministre du Gouvernement militaire de Malloum, suite à un accord de paix signé à Khartoum.
Toujours en **1978**, toutes les tendances politico-militaires d'opposition s'unissent et créent, à Faya-Largeau, les Forces Armées Populaires (FAP).
Cependant, les combats ne cessent pas pour autant : les forces de Goukouni Weddey (FROLINAT) et de Acyl Ahmat (mouvement « Volcan ») s'affrontent à Faya-Largeau et les combattants du nouveau Premier ministre, Hissène Habré, attaquent Arada, tenu par le FROLINAT (toujours en **1978**).

Revirement en **1979** : les troupes du Premier ministre Hissène Habré attaquent les troupes du Président Félix Malloum, le **18 février 1979**, grâce au soutien des forces du FROLINAT de Goukouni Weddey.
Le **11 novembre 1979**, les onze tendances politico-militaires d'opposition fondent un Gouvernement d'Union Nationale de Transition (GUNT), dirigé par Goukouni Weddey.

Second revirement au début de l'année **1980** : les onze tendances se scindent en deux groupes, le GUNT de Weddey et les Forces Armées du Nord (FAN) de Habré, et s'affrontent pendant neuf mois à N'Djamena.
En **décembre 1980**, Weddey gagne la guerre, grâce au soutien des Libyens, et chasse Habré.

Celui-ci reprend le pouvoir, le **7 juin 1982**, aidé par les Américains, Soudanais, Egyptiens et Français.

En **septembre 1983**, Hissène Habré commandite et Idriss Déby (alors conseiller militaire de Hissène Habré) exécute les massacres de chrétiens dans la région de Moundou, événement resté gravé dans la mémoire de tous les Tchadiens et connu sous le nom de « *septembre noir* » (les victimes avaient été rassemblées dans des églises, avant que celles-ci ne soient brûlées).

En **1983**, le GUNT de Weddey n'a pas désarmé et reprend Faya-Largeau.

Cependant, nouveau jeu d'alliances, le GUNT, appuyé par Habré, combat les forces libyennes en **octobre 1986**, appuyées par le néo-GUNT de Alcheikh Ibn Oumar.

Le **1er avril 1989**, Idriss Déby prend le maquis au Soudan, forme le Mouvement Patriotique du Salut (MPS) et s'oppose à Habré.
Soutenu par la France et la Libye, il démantèle le régime de Habré le **1er décembre 1990**.

Avant de continuer cet historique et passer à l'étude de la « période Idriss Déby », arrêtons-nous sur le cas Habré.
Celui-ci est soupçonné d'être responsable d'assassinats (une estimation de 40 000 personnes tuées), de tortures (notamment la pratique de l'« *arbatachat* », consistant à attacher pendant des jours les mains et les pieds des prisonniers dans le dos, provoquant à terme la paralysie) et de sévices divers en huit ans de pouvoir. Réfugié au Sénégal depuis l'arrivée de Déby, il est poursuivi pour « crimes contre l'humanité et actes de torture » depuis **janvier 2000**.
Les plaintes ont été déposées par des organisations de défense des droits de l'homme, alors que neuf Tchadiens et l'Association tchadienne des Victimes des Crimes et de la Répression Politique (AVCRP) se sont portés parties civiles.

Cette mise en cause du système despotique répressif et clanique de Habré semble inquiéter Déby, qui rappelons-le, fut conseiller militaire de Habré (« *Com. chef* ») et un des exécutants des « basses œuvres » lors de cette période trouble.

4 – Idriss Déby : 10 ans de règne et 25 000 morts…

Trois jours après sa prise de pouvoir, le **1er décembre 1990**, Idriss Déby déclare : « *Je ne vous ai apporté ni or, ni argent, mais la liberté* ».
Joignant les actes à la parole, il démantèle la police secrète de Hissène Habré, la Direction de la Documentation et de la Sécurité (DDS), et libère tous les prisonniers politiques.

Tout ceci rassure les mouvements politico-militaires d'opposition et la population tchadienne, épuisée par trente ans de guerre civile.
Cependant, l'illusion de la création d'un Etat démocratique et stable est de courte durée, et les violences reprennent le pas sur le dialogue.

Le **13 octobre 1991**, les forces gouvernementales affrontent les partisans de Maldoum Bada Abbas, vice-Président de Idriss Déby, accusé de vouloir fomenter un coup d'Etat.
En **décembre 1991**, les forces du Mouvement pour la Démocratie et le Développement (MDD), dirigées par le Commandant Goukouni Guet (anciennement Commandant des forces du FROLINAT de Goukouni Weddey), lancent une offensive contre Déby.
Mal leurs en pris, car 278 opposants tchadiens, dont beaucoup appartiennent au MDD, y compris Guet, sont extradés du Nigeria, où ils s'étaient repliés, en **février 1992**.

Certains auraient même été tués (rapport d'Amnesty International : « *Tchad, le cauchemar continue* »).

Le 15 janvier 1993, nouvel espoir de retour de la démocratie avec la tenue d'une Conférence Nationale Souveraine (CNS) à N'Djamena.

Cette conférence ne change rien. Les massacres et les assassinats continuent : 203 personnes égorgées par la Garde Républicaine à Kouhou Goré en **avril 1993**, assasinat de M'Bailao Mianbé, Directeur du Secrétariat Permanent à la Réinsertion des Militaires Déflatés en **juin1993**, 82 morts par balle sur un marché de Gninguilim, dans le Ouaddaï, en **août 1993**, assassinat du colonel Abbas Koty, Président du Conseil National de Redressement (CNR, un parti politico-militaire d'opposition), venu à N'Djamena suite à une médiation soudano-libyenne **en octobre 1993**, 247 morts à Goré, en Logone Orientale, en **février 1995**...

Le Ouaddaï sera particulièrement touché pendant cette période, de **1993 à 1994**, par les méfaits des troupes gouvernementales, mais aussi par des individus armés, appartenant à des mouvements « politico-militaires », tel le Front National Tchadien (FNT).
Ainsi, le bilan des massacres durant cette période fait état de 11 000 morts (d'après, notamment, le rapport de mission effectuée à Abéché, entre le **21 février** et le **2 mars 1994**, par l'Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT), l'Association Tchadienne des Juristes (ATJ), l'Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (ATPDH), la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH), Tchad Non Violence (TNV)).

En parallèle à ces répressions sauvages, le Pouvoir exerce une censure forte sur les médias, les « intellectuels » et toutes les structures d'enseignement.
Ainsi, le **1er mai 1994**, le Gouvernement interdit des manifestations de la fête du travail et les militaires occupent le siège des syndicats, de l'université et des établissements scolaires.
Le **1er juin 1995**, le journal d'opposition « *N'Djamena Hebdo* » est mis à sac, le Directeur de publication et les journalistes sont battus.
En **1997**, le Pouvoir crée une version gouvernementale du journal d'opposition « *Alwihda* », publié par le Front National Tchadien Rénové (FNTR), afin d'essayer de contrer le « vrai » journal. Cette copie sera surtout distribuée aux réfugiés tchadiens du Soudan, afin de les désinformer, et cessera d'être publiée rapidement, faute de financements.

En **mars 1996**, il y a adoption d'une nouvelle constitution, par référendum et en **juin 1996** a lieu un scrutin présidentiel au suffrage universel direct, une première au Tchad. Malheureusement, le transport des bulletins et leur dépouillement, assurés par des troupes françaises « prépositionnées » semble avoir altéré le jeux démocratique, comme le rapporte Benoît Decq, observateur indépendant de l'association Solidarité France-Tchad : « *J'affirme que les résultats publiés n'ont rien à voir avec les résultats réels. Tout s'est passé au niveau de la centralisation des votes à N'Djamena. Je ne comprends pas cette attitude de la France* ».
Ces manœuvres électorales non-transparentes, orchestrées par le Parti au pouvoir, épaulé par la France, ont d'ailleurs été dénoncées par le FNTR.

En **octobre 1998**, Youssouf Togoïmi, ex-Ministre de la Défense de Déby, se retire au Tibesti et crée le Mouvement pour la Justice et la Démocratie au Tchad (MDJT), mettant en évidence encore le fossé entre le Pouvoir et les mouvements d'opposition politico-militaires

(estimés à dix-huit, en sus d'une soixantaine de partis politiques apparus depuis l'introduction du multipartisme, en 1991).

Ceci débouche sur la création, le **21 décembre 1999**, de la Coordination des Mouvements Armés et Politiques (CMAP), réunissant treize Partis d'opposition, dont les objectifs principaux sont de :

- Renverser le régime en place, d'où la récurrence des accrochages dans le Tibesti et le Ouaddaï, entre l'armée régulière et les rebelles ;
- Mettre en place un pouvoir démocratique stable. L'Etat serait ainsi doté d'un régime semi-présidentiel, le Président ayant un rôle symbolique et le Premier ministre étant doté du pouvoir exécutif.
  Il y aurait un pouvoir judiciaire indépendant et un Parlement fort et représentatif.

Il faut noter que certains Partis d'opposition, ainsi qu'une partie de l'opinion tchadienne, pencheraient pour la mise en place d'un système fédéral.
Cependant, comment découper le territoire ? Sur des critères linguistiques (français et sara, parlé au Sud, et arabe tchadien, parlé principalement au Nord), religieux (chrétiens, musulmans, animistes), géographiques, ethniques ?
Dans tous les cas de figures, la construction d'un Etat fédéral s'avère difficilement envisageable...Et d'ailleurs, à quoi bon mettre en place ce système, en l'absence de réelle politique nationale de développement ? Enfin, l'exemple du Nigeria voisin, Etat fédéral, est là pour prouver qu'une réorganisation administrative n'est pas une solution en soi.

Pour finir sur cette étude du Pouvoir tchadien, il paraît important de souligner les événements extrêmement sérieux, qui se déroulent actuellement dans le Nord.
D'après les dernières informations disponibles, les accrochages actuels entre le MDJT et les forces gouvernementales dans le Tibesti semblent réguliers et inquiètent Déby, qui reproche à la France « *son manque d'implication* » dans ce conflit. Celle-ci invoque la nécessité de ne pas s'ingérer dans un processus d'autodétermination tchadien.

Par contre, les conflits armés dans le Ouaddaï, menés par le FNTR, semblent relativement maîtrisés (il n'y aurait que 400 combattants du FNTR dans cette zone, souvent repliés sur le Soudan et la Centrafrique), tout comme dans les deux Logones, où les Forces Armées pour la Révolution Fédérale (FARF) ont déposé les armes en **mai 1998**, suite à la disparition de leur chef, Laokein Bardé. Ne subsistent dans le sud que des combattants menés par un ancien responsable du Gouvernement Déby, Moïse Keté, dans les rangs desquels viennent se fondre des « coupeurs de route », aux idéaux plus matériels qu'idéologiques.

Le Tchad est donc dans une impasse politique grave. Mené à la banqueroute par un despote, le peuple tchadien est opprimé et n'a actuellement pas les moyens de s'autodéterminer en connaissance de cause. De plus, le Tchad s'est construit 'une "façade démocratique" auprès de l'opinion extérieure, en permettant à la presse d'opposition de s'exprimer librement et de publier (*N'Djamena Hebdo*, *le Temps*, *le Progrès*,...). Mais, quel peut-être l'effet de levier de cette presse quand on sait que seuls 10 % des tchadiens savent lire sans difficulté...

III – Une situation économique et sociale alarmante

1 – Un des pays les plus pauvres du monde

Classé par le Programme des Nations-Unis pour le Développement (PNUD) au 168ème rang, sur 175 pays, pour son Indice de Développement Humain (IDH), le Tchad a longtemps fait figure de « mendiant » de l'Afrique…

1-1 – Eau, alimentation, soins, éducation : des besoins encore largement non-couverts

Comme certains pays africains, et notamment ses voisins subsahariens, la situation économique et sociale du Tchad est dramatique, conséquence de conditions du milieu difficiles, d'absence de politique cohérente et stable pour permettre le développement de ce vaste territoire où coexistent nombre de populations en affrontements chroniques.

Nous allons détailler les principaux indicateurs sociaux et économiques disponibles, afin d'avoir une « photographie » de l'état actuel du pays. Il faut cependant être très prudent avec ces chiffres, car la collecte des données est très imprécise, dans les PVD en général et au Tchad en particulier.

Indicateurs démographiques :

- Répartition par âge : 49,3 % de 0/14 ans, 46,1 % de 15/64 ans, 3,4 % de + de 64 ans ;
- Espérance de vie : 48,0 ans ;
- Taux de fécondité : 17,4 % ;
- Taux de mortalité infantile : 13,2 % ;
- Taux de croissance démo. : 3,1 % par an ;
- Taille des ménages : 5 personnes, en moyenne ;
- Densité : 5,2 habitants/km² (3/4 de la population dans le Sud-Ouest).

La population tchadienne est donc relativement jeune, frappée d'un taux de mortalité parmi les plus forts au monde.

L'espérance de vie y est très faible, ceci étant du à des conditions de vie très rudes, comme nous pouvons le voir, avec ces statistiques sur les conditions sanitaires :

- Accès des ménages à :
  - Eau de surface : 12,1 % ;
  - Puits traditionnels : 64,3 % ;
  - Puits modernes : 14,5 % ;
  - Eau courante : 2,1 % ;
  - Latrines : 20,2 % ;

- WC modernes : 0,8 % ;
- Electricité : 1,1 % ;
- Télévision : 0,02 % (taux le plus faible au monde) ;

- Calories/jour/individu : en dessous de la barre des 2 000 calories ;
- Médecins/habitants : 1/50 000.

La majeure partie de la population n'a donc pas accès à l'eau courante, ni à l'électricité. La malnutrition est chronique et semble s'être aggravée depuis vingt ou trente ans, dans l'ensemble de l'Afrique Subsaharienne (alors que dans le même temps, la moyenne mondiale de disponibilité nutritionnelle par individu a atteint 2 697 calories, voire dépassée 3 500 calories dans les pays de l'OCDE).

Les maladies sont nombreuses : épidémies de typhoïde et de méningite, paludisme, poliomyélite, hépatite C, SIDA (l'Afrique Subsaharienne compte 67 % des malades dans le monde), lèpre (avec cinq cas pour 10 000 habitants, le Tchad était encore considéré, en 1995, comme le pays le plus touché au monde. Les efforts de la fondation Raoul Follereau ont permis d'abaisser le taux, en 2000, à moins d'un malade pour 10 000 habitants)...
En effet, le nombre de médecins par habitants est le plus faible au monde, et seulement 30 % de la population tchadienne a accès à des services de santé publique (rapport 1997 du Fonds des Nations-Unies pour la Population – FNUP).

Enfin, les autorités sanitaires tchadiennes s'inquiètent de la prolifération des « *pharmacies par terre* » dans les grandes villes.
Il est en effet possible de trouver sur les marchés noirs, presque institutionnalisés, toutes sortes de médicaments, des antibiotiques aux pilules contraceptives en passant par la *Nivaquine* (antipaludéen).
Le problème est que ces médicaments sont exposés en plein soleil et s'altèrent très rapidement, ont des compositions douteuses, ne sont souvent pas reconnus par l'acheteur, ni parfois même par le vendeur, souvent analphabètes, et sont achetés dans la majorité des cas sans avis médical.
Pour contrer le phénomène, le Ministère de la Santé, via la police, essaye de saisir ses médicaments lors de grandes rafles...tâche difficile, quand on sait que les médicaments sont vendus, en moyenne, quatre fois moins cher au marché noir et qu'il n'existe pas de système de remboursement des soins.

Autre fait inquiétant, l'accès à l'éducation, base du développement d'une Nation, est très faible.
Le taux de scolarisation du Tchad est parmi les plus faibles de la région (le Niger étant le pays au monde où ce taux est le plus bas) : 33% pour les enfants de six ans, 53 % pour ceux de huit ans, mais seulement 10 % pour ceux de quinze ans et 2 % pour ceux de vingt-cinq ans.
De plus, le nombre d'élèves par classe est important, en moyenne 74 dans le public, les bâtiments d'enseignement sont délabrés, les ouvrages scolaires rares et le recrutement des enseignants a été stoppé depuis une dizaine d'années (réduction de la masse des fonctionnaires, restriction des dépenses budgétaires oblige, dans le cadre des programmes conclus avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM), comme nous le verrons dans la partie VI).
Tout ces éléments conjugués font que l'analphabétisme atteint des records et touche 83 % de la population.

1-2 – Une économie au « ralentie »

Voici les principaux indicateurs économiques récents disponibles :

Structure de l'économie :	primaire : 39,5 % (80 % de la population) ; secondaire : 15,1 % ; tertiaire : 45,4 % ;
PIB (millions de FCFA /prix courants) :	579 299 ;
PIB par habitant :	180 US$;
PNB* :	633 779 ;
Budget de l'Etat* :	51 620 ;
Dépenses budgétaires* :	69 911 ;
Dette extérieure* :	458 736 ; (* En millions de FCFA)
Taux d'endettement :	72,4 %du PNB ;
% des recettes fiscales :	38,3 % ;
Service de la dette* :	16 962, dont principal 10 019, intérêts 6 943 ;
Budget d'investissement public* :	69 800.

La structure de l'économie est représentative d'un PVD : avec 80 % de la population et 40 % du PIB, le secteur primaire est la principale source de richesse du pays...et encore, faut-il surtout considérer les secteurs vivriers et cotonnier. Le secteur tertiaire est très dépendant du secteur primaire (constitué principalement d'usines de transformation de produits agricoles : coton, arachide,...). Le secteur secondaire est émergeant, étant donné le peu de solvabilité des populations rurales qui n'épargnent presque pas et ont souvent des difficultés de trésorerie en période de soudure.

On peut aussi voir que le Tchad est un pays qui "paye" ses dettes : le service de la dette représente le 1/3 des dépenses budgétaires. Cette prise en charge de la dette est une des conséquences d'un ensemble de mesures d'assainissement des finances publiques, mises en place dans le cadre de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) définie par les institutions de Bretton Woods.
Cependant, cette FASR est assez vivement critiquée par des gouvernements du Nord et des ONG, qui lui reprochent de ne pas présenter de conditions assez souples pour l'allégement de la dette et le renforcement de la lutte contre la pauvreté. Ainsi, il semble que l'Afrique subsaharienne ait particulièrement souffert, depuis 15 ans, de ces politiques d'ajustements : associées à la dévaluation du franc CFA en 1994, elles ont accéléré, dans les Pays les Moins Avancés (PMA), la paupérisation des sociétés civiles, principalement urbaines, la déstructuration des systèmes de santé et d'éducation, la remontée de la mortalité infantile et maternelle...ces faits sont d'ailleurs avérés lorsqu'on étudie l'évolution des indicateurs sanitaires et sociaux sur ces dix dernières années.

Enfin, il semble que l'économie tchadienne soit grevée par trois principaux problèmes structurels :

- **L'absence de "bonne gouvernance"et d'Etat de droit**, dans tous les domaines : politique, juridique, financier,...Ce qui, ajouté à l'insécurité omniprésente (mouvements armés d'opposition politico-militaire, « coupeurs de route » en brousse, conflits d'usage entre agriculteurs et éleveurs, querelles diverses inter-ethniques,...) décourage fortement

les investisseurs privés. Ce problème est d'autant plus épineux que la solution ne peut résulter d'un énième projet ou programme de développement, mais doit émerger de la société civile tchadienne, plus occupée actuellement dans son ensemble à survivre qu'à faire des choix idéologiques et politiques...
Cette absence de gestion saine des affaires publiques est d'ailleurs dénoncée par les bailleurs de fonds, qui font de l'instauration de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit une condition sine qua non de distribution de l'aide. Ainsi, John Corrie, Co-Président de l'assemblée paritaire ACP-UE, déclarait dans *Le Courrier ACP-UE* de décembre-janvier 2000 : « *[...]Nous n'avons pas l'intention de jeter de l'argent dans un trou sans fond. Nous avons consacré 45 millions de dollars à l'Afrique et nous estimons aujourd'hui que, sans garantie quant à la bonne gestion des Etats et l'allocation adéquate de cet argent, ce sera fini.* »

- **Le manque de ressources humaines**. Des décennies de marasmes et de guerre civile n'ont pas permis la formation suffisante de cadres et dirigeants compétents et responsables. Au contraire, les différents pouvoirs qui se sont succédés, gérés bien souvent de manière clanique, ont permis l'installation de personnes incompétentes à des postes de hautes responsabilités (c'est le cas actuellement avec le régime de Déby, qui a installé à de nombreux postes administratifs des membres de sa famille et de son ethnie, les Zaghawas...). Le renforcement des capacités rurales et la restructuration des services de l'Etat est donc une priorité de la plupart des bailleurs de fonds ;

- **Le manque d'infrastructures et les difficultés d'accès à l'énergie**. Voici quelques éléments qui permettent de comprendre les difficultés posées à la mise en place d'activités économiques stables :

  - Infrastructures routières : Il n'y a que 588 km de routes bitumées, les routes non bitumées représentant un total de 12 000 km. Ajouté au fait que le port le plus proche est Douala, au Cameroun, dans le Golfe de Guinée, à 2 000 km, que le pays est particulièrement enclavé par les massifs montagneux qui le ceinturent, on comprend aisément que les échanges commerciaux soient difficiles ;

  - Electricité : Dernièrement, il y a des « délestages » en énergie depuis plusieurs mois. L'électricité est ainsi coupée ponctuellement dans la journée, consécutivement à une grève des agents de la Société Tchadienne de l'Eau et de l'Electricitée (STEE), une société d'Etat sinistrée en cours de privatisation (suite aux recommandations des institutions de Bretton Woods pour un recentrage de l'Etat sur ses activités régaliennes) ;

  - L'eau : De même que l'électricité, l'eau est régulièrement coupée, dans la capitale et les grandes villes de province. Ainsi, dernièrement, à titre d'exemple, une coupure prolongée d'eau dans la ville de Pala, dans le Mayo-Kébbi Ouest, a entraîné une importante vague de diarrhée ; causant de nombreux morts au sein de la population, contrainte de consommer de l'eau viciée ;

  - L'essence : Actuellement, les stations-service sont quasiment fermées en permanence, conséquence, semble-t'il, des difficultés internes du Nigeria et des pannes survenues dans quatre raffineries de ce pays, d'où provient 70 % du carburant du Tchad (les 30 % restants provenant du Cameroun)...Il semble aussi que ces difficultés d'approvisionnement soient dues à une mainmise des opérateurs privés sur ce secteur

stratégique, ainsi qu'au développement d'une contrebande organisée à grande échelle, et reposant sur une forte corruption des douanes et des réseaux de revendeurs de rue structurés (la vente de bouteille d'essence en bord de route est répandu dans les villes).

Ce problème de la contrebande n'est d'ailleurs pas limité au carburant et est une illustration concrète de l'absence de "bonne gouvernance" dans le pays.

La contrebande s'appuie en effet sur une corruption généralisée des fonctionnaires et semble être bien installée, à grande échelle, avec le Cameroun et le Nigeria, permettant, entre autre, le passage de camions chargés de sucre, de troupeaux entiers...Seules victimes de la répression des douaniers aux frontières tchadiennes, des enfants, qui se font abattre en tentant de traverser le Chari, entre le Cameroun et le Tchad, chargés de sucre et de denrées diverses...
Pour le pays, qui importe tous ses produits manufacturés et tire 70 % de son revenu des taxes de douanes, cette contrebande est une vraie gangrène et est un des problèmes principaux pointés par les institutions de Bretton Woods.

De même que pour le secteur de l'économie souterraine (« la contrebande »), l'absence de contrôle du secteur de l'économie « informelle » a amené le gouvernement tchadien à surtaxer le secteur « formel », d'où un désengagement accru des opérateurs privés, déjà freiné par le manque de sécurité et stabilité dans le pays.
Ce secteur informel, ensemble d'activités multiformes organisées et hiérarchisées entre elles, semble être né de l'excédent structurel de force de travail (écart entre la croissance démographique et l'offre d'emploi), l'absence de salaire indirect (retraite, chômage,...), la « déflation » d'une grosse partie des fonctionnaires, suite à la mise en place des FASR, la fuite devant les coûts de la formalisation,...
Très présent en milieu urbain, notamment à N'Djamena, où on croise partout des marchands ambulants de mangue, de beignets, d'arachides, des réparateurs de cycles,...ce secteur emploierait 11,5 % des actifs au Tchad, dont 74,2 % des emplois non-agricole, et contribuerait à la formation de 31 % du PIB total, et à 44,7 % du PIB non- agricole (année 1993, source *Le Courrier ACP-UE,* décembre-janvier 2000).

2 – L'espoir de l'or noir

Pays pétrolier, le Tchad suscite actuellement les appétits économiques de grandes firmes multinationales, pétrolières ou non, telles que Exxon, Shell, Elf, Bouygues, Spie Capac, SDV, Sogea/Satom...

Les ressources de brut seraient estimées entre 160 et 240 millions de T, dans les prévisions les plus optimistes, réparties dans deux gisements principaux : l'un à Doba, dans la Préfecture de la Logone Orientale, et ce pour un volume de 160 millions de T, et l'autre à Séguidi, dans le Kanem, à quelques dizaine de km au nord du lac Tchad, pour un volume de 2,5 millions de T de brut.

2-1 – 30 ans d'attente...

Pourtant, la découverte du gisement de Doba est ancienne et date de 1969, sous le régime de Tombalbaye

Cependant, à l'origine, et ce malgré les négociations du Gouvernement tchadien, la France semble réticente. Le Général de Gaulles, puis Georges Pompidou, transmettent le même message sans ambiguïté à Tombalbaye, que l'on pourrait traduire en ces termes : « *Il y a peu de chances que l'on exploite du pétrole au Tchad, mais la France reste disposée à aider le Tchad dans les domaines de l'agriculture de et de l'élevage...* »

Tombalbaye mandate alors une compagnie pétrolière américaine, la Continental Oil Company (CONOCO), qui obtient de ce fait un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux, représentant une concession de 603 900 km², du lac Tchad à la région de Doba.
Elle est bientôt rejointe par une entreprise française, la Société Internationale pour la Recherche et l'Exploitation Pétrolière (SIREP), qui obtient un permis de 152 000 km² en 1970.

Progressivement, la CONOCO se désengage ensuite de ce projet, peut-être trop important pour elle, et l'ouvre à d'autres associés, dessinant peu à peu le consortium actuel œuvrant pour l'exploitation du gisement de Doba.
Elle cède alors 25 % de ses actions à la Shell-tchadrex, puis 25 % à la Chevron Oil Company, filiale de la Standard Oil of California. La CONOCO ne détient plus alors que 25 % des actions, 25 % étant détenu par le Gouvernement tchadien.

Finalement, en 1978, l'Etat tchadien cède ses actions à Shell, et CONOCO cède la moitié de ses actions à Exxon et devient chargée des travaux pour le compte du consortium.

Le trio final se forme peu de temps après, avec le départ définitif de CONOCO, et le départ de Chevron, remplacé par Elf. Cette répartition est contractualisée le 12 décembre 1992 : Exxon possède 40 % des parts du consortium, tout comme Shell, Elf étant en possession des 20 % restants.

2-2 – Où l'on commence à y croire...

Le consortium mis en place, il reste encore de nombreux obstacles techniques à surmonter.

Le plus gros est bien sûr géographique : le Tchad étant un pays enclavé, sans accès à la mer, il lui faut acheminer son brut jusqu'au Golfe de Guinée, en traversant le Cameroun.
Ceci impose d'emblée au consortium un seuil de rentabilité anormalement élevé, d'autant plus difficile à obtenir que les prévisions de volume exploitable semblent un peu justes. En 1976, Waddal Abdelkader Kamougue, Président de l'Assemblée Nationale, estime qu'il faudrait des réserves de l'ordre du milliard de baril -soit 160 millions de T- pour rentabiliser le projet. Or, les meilleurs pronostics de l'époque avancent un volume de 140 millions de T de brut pour les gisements de Doba...

Autre écueil, la qualité du brut semble médiocre. Composé d'huiles lourdes très visqueuses, son transport dans un pipeline sur plus de 1 000 km nécessiterait qu'il soit mélangé à de l'eau pour pouvoir s'écouler.

Néanmoins, dés l'automne 1998, les premiers travaux d'infrastructures ont lieu, afin de permettre une mise en exploitation et production du site à partir de 2001.

La Banque Mondiale participe à ce projet et donne un avis favorable pour le financer, en septembre 1999, lors de la réunion de son comité de stratégie.

Le montage finalement adopté lors de cette réunion est le suivant : Esso (du groupe nord-américain Exxon), Shell (du groupe anglo-néerlandais Royal Dutch) et Elf participent à 97 % dans le consortium d'exploitation, respectivement pour 40 %, 40 % et 20 %. Les Etats tchadiens et camerounais participent pour les 3 % restants, grâce à des prêts de la Banque Mondiale (soient des sommes respectives de US$ 45 millions et US$ 70 millions).
Le coût total du projet, estimé à US$ 3,5 milliards serait réparti entre le consortium, soit US$ 1,4 milliards en amont, et la Banque Mondiale, soit US$ 2, 1 milliards en aval.

Techniquement, ce projet prévoit la construction de 300 puits dans la région de Doba et Komé, dans la Préfecture du Logone Oriental, puis la construction d'un oléoduc de 1076 km reliant Doba au port camerounais de Kribi, via Bessao et Baïbokoum, au Tchad.
Le pipe-line, dont le coût de construction s'élèverait à US$ 1,2 milliards, traverserait donc le Cameroun sur 880 km.

En se basant sur des bases de production de 160 millions de T de brut, à US$ 15 du baril, à un rythme de 225 000 barils par jour, le projet devrait permettre au Tchad de réaliser des recettes budgétaires de l'ordre de US$ 2,5 à 3 milliards. Les recettes annuelles, comprises entre US$ 80 millions et US$ 100 millions, permettraient de doubler les recettes fiscales.
Le Cameroun, quant à lui, pourrait espérer toucher US$ 400 millions de retombées financières.

2-3 – Des contestations internes et externes qui ralentissent le projet

De nombreuses contestations internationales et locales par rapport au projet ne tardent pas à émerger, provenant des ONG internationales et locales, des mouvements politico-militaires tchadiens (CNR, MDD, FNTR , MDJT, CDR) ou des mouvements écologistes.

Les craintes les plus importantes concernent :

- La redistribution des richesses créées par le projet. Les associations de défense des droits de l'homme, comme Amnesty International et la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, craignent le dévoiement des rentrées de devises, liées à l'exploitation du pétrole, par le pouvoir, afin d'acheter des armes et renforcer le système répressif ;

- L'impact sur l'environnement, le pipe-line devant traverser des zones sensibles, notamment certains territoires camerounais occupés par des Pygmées ;

- L'impact sur les populations locales : beaucoup craignent des mouvements de population incontrôlés vers la zone de production, entraînant des problèmes de concentration, de pauvreté, de manque d'hygiène et d'insécurité. Cette crainte s'appuie sur les exemples proches du Niger, du Nigeria (où la région du peuple Ogoni a été littéralement détruite), du Togo, du Congo-Brazzaville, du Gabon...où l'exploitation du pétrole n'a pas profité aux populations locales, loin s'en faut.

Pour contrer les objections, le consortium décide de mettre en place un certain nombre de mesures :

- Indemnisations des habitants situés sur le tracé du pipe-line. Cette mesure a été mise en œuvre dés avril 1999 et permettait dés mai 1999 l'indemnisation de 565 tchadiens (sur les 1 500 prévus) pour un total de US$ 400 000. Cependant, ces dédommagements ont eu des conséquences regrettables : spéculation sur les terrains indemnisables, flambée des prix du foncier, des céréales et de la dot, augmentation de la prostitution le long du futur tracé... ;

- Le tracé du pipe-line a été étudié pour atténuer son impact sur l'environnement : il est ainsi prévu de l'enterrer et de le doter d'un système électronique de détection de fuites ;

- Le terminal de Kribi est prévu à une douzaine de km de la côte, ceci afin d'éviter une concentration et une urbanisation côtière excessive, et afin de diminuer les risques de pollution du rivage ;

- Enfin, le 30 décembre 1998, l'Assemblée Nationale du Tchad adopte une loi sur la gestion des revenus pétroliers, sous la pression de la Banque Mondiale.
  Tous les revenus générés par l'exploitation pétrolière sont inscrits au budget de l'Etat.
  Les revenus directs (dividendes et redevances) seront déposés dans une institution financière internationale spécialement ouverte pour le compte de l'Etat tchadien. Ils seront versés à 90 % sur des comptes spéciaux du Trésor, à 10 % sur un compte d'épargne (au profit des générations futures), et affectés à 80 % aux secteurs prioritaires (santé publique et affaires sociales, enseignement, infrastructures, développement rural, environnement et ressources en eau).
  Les revenus indirects (impôts, taxes et droits de douanes liés à l'exploitation pétrolière) seront déposés directement sur les comptes du Trésor public.
  Enfin, un Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP) sera chargé de contrôler la gestion des comptes spéciaux.

Cependant, tout cela ne satisfait pas et le projet semble diviser l'opinion internationale, alors que le peuple tchadien voit bien sûr son salut dans l'or noir, qui pourrait lui permettre de quitter le « *Club des pays les plus pauvres de la planète* ».
Les inquiétudes sont d'ailleurs perceptibles au plus haut niveau : James Wolfensohn, Président de la Banque Mondiale, déclare ainsi le 30 septembre 1999, à Washington, « *Beaucoup d'hystérie autour d'un projet d'oléoduc...* ».

Cependant, l'hystérie se concrétise.
Le 9 novembre, à l'issu d'un Conseil Extraordinaire des Ministres tenu à N'Djamena, le Gouvernement tchadien annonce au public le retrait du consortium des deux sociétés Shell et Elf, et se déclare près à les poursuivre pour « *rupture abusive de contrat préjudiciable aux intérêts supérieurs de la Nation* ».
De plus, l'annonce du retrait de Elf aurait été notifiée au Directeur de cabinet de Déby par l'Ambassadeur de France en personne, M. Alain de Boispéan, ce qui jette le trouble parmi le Gouvernement et la population tchadienne.

Le Gouvernement tchadien semble penser que ce retrait est une manœuvre de déstabilisation du pouvoir de Déby, au moment où les combats s'intensifient entre le MDJT de Youssouf Togoïmi et l'armée régulière dans le Tibesti.
La population, quant à elle, ne comprend pas cette décision brutale et 10 000 personnes manifestent, le 10 novembre 1999, dans les rues de N'Djamena, en critiquant l'attitude de l'Etat français, assimilé à la société Elf.

Malgré ce retrait, le Gouvernement tchadien estime que son projet est bon et qu'il « *se fera contre vents et marées, même s'il risque de prendre quelque retard* ».
Grâce au soutien de Exxon, de nouveaux opérateurs étaient aussitôt contactés, dont Petronas, une société malaisienne, l'italien Agip et le nord-américain Chevron.
De son coté, la Banque Mondiale réaffirmait son soutien au Tchad, comme l'affirmait dernièrement la représentante de la Banque Mondiale à N'Djamena : « *La première année de son exploitation [le gisement de Doba], il entraînera une croissance de 50 % du PIB et de 30 % du PIB la seconde année* ».

Nouveau coup cependant, le 21 janvier 2000 : le Parlement Européen décide de suspendre les crédits publics en faveur du projet pétrolier tchadien.
Le parlement estime que les droits de l'homme dans le pays ne sont pas respectés et qu'il lui manque des garanties sur les aspects environnementaux et financiers du projet (notamment en ce qui concerne l'utilisation des bénéfices).

Tout ceci met en exergue les relations complexes que sont amenés à nouer les Etats producteurs avec les compagnies pétrolières.
Ces dernières, par leur taille, leur chiffre d'affaires, la diversité de leurs activités et filiales ont une puissance surdimensionnée par rapport à certains pays producteurs. Ainsi, Exxon premier producteur mondial, réalisait un chiffre d'affaires, en 1998, de US$ 115,6 milliards, le PIB du Tchad étant à peu près égal au budget du film *Titanic*, soit US$ 200 millions…

Comme le rapporte un expert européen, « *Dans le domaine pétrolier, il existe incontestablement une tradition de « covered actions », d'interventions secrètes. L'exploitation du pétrole génère un alliage curieux de pratiques machiavéliques (complots, constitution de réseaux,…) et de haute technicité. Au XXème siècle, aucune autre matière première, fut-elle très précieuse, n'a suscité autant de tension, voire de guerre (la Guerre du Golfe en est la parfaite illustration), d'interventions secrètes, de flux financiers occultes, de vraies-fausses sociétés.* »

NB : Il faut noter que l'exploitation des gisements de Séguidi est envisagée, afin de satisfaire les besoins internes du Tchad. La mise en valeur de ces huiles de très bonne qualité serait plus simple. Un pipe-line de 300 km de long relierait directement le gisement à N'Djamena, où serait installée une petite raffinerie d'une capacité de 200 000 tonnes.

IV – Position du Tchad sur la scène internationale

Le Tchad continue de dépendre encore largement de l'aide internationale et son service de la dette représente annuellement 10 à 12 % des exportations.
D'après la représentante de la Banque Mondiale à N'Djamena, Mary Barton-Dock, « *L'aide internationale représente à peu près l'équivalent des recettes de l'Etat, soit 800 millions de francs français* ».
De plus, les dividendes éventuels d'un projet pétrolier qui subit contretemps sur contretemps se font attendre, laissant le pays dans la liste des Pays les Moins Avancés (PMA)…

Les principaux bailleurs de fond intervenant au Tchad sont, par ordre d'importance, l'Union Européenne (UE), la France, La Banque Mondiale (BM), suivis de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), et de quelques bailleurs de fond n'obéissant pas aux règles de l'ajustement structurel, préconisé par les institutions de Bretton Woods : Taiwan (moyennant aides, Taiwan bénéficie, vis à vis de la Chine, d'une reconnaissance officielle par le Tchad…), le Fonds Arabe (les fonds alloués permettent le maintien de la zone d'influence du monde arabe aux portes de l'Afrique noire).

En effet, comme nous l'avions évoqué précédemment, le Tchad a conclu des programmes d'ajustement structurel, depuis 1995, avec le FMI et la BM.
Le premier programme à moyen terme (1995-1998), appuyé par une Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR), portait sur la mise en œuvre des ***« critères de bonne gouvernance »***.
Le second programme à moyen terme (2000-2003), devrait s'attaquer principalement au **problème de la pauvreté**, avec l'identification des indicateurs de ce phénomène et leur résorption.

Enfin, il faut noter que la répartition des rôles entre les différents bailleurs de fonds est pour le moi confuse : certains secteurs comme le développement rural font l'objet de programmes innombrables, parfois chevauchants, alors que des secteurs d'importance comme la justice ou le commerce font l'objet d'aides très minimes.

Nous allons maintenant détailler brièvement les liens régionaux du Tchad, ses liens historiques et actuels avec la France et ses relations avec les principaux bailleurs de fonds (UE, France, BM, FMI, BAD), principalement dans le secteur du développement rural.

1 - Les liens régionaux du Tchad : entre monde arabe et Afrique noire…

Le Tchad est suivi avec beaucoup de vigilance par la communauté internationale, car sa situation géographique fait de lui un pays géopolitiquement stratégique.
En effet, le Tchad est membre de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), mais aussi de la

Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CESS, qui comprend aussi notamment la Libye, le Soudan, le Niger, Djibouti, la Gambie,...au total, environ dix pays).

Le Tchad est donc dans une position originale (seul le Niger est lui aussi présent à la CEMAC et au CESS) et "joue" sur cette situation pour bénéficier de ces divers soutiens. Actuellement, le gouvernement tchadien semble tenter le rapprochement avec les pays arabes, sous l'insistance de Kadhafi.

2 – La France et le Tchad : une relation de longue date

La présence française est vieille d'un siècle et a été plus ou moins bien perçue par les tchadiens au cours du temps...
Actuellement, la coopération franco-tchadienne est forte : ce sont annuellement, environ, 300 millions de francs d'Aides Publiques au Développement (APD) qui sont concédés au Tchad par la France.
Nous allons détailler ici les relations de coopération militaire et les relations diplomatiques. Le dispositif de coopération française, notamment dans le secteur du développement rural, sera présenté plus en détail dans la deuxième grande partie.

2-1 – Le dispositif militaire « Epervier »

Les interventions militaires au Tchad sont récurrentes :

- De **1968 à 1972**, à l'appel du président Tombalbaye, les troupes françaises débarquent à Fort-Lamy pour contenir la rébellion dans le Tibesti. Sur les 2 000 hommes engagés, plusieurs dizaines tomberont lors des combats ;

- De **1973 à 1975**, les troupes sont encore appelées pour rétablir l'ordre ;

- De **1978 à 1980**, c'est l'opération « *Tacaud* ». A la demande du Général Malloum, les Français envoient 2 000 hommes et des avions de chasse jaguar pour contenir l'offensive de Goukouni Weddey ;

- De **1983 à 1984**, c'est l'opération « *Manta* ». Cette fois-ci, c'est Hissène Habré qui fait appel aux Français pour contenir de nouvelles offensives de Weddey, épaulé par les Libyens. L'opération mobilisera plus de 3 000 hommes, 30 hélicoptères et 25 avions ;

- Enfin, le dispositif « *Epervier* », déployé en **1986** pour mettre un terme aux offensives libyennes contre son voisin du sud (la Libye occupait alors la bande d'Aouzou au nord du Tchad) et contrer l'offensive du Chef de guerre Toubou, Goukouni Weddey.
  Suite à ce déploiement, le dispositif s'est pérennisé et le Tchad accueille aujourd'hui la plus importante force militaire française en Afrique : 950 hommes, dont deux compagnies de combat de l'armée de terre, une section de mortiers lourd, un demi escadron blindé, cinq mirages F1, trois avions de transport tactique (deux Transalls et un C-130), cinq hélicoptères.

Le but de ce dispositif est :

- De <u>défendre les intérêts français en Afrique</u> ;

- D'assurer la sécurité des ressortissants français et européens (1400 environ) ;

- D'apporter une aide logistique à l'Armée Nationale Tchadienne, en pleine restructuration. Ainsi, par exemple, des gendarmes français assurent la formation d'unités méharistes, les Unités Sahariennes de Sécurité (USS), composées d'anciens combattants touaregs. Ils fournissent aussi des véhicules et du carburant à l'ANT ;

- D'apporter un soutien à la population tchadienne, notamment dans le domaine sanitaire. Une antenne chirurgicale permet, de pallier, en partie, au manque de structures hospitalières : 97 % des opérés, en temps de paix, sont des tchadiens.

Il faut ajouter au dispositif « *Epervier* » la présence de soixante-dix sept coopérants militaires français, servant sous l'uniforme tchadien et chargés de mettre en œuvre des projets de partenariat entre les deux pays.

Il faut noter que la présence militaire au Tchad n'est pas à l'abri d'un revirement de situation.
Depuis le départ des forces françaises de la République centrafricaine, en avril 1998, la France ne dispose, en Afrique Subsaharienne et Orientale, que de cette position tchadienne et d'une position, elle aussi politiquement délicate, à Djibouti.
Or, les forces françaises se trouvent en situation inconfortable depuis 1998 : le Gouvernement tchadien décide, dans un premier temps, de frapper d'un droit de douane prohibitif tous les équipements militaires français, puis deux petites garnisons, situées à Bardaï, au nord (où sévissent actuellement les combats avec le MDJT de Togoïmi) et Loumia, au sud, sont obligées de fermer leurs portes.

Dernière crainte des militaires :être obligés de quitter la palmeraie de Faya-Largeau, où ils entretiennent une piste d'aviation qui verrouille les voies de communication avec la Libye.

2-2 – Des relations diplomatiques houleuses

Souvent accusée d'avoir « orientée » le cours de l'histoire politique de la République tchadienne, notamment en permettant l'accès au pouvoir de Déby, en 1990 et son maintien à la présidence, en juin 1996, la France n'a pas toujours été bien perçue au Tchad, et les relations ont été parfois difficiles.

Ainsi, en février 1998, le Dr Mahmoud Nahor, Président des Forces Démocratiques Unies (FDU), enlève quatre ressortissants français pendant 5 jours.
Lors de cet enlèvement, il prend contact avec l'Attaché Militaire de l'Ambassade de France, M. Yannick Guilloux, déclaré « *Persona non-grata* », une semaine après les faits, par le Gouvernement tchadien.
Le but ce cette prise d'otage, comme l'expliquera lui-même Nahor a l'hebdomadaire *L'Autre Afrique*, était d'alerter l'opinion publique internationale sur la nature du régime tchadien, et aussi de faire pression sur la diplomatie française.
En effet, en mars 1998, devait avoir lieu la réunion de la commission des droits de l'homme à Genève, où la France avait déjà été accusée à deux reprises d'avoir soutenu le régime tchadien, et de l'avoir protégé des sanctions et des procédures publiques.

En juin 1998, les services secrets français, constitués d'une trentaine d'hommes du service action de la Direction Générale des Services Extérieurs (DGSE) commandés par un colonel, et qui servaient de garde présidentielle rapprochée à Idriss Déby (depuis 1990, date à laquelle les services secrets avaient favorisé le renversement de Hissène Habré), sont congédiés par ce dernier.
Il semble que le régime veuillent faire « monter les enchères » de la présence française, en jouant le rapprochement avec la Libye (Kadhafi a effectué une visite à N'Djamena en mai 1998).

En novembre 1998, Idriss Déby est le seul Chef d'Etat d'Afrique francophone a ne pas assister au dernier sommet franco-africain, à Paris, officiellement pour cause de maladie.

Dernier épisode en date, le renvoi, le 13 mars 2000, de l'Ambassadeur de France, M. Alain du Boispéan, déclaré « *Persona non-grata* » par le Gouvernement tchadien, dans une note adressée au Quai d'Orsay et datée du 2 mars 2000.
Le Quai d'Orsay, par l'intermédiaire de sa porte-parole, Mme Anne Gazeau-Secret, a estimé que cette décision relevait de la souveraineté des Autorités tchadiennes, conformément à la convention de Genève sur les relations diplomatiques.

2 – Les bailleurs de fonds

Nous allons détailler ici les principales actions des bailleurs de fonds intervenant au Tchad, notamment dans le secteur du développement rural.

En juin 1999, suite à la table-ronde de Genève IV, le Gouvernement tchadien a détaillé ses programmes, sous-programmes et projets de développement rural, et leurs besoins en financement inhérents :

Programme	Montant (en millions de FCFA)	% du total
Renforcement des services d'appui	43 375	18
Renforcement des filières compétitives	27 945	12
Gestion durable des ressources naturelles	119 330	50
Restauration et conservation de la biodiversité	27 545	12
Appui au monde rural	10 742	4
Renforcement des capacités du secteur public	9 778	4
Total	238 715	100

On voit donc que l'accent est surtout porté sur l'environnement au sens large (conservation des ressources naturelles et de la biodiversité) et le renforcement des capacités des acteurs privés et publics intervenant dans le secteur rural.

Les trois principaux bailleurs de fonds intervenant au Tchad et contribuant à 70 % des financements extérieurs du secteur sont la BAD (35 %), la France (28 %) et la BM (8 %). Cependant, la France, dont le dispositif de coopération et l'APD destinée au Tchad seront détaillés dans la deuxième grande partie, est sûrement le principal bailleur de fonds, car les chiffres cités ne prennent pas en compte son important dispositif d'assistance technique

Nous allons maintenant voir comment se positionnent les principaux bailleurs de fonds, en particulier par rapport à ces programmes de développement rural.

2-1 - La Banque Africaine de Développement (BAD)

Les opérations du groupe de la BAD (située à Abidjan) au Tchad, qui ont débuté depuis 1974, s'élèvent aujourd'hui à US$ 365,5 millions.

La BAD intervient surtout dans les sous-secteur des aménagements hydro-agricoles et du coton, dans les préfectures suivantes : Lac, Tandjilé, deux Logones, Chari-Baguirmi.

Ainsi, une des derniers prêt accordé par le Fonds Africain de Développement (FAD), dépendant de la BAD, concernait le « *financement d'un projet de développement rural* ».
Ce prêt de US$ 27,8 millions, accordé le 18 mars 2000, vise à « *augmenter les productions vivrières et animales et à améliorer les conditions générales de vie des populations* ».
Le projet comprend la réhabilitation de treize polders du lac Tchad, par la construction de vingt-deux digues, la structuration du monde rural en vue d'une intensification agricole sur 33 000 hectares, etc…

2-2 – La Banque Mondiale (BM) et Le Fonds Monétaire International (FMI)

Le Tchad, déclaré « *5ème pays le plus pauvre du monde* », suivant le classement par pays des PNB par habitant, est particulièrement surveillé par le FMI et la BM, qui sont pour beaucoup de tchadiens, le « *nouveau visage de l'esclavage des temps modernes* ».
En effet, les conditions imposées par les institutions de Bretton Woods pour retrouver le chemin de la croissance et du développement sont astreignantes.

Le FMI impose au Tchad une politique de rigueur budgétaire (diminution des dépenses de fonctionnement de l'Etat, suppression de postes de fonctionnaires, réduction du nombre de militaires : ceux-ci sont passés de 30 000 à 15 000 dans l'Armée Nationale Tchadienne depuis 1991) et de privatisation des entreprises d'Etat (Cotontchad, STEE, Sonasut,… processus enclenché depuis 1998).
Le but de cette politique est de préserver les dépenses allouées aux secteurs sociaux prioritaires (éducation, santé,…).

Cependant, les mesures imposées par les deux institutions, bien que partant de principes louables, ont parfois des conséquences désastreuses, surtout dans un pays comme le Tchad où l'économie était à la dérive depuis de nombreuses années.

Ainsi, à titre d'exemple, citons la décision prise par le FMI en 1998 d'imposer la suppression des « dépôts fictifs » de biens importés, par l'intermédiaire de la loi de finances. Cette mesure, faisant obligation de payer immédiatement des taxes sur les produits importés et détenus, y compris lorsque ceux-ci ne sont pas encore vendus, a entraîné la disparition de nombreuses entreprises fragiles.

Dans le secteur du développement rural, la BM intervient sur l'ensemble du territoire tchadien, en appui aux services agricoles et pastoraux.

2-3 - L'Union Européenne (UE)

L'Union Européenne est présente principalement sur deux secteurs : les infrastructures (70 % à 80 % des aides) et la santé. Sachant que les infrastructures (route, réseaux adduction d'eau et d'assainissement,...) sont presque inexistantes au Tchad, on comprend les efforts consentis par l'UE pour ce pays.

Au niveau du secteur rural, la Commission Européenne finance surtout des réalisations en hydraulique villageoise et concentre principalement son action sur trois préfectures : le Chari-Baguirmi, le Lac, le Mayo-Kébbi.

Cette aide européenne transite principalement par deux canaux :

- Le Fonds Européen de Développement (FED), qui finance la coopération communautaire au développement auprès de 71 pays ACP dans le cadre de la Convention de Lomé. Les Etats membres financent directement ce fonds et son budget est distinct de celui de l'Union Européenne ;

- Le volet « Coopération au développement » du budget de l'UE, consacrée principalement à l'aide alimentaire et à l'aide humanitaire. Ce volet permet aussi d'aider des PVD hors ACP.

Le Programme Indicatif National (PIN), élaboré conjointement par l'UE et le Tchad, prévoit 14 millions d'euros d'aides sur les quatre prochaines années.

Bibliographie - première partie

Revues et quotidiens

« Marchés tropicaux » :

4 juillet 1997 *Un bilan du CNAR : Succès de la recherche scientifique en coopération avec la France* ;

14 novembre 1997 *Numéro spécial : Tchad 1997, pp 2465-2496* ;

2 octobre 1998 *France : l'AFD accorde au Tchad un concours d'ajustement structurel de FF 40 million* ;

21 mai 1999 *Croissance ralentie en 1999 selon le FMI* ;

« Le Monde »

23 mai 1998 *Au Tchad, les rebelles du Sud rendent les armes ; N'Djamena a opéré un spectaculaire rapprochement avec la Libye* ;

3 septembre 1998 *Le Tchad face aux sirènes pétrolières* ;

13 mars 2000 *Le Tchad expulse l'ambassadeur de France à N'Djamena* ;

1999 *Tchad et pétrole (Bilan 1999 de « le Monde »)* ;

« Le Point »

8 août 1998 *Services secrets : Le Tchad congédie la DGSE* ;

6 mars 1999 *La promesse de l'or noir* ;

« Courrier International »

24 septembre 1998 *L'arabisation ouvre-t-elle la voie à l'islamisation* (tiré de « N'Djamena Hebdo ») ;

2 au 8 mars 2000 *Avec ou sans Hissène Habré, la violence gratuite reste la règle* ;

« Le monde diplomatique »

mai-juin 2000 *Manière de voir 51 : Afriques en renaissance* ;

« Le courrier ACP-UE »

déc.-janv. 1999 *Dossier secteur informel*

« Le Figaro »

23 février 1999 *Nuages sur les relations entre la France et le Tchad : le désert des « éperviers »* ;

« VSD »

19 février 1998 *La grande parade des sultans du Tchad* ;

« L'Année Stratégique »

2000 *Fiche technique sur le Tchad* ;

« JAE »

12 mars 2000 *Tchad, dernière ligne droite* ;

« L'Autre Afrique »

24 au 30 juin 1998 *Mahmoud Nahor, le ravisseur des français, parle* ;

Agence de presse

Dépêches AFP :

1er juin 1996	*Les précédents présidents tchadiens ;*
4 janvier 1997	*Le Tchad : fiche technique ;*
11 février 1999	*Le lac Tchad, victime de la sécheresse, a perdu 90 % de sa surface en 40 ans ;*
10 mars 1999	*Le MDJT se pose comme le principal mouvement en lutte contre N'Djamena ;*
18 mars 1999	*Prêt de 27,80 millions de dollars de la BAD au Tchad ;*
24 mars 1999	*La France souhaite rester à l'écart des problèmes de rébellion au Tchad ;*
28 mars 1999	*La région du Tibesti sous contrôle de l'armée tchadienne, assure l'état-major ;*
13 mai 1999	*Le projet d'oléoduc tchadien se concrétise avec le début des indemnisations ;*
29 juillet 1999	*Le gouvernement affirme contrôler tout le pays ;*
20 août 1999	*Les autorités sanitaires rentrent en guerre contre « les pharmacies par terre » ;*
4 novembre 1999	*Trois mouvements rebelles dénoncent l'achat par N'Djamena de matériels piégés ;*
6 novembre 1999	*Plus de 200 soldats tués dans une attaque armée selon le MDJT ;*
10 novembre 1999	*Le Tchad reproche à Shell et Elf de vouloir se retirer du projet pétrolier ;*
12 novembre 1999	*Shell et Elf se retireront « progressivement » ;*
16 novembre 1999	*Importantes manifestations à N'Djamena contre le retrait d'Elf et de Shell ;*
24 novembre 1999	*Le projet pétrolier à Doba se fera « contre vents et marées » ;*
26 novembre 1999	*L'économie tchadienne continue à dépendre de l'aide internationale ;*
29 novembre 1999	*Combats entre les rebelles et l'armée régulière dans le Tibesti (officiel) ;*
30 novembre 1999	*Kadhafi a proposé au président tchadien Idriss Déby de remplacer des firmes pétrolières occidentales ;*
14 décembre 1999	*Un nouveau gouvernement pour deux dossiers chauds : le Tibesti et le pétrole ;*
28 janvier 2000	*La lutte du Tchad contre la lèpre alourdie par le nombre des malades soudanais ;*
6 mars 2000	*L'assemblée nationale tchadienne condamne la violence dans le Tibesti ;*
10 mars 2000	*La presse tchadienne s'interroge sur l'issue du conflit dans le Tibesti ;*
12 mars 2000	*Brutales détériorations des relations diplomatiques entre le Tchad et la France ;*
	M. Déby doit partir, selon la CMAP ;
13 mars 2000	*Le gouvernement tchadien : « les relations avec la France sont bonnes » ;*
20 mars 2000	*Léger remaniement du gouvernement tchadien ;*
	Liste du gouvernement tchadien après son léger remaniement ;

22 mars 2000 — *Le MDJT accuse l'armée tchadienne de « Crimes contre l'Humanité » ;*
Paris espère une prochaine normalisation avec le Tchad ;

Dépêches Reuters :
22 mars 1999 — *France/Tchad : révision des accords de coopération suggérée ;*
29 septembre 1999 — *Le Tchad et le Soudan signent un accord frontalier ;*
7 mars 2000 — *Accord pétrolier avec l'Algérie ;*

L'Huma Quotidien :
12 février 1998 — *Tchad, une dictature soutenue* ;
20 février 1999 — *Repères sur le Nigeria* ;
27 avril 1999 — *Des convergences entre Tchad et Nigeria* ;
30 juin 1999 — *Comment l'arme alimentaire menace notre futur* ;
31 juillet 1999 — *Tchad : stabilité retrouvée, mais développement en souffrance* ;
9 septembre 1999 — *Nouveau rêve du leader Libyen : les Etats-Unis d'Afrique* ;
1 janvier 2000 — *Etats des sociétés en chiffres* ;
31 janvier 2000 — *Zoom : Hissène Habré, le « Pinochet de l'Afrique » ;*
14 mars 2000 — *Tchad, une zone sensible* ;

Documents fournis par le Ministère des Affaires Etrangères :

14 novembre 1994 — *Les constitutions africaines ;*
6 novembre 1998 — *Les élections en Afrique de 1989 à 1996 ;*

Atlas et rapports :

1993 — *Mémento de l'agronome (réimpression),* Ministère de la Coopération ;
1974 — *Grange Batelière ;*
1998 — *Atlaséco ;*
1999 — *Quid* ;
Octobre 1999 — *Rapport Zone franc 1998,* Banque Mondiale ;
27 janvier 2000 — Principaux indicateurs économiques du Tchad ;

Autres sources

2000 — Site Internet du « Front National Tchadien Rénové » ;
Site Internet de l'AFD http://www.afd.fr
Site Internet du projet pétrolier au Tchad http://www.essochad.com

Statistiques

2000 — Organisation des Nations-Unis (ONU) ;
UNICEF ;
Organisation Mondiale du Travail (OMT) ;
Quid ;
Reporter sans frontières ;
Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
Programme des Nations-Unis pour le Développement (PNUD).

Le stage

I - Présentation générale du dispositif français de coopération au développement

Le dispositif de coopération française a été réformé en 1998, après quinze ans d'hésitations et de tentatives avortées, le Ministère de la Coopération étant devenu dans l'intervalle Ministère délégué, puis Secrétariat d'Etat, avant d'être finalement intégré au Ministère des Affaires Etrangères.
Cette réforme s'annonçait nécessaire pour au moins deux raisons :

- Le désengagement et l'incompréhension de la population française par rapport aux actions de la coopération gouvernementale. Etait principalement pointé du doigt les rapports douteux entretenus par la France avec des dirigeants africains issus d'un soi-disant « pré carré », critique d'autant plus virulente que les sociétés civiles du Nord et du sud étaient finalement peu associés aux décisions prises ;

- Depuis le discours de La Baule de François Mitterand en 1990, le découpage des rôles entre la Caisse Française de Développement (CFD, actuelle AFD depuis avril 1998) et le MAE étaient peu clair. En effet, avant 1990, la CFD faisait des prêts et le MAE des dons. Après cette date, la CFD s'est mise à faire des dons aux Pays les Moins Avancés (PMA), tandis que le MAE s'orientait progressivement vers des actions plus ciblées : appui institutionnel, projets pilotes, projets de formation, projets de recherche-développement,...Il y a avait donc un mélange des genres et les rôles respectifs des deux institutions étaient mal formalisés.

Dans le même temps, le volume de l'APD avait diminué ces dernières années, les fonds destinés aux actions multilatérales avaient augmenté et des changements étaient intervenus dans le dispositif, notamment dans les secteurs développement rural et économique :

- Passage d'une approche programme à une approche projet ;

- Mise en œuvre de financement hors-Etat, plus proches des bénéficiaires issus de la société civile ;

- Développement de coopération entre les sociétés du Nord et du Sud, par l'intermédiaire de la coopération décentralisée, des ONG ;

- Disparition des postes d'assistants techniques en substitution et repositionnement des autres postes.

D'où ceci explique qu'une réforme s'avérait nécessaire. L'objet de cette partie est donc de présenter le nouveau dispositif et de comprendre comment il est mis en œuvre pratiquement au Tchad.

1-1 - L'Aide Publique au Développement (APD)

1-1-1 - La contribution française

En 1997, l'APD s'élevait à 37 milliards de francs, soit 13,3 % de l'APD mondiale, plaçant ainsi la France au 3ème rang des bailleurs des fonds, derrière le Japon et les Etats-Unis. Rapporté au PNB, l'effort d'aide publique constitue 0,45 % du PNB, ce qui place la France en tête des sept pays les plus industrialisés.

En 1997, l'APD française se répartissait comme suit :

❑ **Aide bilatérale**	**76%**
• Coopération technique	27 %
• Aide projet	10 %
• Aide programme	3 %
• Allégement de la dette	17 %
• TOM	13 %
• Divers	5 %
❑ **Aide multilatérale**	**24 %**
Dont Union européenne	*10 %*
(Notamment Fonds Européens de Développement (FED)	*25 %)*

Néanmoins, il convient de relever que l'APD française est encore en-dessous des objectifs défini par les Nations-Unies, à savoir atteindre une APD équivalente à 0,7 % de son PNB. De plus, l'aide au TOM constituent 13 % de l'APD...cette part retranchée, l'APD française ne représente plus que 0,40 % du PNB.

A titre indicatif, on peut situer, pour 1999, l'APD française par rapport à différentes APD de pays du Nord (en % du PNB, source : OCDE) :

Danemark	0,97
Norvège	0,86
Pays-Bas	0,81
Suède	0,79
Luxembourg	0,55
France	0,45
Suisse	0,34
Canada	0,34
Finlande	0,33
Irlande	0,31
Belgique	0,31
Allemagne	0,28
Australie	0,28
Nouvelle-Zélande	0,26
Grande-Bretagne	0,26
Autriche	0,26
Portugal	0,25
Espagne	0,24

Italie	0,11
EU	0,09
Moyenne des pays du CAD	0,22

(CAD : Comité d'Aide au Développement, regroupement de pays de l'OCDE)

Constatation intéressante, après l'examen de ce tableau, le volume de l'APD de chacun de ces pays n'est pas forcement en lien avec son passé de « colonisateur » : les pays d'Europe du Nord (Danemark, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Luxembourg,...) qui n'ont pas ou peu eu de colonies (mis à part les Pays-Bas, présents dans de petites îles des Caraïbes comme Bonaire, Aruba, Curaçao...) font partie des pays de tête.

Par contre, les principales anciennes puissances colonisatrices européennes (France et Grande-Bretagne, et dans une moindre mesure, Portugal Espagne, Italie, Belgique, Allemagne) ne « *remplissent pas leurs obligations morales* », comme le déclare le nouveau Commissaire Européen chargé du développement, Paul Nielson.

La baisse de l'APD semble donc être un mouvement d'ensemble, marquant un désintérêt des pays du Nord pour ceux du Sud. Heureusement, certains exemples, comme celui de l'Irlande, dont l'APD est passée de 0,05 % du PNB en 1974 à 0,31 % du PNB en 1999, sont là pour prouver que, malgré le désintérêt de l'opinion publique des pays industrialisés, et malgré la perte d'intérêt stratégique des PVD suite à la fin de la guerre froide, la solidarité Nord-Sud ne faiblit pas partout.

1-1-2 - Les zones d'interventions géographiques de la coopération bilatérale française

Auparavant, le Ministère de la Coopération intervenait sur une zone géographique constituée de pays dits "du champs", soit environ quarante pays (Afrique noire francophone, Antilles françaises, mais aussi Rwanda, Guinée Bissau, Angola, Mozambique, Namibie, Madagascar,...).
Désormais, le dispositif de coopération s'est élargi. D'une distinction entre "pays du champs" et "pays hors-champs", on est passé à la définition d'une Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP), qui concerne environ soixante-dix pays (principalement d'Afrique, l'ensemble des pays ACP, la plupart des pays francophones) et qui est revue annuellement par le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID), dont le rôle sera expliqué par la suite.

Au sein de la ZSP, la coopération avec chaque pays s'inscrit dans un "accord de partenariat et de développement" précisant dans un cadre pluriannuel les domaines et les modalités de mise en œuvre et de suivi des projets.

1-1-3 - L'aide bilatérale

L'APD bilatérale représente donc environ 75 % de l'APD totale. Elle est répartie en :

- **Aide projet**, directement affectée à des projets de développement ;
- **Aide hors projet**, constituée de concours financiers, sous forme de dons ou de prêts.

En 1996, l'aide bilatérale se répartissait comme suit (en millions de francs) :

Coopération technique et culturelle	**12 801, soit**	**43,5 %**
Aide aux investissements	**5 354, soit**	**18,2 %**
Dons	3 207	
Prêts	2 147	
Soutien économique et financier	**11 283, soit**	**38,3 %**
Dont		
Annulation de dettes, solde net	4 985	
Aide alimentaire	358	
Crédits de consolidation de dettes	- 156	
Ajustement structurel	1 119	
Coûts administratifs	1 551	
Total	**29 438**	

A titre indicatif, au Tchad, en 1997, l'APD Française à destination du secteur rural se décomposait de la manière suivante (en millions de francs CFA) :

- Décaissement FAC 1 264 ;
- Aide alimentaire 960 ;
- Bourses et stages 65 ;
- Assistance technique 1 601 ;
- Appui logistique 196 ;
- Projets AFD 6 480 ;
- **Total 10 566.**

Annuellement, tous secteurs confondus, le FAC représente 30 millions de francs des APD françaises au Tchad, l'Assistance Technique Directe (ATD) représentant 45 millions de francs annuels.

Comme on peut le constater, les principaux « outils » du dispositif de coopération française sont l'AFD, puis le FAC et l'assistance technique.

1-1-4 - L'aide multilatérale

Suite à la déclaration de Dakar, la France a cherché à augmenter ses financements multilatéraux, afin de trouver une meilleure articulation entre coopération bi- et multilatérale.

En 1996, l'aide multilatérale de l'APD française se répartissait de la manière suivante (en millions de francs) :

Union Européenne (EU)	**4 321, soit**	**49,8 %**
Budget général	2 835	
Fonds Européens de Développement (FED)	1 486	
Banque Mondiale (BM)	**2 461, soit**	**28,4 %**
Société Financière Internationale (SFI)	54	
Association Internationale de Développement (AID)	2 407	
Organisation des Nations-Unies (ONU)	**746, soit**	**8,6 %**
Contributions obligatoires	426	
Contributions bénévoles	320	

Fonds spéciaux	**697, soit**	**8 %**
Fonds Africains de Développement (BAD)	311	
Fonds Caraïbes (FUD)	14	
Banque Interaméricaine de Développement (FOS)	56	
Fonds Européens pour l'Environnement Mondial (FEEM)	262	
Protocole de Montréal	54	
Fonds Monétaire International	**405, soit**	**4,6 %**
(Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé -FASR)		
Banques régionales de développement	**52, soit**	**0,6 %**
Banques Islamique de Développement (BID)	44	
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	8	

Au niveau du Tchad, comme nous l'avons vu précédemment, les principaux bailleurs de fonds sont la BAD, puis la France et la BM.
Les autres bailleurs intervenant sont l'Union Européenne, le Fonds des Nations-Unis pour l'Appui aux Populations (FNUAP), le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), la BID, le FMI,...accompagnés de bailleurs de fonds ne suivant pas la politique générale d'ajustement structurel et peu coordonnées avec les autres bailleurs de fonds : Taiwan, les fonds arabes, la Libye,...

1-2 - Le dispositif de coopération au développement et les orientations de la politique de coopération

1-2-1 - Organisation générale

L'aide au développement française réunit acteurs privés et publics, dont les actions peuvent être hiérarchisées comme suit :

- Aide publique :
  - Etat :
    - Aide multilatérale, gérée par le **Ministère de l'Economie et des Finances** pour ce qui est de l'UE, la BM, les banques régionales de développement et les autres agences multilatérales, et par le **Ministère des Affaires Etrangères** , pour ce qui est du système des Nations-Unies ;
    - Aide bilatérale, gérée conjointement par le **Ministère de l'Economie et des Finances**, le **Ministère des Affaires Etrangères**, l'**AFD** et d'**autres Ministères (Santé, Education et Recherche) ;**
  - Collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes), qui gèrent la coopération décentralisée ;
- Aide privée et associative, qui s'articule par l'intermédiaire d'Organisations de Solidarité Internationale (OSI, anciennement ONG), d'entreprises, d'églises, d'organisations professionnelles,...

Au niveau tchadien, la coopération décentralisée est présente avec des partenariats entre les villes de Sahr et Poitiers, ainsi que Moundou et Toulouse. Des ONG œuvre aussi, principalement dans le secteur de l'éducation primaire et de la santé : secours catholique, Entraide et Soutien Educatif pour le Tchad (ESET),...

1-2-2 - Les acteurs publics de la Coopération française

Depuis la réforme de la Coopération française, le dispositif comprend quatre pôles principaux :

- Le **Ministères des Affaires Etrangères** et le **Ministère de l'Economie et des Finances**, qui sont la structure administrative de pilotage, chargée de la *définition, la gestion, du contrôle et du suivi de l'aide ;*

- Le **Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement** (CICID), qui est l'organe politique d'impulsion et d'orientation, chargé de la *définition de la ZSP, des orientations de la programmation globale, de l'évaluation de la conformité aux objectifs fixés* ;

- Le **Haut conseil de la coopération internationale**, qui est l'instance de conseil et de concertation, chargée de *faire le lien entre les acteurs publics et privés de la coopération française* ;

- L'**AFD**, qui est l'opérateur pivot, chargé de la *mise en œuvre des projets et programmes,* en complément, notamment, de l'assistance technique du Ministère des Affaires Etrangères.

1-2-3 - Les orientations de la politique de coopération

Les cinq orientations prioritaires retenues par le Gouvernement français sont :

- **La conquête de la souveraineté et la participation à l'économie mondiale ;**

- **La consolidation des institutions de l'Etat et l'enracinement de la démocratie ;**

- **La lutte contre la pauvreté et la couverture des besoins sociaux ;**

- **L'ouverture à la recherche et l'accès à l'information scientifique ;**

- **La poursuite des processus d'intégration et de coopération régionales.**

Au niveau des priorités géographiques, la répartition de l'aide bilatérale en 1996 fait apparaître une forte priorité accordée à **l'Afrique Subsaharienne**, qui a bénéficiée de 42,2 % des versements nets, soit 12,4 milliards de francs.

Enfin, il est important de voir que 90 % de l'APD bilatérale a été reçue en 1996 par les pays les "plus pauvres" de la ZSP (pays où le PNB par habitant était inférieur à US$ 3 035 en 1995).

Le Tchad, réunissant ces deux critères, fait donc partie des pays les plus aidés par la Coopération française.

Au niveau des orientations sectorielles, l'accent est mis sur les secteurs sociaux (investissements et services éducatifs, santé, distribution d'eau et assainissement) et le secteur des infrastructures (transports, communications, énergie), sans oublier le secteur de la production, principalement par le soutien à l'agriculture.

1-3 - Les moyens de la coopération bilatérale

1-3-1 - Les instruments financiers

1-3-1-1 - Le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC)

Le fonctionnement du FAC sera détaillé dans la partie II 1.

1-3-1-2 - L'aide projet mise en œuvre par l'AFD

L'AFD, opérateur pivot du dispositif d'aide française au développement, agit selon deux modalités principales :

- Réalisation de projets productifs publics et privés, éventuellement cofinancés avec d'autres bailleurs de fonds ;
- Gestion des concours d'ajustement structurel octroyés par le Gouvernement français.

En 1997, l'aide projet s'est élevée à 5 138 millions de francs, répartis en 993 millions de francs de **dons** (19 %) pour les Pays les Moins Avancés (depuis le discours de La Baule de François Mitterand, en 1990, la France s'est engagée à ne faire que des dons dans les PMA) et 4 145 millions de francs de **prêts** (81 %).

Ces prêts se répartissent eux-mêmes de deux manières :

- 1 863 millions de francs de **prêts souverains concessionnels** (36 % du total de l'aide projet de l'AFD), prêts à conditions très favorables, accordés aux Etats ou à des entreprises, avec l'aval des Etats, dans les pays à revenu intermédiaire ;
- 2 282 millions de francs de **prêts non souverains** (45 % du total de l'aide projet de l'AFD), prêts aux conditions moins avantageuses, accordés à des entreprises ou à des banques sans l'aval de l'Etat.

Il faut remarquer que la déclaration de la Baule est un acte politique courageux, car l'octroi de dons aux PMA signifie un non-recouvrement des frais des opérations de coopération.

1-3-1-3 - Le traitement de la dette

Le traitement de la dette publique est effectué par l'intermédiaire de deux canaux :

- **Traitement au sein du Club de Paris**. Cette enceinte, qui réunit les principaux créanciers des PVD, des solutions sont proposées : rééchelonnements des échéances ou du stock de la dette, opération de conversion de la dette...Le traitement de la dette est très étroitement lié à la politique financière et économique des pays concernés, ainsi qu'aux accords qu'ils ont conclu avec les institutions de Bretton Woods. Enfin, pour les PMA, les annulations de dette peuvent concerner jusqu'à 80 % du total ;
  Au Tchad, le service de la dette représente 1/3 des dépenses budgétaires annuelles et les échéances sont honorées.

- **Traitement unilatéral**. Ces opérations sont exceptionnelles.

Quant à la dette privée, elle est **traitée au sein du club de Londres**.

1-3-1-4 - Les concours d'ajustement structurel

Gérés par l'AFD, ces concours sont décaissés rapidement, afin de couvrir les besoins de financement des pays en déséquilibre budgétaire, ou en déséquilibre de balance des paiements, sous condition de l'existence d'un programme de redressement économique et financier soutenu par le FMI. Ce système des concours d'ajustement structurel fait suite à la déclaration d'Abidjan de M. Balladur, alors Premier ministre français.

En 1997, les concours d'ajustement structurel se sont élevés à 850 millions de francs, dont 250 millions de francs en dons et 600 millions de francs en prêts.

Enfin, des aides budgétaires exceptionnelles, 60,6 millions de francs en 1997, sont destinées aux pays connaissant des difficultés budgétaires particulières. Le Tchad a ainsi bénéficié de 3,70 millions de francs en 1997.

1-3-1-5 - Les procédures de cofinancement

Des cofinancements sont prévus pour aider les 1 500 collectivités territoriales intervenant dans la coopération, depuis la loi d'orientation de 1992, et les 1 000 ONG françaises. Pour ces dernières, une commission coopération développement, présidée par le Ministre délégué à la coopération et à la francophonie, réunit paritairement les administrations et les collectifs d'ONG.

1-3-2 - Les bourses

Les bourses, d'étude et de stage, mobilisent un important volume financier, qui était de 169 millions de francs en 1997, pour un total de 4 525 bourses attribuées.
La gestion des bourses est effectuée par l'EGIDE, anciennement Centre International des Etudiants et Stagiaires (CIES), les décisions d'attribution de bourses étant prises conjointement par la France et l'Etat bénéficiaire. Cette gestion privilégie les boursiers appartenant à des filières de formation directement opérationnelles (administration et services, équipement et aménagement) : ils représentent plus de 40 % des boursiers.

La gestion des demandes de bourse est effectuée par deux sous-services du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC), le service culturel et de la coopération éducative (CEDOC) et le service du développement rural, hydraulique, sécurité alimentaire et société civile (DRAC). Le premier sous-service gère les demandes provenant de tous les secteurs

d'études, le deuxième gère les demandes émanant des établissements d'enseignement agricole.

1-3-3 - Les ressources humaines

Au 1/01/1998, plus de 3 500 personnes, sans compter les recrutés locaux, travaillaient dans le dispositif de coopération, répartis entre le MAE et l'AFD. La répartition de ces personnes étaient assez équilibrée entre les services centraux du MAE et de l'AFD (1 706 personnes) et les services déconcentrés (1 833 personnes).

L'action des agents de la coopération française est prolongée sur le terrain par plus de 5 000 personnes, assistants techniques (civils ou militaires) et coopérants du service national (CSN), et plus de 4 200 recrutés locaux, français ou étrangers.

Le dispositif d'assistance technique sera détaillé dans la partie II, au chapitre 1-1-1, avec la description du service GESIN du SCAC.

Au Tchad, 90 Assistants Techniques Directs (ATD) sont présents, le secteur rural bénéficiant quant à lui de 23 de postes, dont la majeure partie sont des postes d'appui institutionnel auprès des trois Ministères techniques du développement rural. Sont également présents dans le secteur six Coopérants au titre du Service National (CSN).

1-3-4 - Les opérateurs

Comme nous l'avons vu précédemment, le MAE a des missions de prospective, d'orientation et d'évaluation des politiques, l'AFD, établissement public, étant l'opérateur principal, dans ses domaines de compétence récemment élargis : développement économique, infrastructures économiques et transport, infrastructures sociales (santé, éducation), environnement, soutien au secteur privé.

Cependant, cet opérateur n'est pas le seul, et le dispositif de coopération s'appuie aussi sur les compétences de nombreux opérateurs spécialisés, dont les plus importants sont l'Association Française des Volontaires du progrès (AFVP), le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et l'Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (IRD, ex-ORSTOM).

II - Présentation du SCAC et de la DEAFPR

1 - Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Tchad

Depuis la réforme du dispositif de coopération française en 1998, les SCAC sont devenus des services de l'Ambassade.

1-1 - Description des services

Les orientations générales de la coopération française suivent les objectifs et les stratégies dégagées suite à la table-ronde de Genève IV, en 1999, organisée par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Cette table-ronde a été poursuivie localement, sur l'initiative du Gouvernement tchadien, par quatre "consultations sectorielles", portant sur les points suivants : développement rural, transport, santé et éducation.

Nous allons détailler ici les quatre principaux service de la mission de coopération française à N'Djamena, et voir comment y sont appliquées les orientations issues des consultations sectorielles :

- Service du **secteur santé publique et affaires sociales** (GESIN), dont l'attachée est Mme Mancip ;
- Service du **développement rural, hydraulique, sécurité alimentaire et société civile** (DRAC), dont l'attaché est M. Randriamampita, Ingénieur en Chef d'Agronomie ;
- Service des **études économiques, financières et de la programmation - Etat de droit et intégration régionale** (PROGEF), dont l'attaché est M. Dumont ;
- Service **culturel et de la coopération éducative** (CEDOC), dont le conseiller culturel est Mme Bourgeade.

Ces quatre services, en sus de leurs attributions sectorielles, ont des attributions transversales : la gestion de l'assistance technique pour le service GESIN, la gestion des projets FSD pour le service DRAC, la gestion des logements des coopérants pour le service PROGEF, la gestion des bourses d'étude pour le service CEDOC.

Ces quatre services sont sous la responsabilité du chef de mission, M. Courtant, Ingénieur Général d'Agronomie, qui lui-même est sous l'autorité directe de M. l'Ambassadeur.

Enfin, il convient de noter, en plus de ces quatre services, le rôle important de la cellule comptable et de contrôle de gestion, qui gère les aides publiques bilatérales au développement. J'ai ainsi été amené à rencontrer Mme Russo, en charge de la gestion des

titres VI, au sein desquels les projets FAC tiennent une place importante. Celle-ci m'a détaillé le processus d'administration comptable d'un projet FAC.

1-1-1 – GESIN : Service de gestion des coopérants/secteur santé publique et affaires sociales

Ce service comprend deux personnes.

Pour ce qui concerne le volet santé publique et affaires sociales, la mise en œuvre de projets de développement est effectuée suivant quatre axes :

- Le **soutien au dispositif hospitalier**. Cet axe est le plus important : 15 millions de francs y sont affectés actuellement sur trois ans grâce au FAC. Des assistants techniques sont également présents.
  Le soutien porte surtout sur l'hôpital de références nationales de N'Djamena et l'hôpital de Moundou et repose sur deux objectifs :

  - L'augmentation de la qualité des soins par l'achat d'équipements, la formation de praticiens, l'amélioration de l'hygiène dans les bâtiments ;

  - La réforme institutionnelle des hôpitaux, qui ne sont plus gérés directement par l'Etat et sont devenus établissements publics depuis le 25 novembre 1999 (sauf l'hôpital de références nationales de N'Djamena, qui avait déjà ce statut depuis 1994).

- **L'appui institutionnel**. Cet appui consiste à aider à la définition de politiques (auprès des Directeurs généraux de la santé publique et des affaires sociales) et à assurer la coordination entre les bailleurs de fonds. Deux millions de francs sont affectés sur trois ans à ce volet d'action, sur les titres VI (crédits d'investissements pluriannuels) et IV (crédits de fonctionnement annuels) de la Loi de finances.

- **Le soutien au développement de la santé primaire**. En effet, 80 % des pathologies présentes au Tchad sont du domaine de la santé primaire (diarrhées, maladies respiratoires, appendicites,...pour ne citer que les plus courantes). Ce soutien est mis en œuvre par la mise en place de districts sanitaires, couvrant le territoire, afin de rendre fonctionnels les petits hôpitaux et développer une synergie entre hôpitaux et centres de santé. En effet, les principaux bailleurs de fond intervenant dans le domaine de la santé avaient mis en place un réseau sanitaire fixe, mal adapté aux mouvements de population du pays, et non pourvu en personnel qualifié.
  Ce volet est particulièrement important, car depuis 1985, les indicateurs sanitaires sont en chute libre, les épidémies se sont multipliées (méningite, choléra,...), mettant le Tchad au 165ème rang mondial pour son Indicateur de Développement Humain (IDH), derrière des pays en guerre, comme l'Algérie ou l'Afghanistan...

- **La formation**. Des bourses sur titre IV sont attribuées dans la sous-région et des formations pratiques sont assurés par l'assistance technique française. Enfin, un projet FAC de formation de personnel paramédical est en cours d'instruction (budget prévisionnel : huit à dix millions de francs).

Nous pouvons maintenant détailler l'autre attribution du GESIN, la gestion de l'assistance technique civile et des CSN.

Suite à la réforme du dispositif de coopération, les fonctions des assistants techniques ont évolué. Auparavant, les assistants techniques intervenaient en appui institutionnel au niveau national, participaient à des projets de développement ou étaient en substitution de cadres nationaux.

Désormais, l'assistance technique s'est désengagée des postes de substitution et s'est parallèlement recentrée sur de l'appui institutionnel autour des fonctions régaliennes (justice, défense, police, Etat de droit,...) de l'Etat.
Toujours dans cette optique de renforcement des capacités de la société civile, les assistants techniques interviennent en appui aux instances de concertations entre acteurs (Organisations Professionnelles Agricoles, Collectivités, ONG,...).
Enfin, les assistants techniques assurent aussi la coordination entre les opérateurs et bailleurs de fonds intervenant sur un même pays.

Cette assistance technique est gérée par un décret de 1992. L'assistant technique peut être un fonctionnaire français du MAE ou être contractuel du MAE. Dans les deux cas, il est « ...m*is à disposition d'un Etat étranger, dans le cadre des accords de coopération existant entre les deux Etats* ».

Au Tchad, il existe cent postes budgétaires d'assistants techniques, quatre-vingt dix étant occupé et dix non-pourvus.

Le recrutement des assistants techniques se fait sur Curriculum Vitae et lettre de motivation, à Paris, par la Direction des Ressources Humaines (DRH) du MAE, sur offre de poste défini par une lettre de mission, décrivant les attributions et les devoirs de l'assistant technique, élaborée par les deux parties, Gouvernements français et étranger.

Lors de cette recherche de candidat, lors de passage *en transparence* des postes à pourvoir, une présélection est effectuée et les candidats retenus passent un entretien avec le Directeur Technique de la Direction dont dépend le poste.

Après cette opération, une (rarement plusieurs) candidature pour le poste est présentée au Ministère étranger concerné. Si un accord est obtenu (ce qui est très généralement le cas), la lettre de mission est signée respectivement par le chef de mission du SCAC (en délégation de M. L'Ambassadeur), pour le Gouvernement français, et par le représentant du Ministère technique concerné, pour le Gouvernement étranger.

Selon la réforme de 1992, la durée du contrat d'un AT est de six mois à trois ans, renouvelable une ou deux fois, pour une durée maximale en poste de six ans, selon la règle interne au MAE, dite de la Limitation du Temps de Séjour (LTS).
Il est ensuite possible d'occuper un second poste, un séjour de trois ans en France entre les deux postes étant nécessaire et le total des années passées à l'étranger ne devant pas excéder huit ans.

NB : Les « Leporsiens », du nom du député Le Pors, créateur de la Loi du même nom, ne sont pas soumis au même régime pour le recrutement.
Cette loi prévoyait en effet de titulariser les contractuels en poste dans les Ministères. Mais, le Ministère de la Coopération n'ayant pas appliqué cette mesure, un recours au conseil d'Etat a

été conduit et la Coopération a été contrainte de continuer à payer les contractuels, parfois même lorsque ceux-ci ne travaillaient pas.
Désormais, les Leporsiens ont une priorité d'accès à l'emploi, ne sont pas licenciables et leurs postes sont pourvus par accord tacite entre le MAE et leur Ministère d'origine (Santé, Agriculture,...).

1-1-2 - DRAC : Service du développement rural, hydraulique, sécurité alimentaire et société civile

C'est dans ce service, le plus important du SCAC avec six postes, que j'ai effectué la majeure partie de mon stage. Les attributions respectives au sein du service DRAC sont les suivantes :

- Attaché du service : Guillaume Randriamampita, Ingénieur en Chef d'Agronomie ;
- Secrétaire : Elisabeth Martinet ;
- Expert junior, chargé de la sécurité alimentaire : Hervé Leteuil ;
- CSN, chargé de la sécurité alimentaire : Jean-Mathieu Bloch ;
- VP, chargés de la gestion des projets FSD : Aline Desplantes et Thomas Lacroix ;

Nous allons tout d'abord détailler les grands axes de la coopération franco-tchadienne dans le secteur du développement rural.

NB : Toutes les informations ci-dessous sont extraites d'une note de synthèse sur le secteur rural établie par M. Randriamampita, attaché au service du développement rural, hydraulique, sécurité alimentaire et société civile, du SCAC.

Le détail précis des interventions de la DRAC est fourni en **annexe 1**.

La coopération française entend accompagner le Tchad dans la mise en œuvre des objectifs fixés lors de la consultation sectorielle de juin 1999 dans le cadre des suites de Genève IV (réunion multipartite entre pays du Nord et du Sud, initiée par le Programme des Nations-Unies pour le Développement - PNUD). Elle a d'ailleurs, à la demande du Tchad, joué le rôle de chef de file des bailleurs pour cette consultation.

Les orientations retenues par nos partenaires sont les suivantes :

- **Désengagement de l'Etat des fonctions de production** et **recentrage de son rôle comme maître d'ouvrage** pour la coordination et l'harmonisation des opérations menées sur le terrain ;

- **Soutien à la dynamique du mouvement associatif et coopératif**, et **implication des populations rurales dans la gestion des ressources naturelles et de leur développement** ;

- **Renforcement des actions en faveur de la recherche et de la formation** ;

- **Mise en place de moyens adaptés de financement du développement** ;

- **Intégration de l'environnement à tous les processus de développement** ;

- **Mise en œuvre d'actions de lutte contre la désertification**.

Dans ce cadre global, la Coopération française s'est recentrée prioritairement sur l'appui institutionnel, sous forme d'assistance technique, aux Ministères de l'Agriculture -et à l'Office National de Développement Rural (ONDR)-, de l'Elevage, de l'Environnement et de l'Eau, et au Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques (LRVZ) de Farcha.
Cet appui institutionnel est renforcé par le Projet d'Appui aux Politiques Sectorielles Agricoles et Environnementales (PAPSAE), dont l'objectif est de promouvoir une politique de développement durable à l'échelle du pays, et par le Projet Politique de l'Eau (PPE) qui doit impulser une politique de gestion concertée des ressources en eau, tant souterraines que de surface.

Outre son appui institutionnel au Ministère de l'Environnement, où la France a notamment accepté de jouer le rôle de chef de file des donateurs dans le domaine de la lutte contre la désertification, la Coopération apporte également un appui ponctuel au parc naturel de Manda. L'AFD finance par ailleurs un important projet d'appui à la production de gomme arabique.

La zone cotonnière bénéficie du Projet d'Appui aux Organisations Professionnelles (PAOP), financé parallèlement à un projet productif de l'AFD. Il matérialise l'importance accordée par le Département à la professionnalisation agricole et à l'implication des organisations rurales dans la gestion de leur développement. En zone sahélienne, le Projet de Recherche Développement du Guéra Ouaddaï (PRDGO) appuie l'organisation du monde rural pour améliorer la production, la sécurité alimentaire et la mise en marché des produits. Le Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) qui a démarré en mars 2000 et prendra la suite du projet Appui au Secteur de l'Elevage au Tchad Oriental (ASETO) vise à apporter un appui à l'élevage transhumant dans sa globalité.

Dans le domaine de la recherche agronomique, le Pôle de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC) vise à une intégration de la recherche dans la sous-région (Tchad, Cameroun, Centrafrique). Mené sous la coordination de la Conférence des Responsables de Recherche Africains (CORAF), il travaille en s'appuyant sur les systèmes nationaux de recherche.
Ainsi, le FAC a également permis la création du Centre National d'Appui à la Recherche (CNAR), à N'Djamena, en 1992. Ce centre accueille une documentation scientifique de base, édite des ouvrages scientifiques, anime la recherche tchadienne et œuvre dans les domaines de la télédétection et des Systèmes d'Information Géographiques (SIG).
Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) possède une antenne à N'Djamena, au laboratoire de Farcha. Cette unité du CIRAD est rattachée au département d'Elevage et de Médecine Vétérinaire Tropicale (EMVT) et gère actuellement un programme de régulation des pics de production de lait, dans le bassin laitier de N'Djamena.

Enfin, un projet financé par le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) "Renforcement des capacités des populations rurales tchadiennes" est actuellement en cours d'instruction et sera détaillé dans suite de ce rapport.

Au total, le dispositif d'assistance technique pour l'année 2000 comporte dans le secteur rural 23 Assistant Techniques Directs et 6 Coopérants au titre du Service National (CSN).

1-1-3 - PROGEF : Service des études économiques, financières et de la programmation/Etat de droit et intégration régionale

Ce service a de nombreuses attributions et peu de moyens humains, car l'attaché du service PROGEF, M. Dumont, est juste secondé par une secrétaire.
Les taches sont diverses, comme nous allons le voir :

- **Suivi de la conjoncture économique**, des privatisations de sociétés d'Etat (recommandées par les institutions de Bretton Woods. Ont ainsi été privatisées ou sont en cours de privatisation, la STEE, la CotonTchad, la Sonasut –société sucrière d'Etat-). Ce suivi donne lieu à la rédaction de notes de synthèse, élaborées par le Chef de service du PROGEF, avec l'aide du Directeur adjoint de l'AFD, du Chef de mission et, éventuellement, de l'Ambassadeur. Ces notes, codées et chiffrées, sont ensuite envoyées par télégramme diplomatique au Ministère des Affaires Etrangères français ;

- **Intervention dans les domaines de l'état de droit et l'intégration régionale**. Sont concernés les secteurs de la justice, de la fonction publique (en restructuration, après les recommandations des institutions de Bretton Woods en faveur d'une diminution du nombre des fonctionnaires), du développement municipal, de la décentralisation, de la gestion des infrastructures ;

- **Suivi des relation avec tous les bailleurs de fonds** intervenant dans le pays ;

- **Relais du poste d'expansion économique de Yaoundé, au Cameroun**. Généralement présent dans toutes les ambassades, ce poste a pour objectif suivre l'évolution des relations entre les entreprises françaises et étrangères. Il n'existe pas au Tchad, car seules une trentaine d'entreprises françaises sont implantées sur le territoire. Souvent, d'ailleurs, ces entreprises sont détenues par des français mais gérées par des tchadiens pour éviter les "problèmes" avec les fonctionnaires véreux, qui prennent ces structures pour cibles ;

- **Etablissement de la programmation annuelle au niveau du SCAC**. Cette programmation des actions prévues et des besoins en financement est établie de manière détaillée pour chaque service du SCAC et envoyée au Ministère des Affaires Etrangères, en vue de l'obtention du budget annuel de fonctionnement. En sus de ces programmations annuelles, ont lieu des commissions mixtes tous les quatre ou cinq ans (bilatérale, elles permettent de dégager des priorités qui sont ensuite contractualisées entre l'Etat français et l'Etat tchadien) et des orientations moyen terme tous les ans (conjointes au SCAC et à l'AFD, ces réunions précisent les priorités des commissions mixtes et s'étalent sur "deux ans glissant").

1-1-4 – CEDOC : service culturel et de la coopération éducative

Les attributions principales de ce service, dont la responsable, Mme. Bourgeade, a le statut de conseiller culturel et non pas d'attaché, comme pour les autres services, sont :

- **L'appui institutionnel et logistique** (grâce notamment à l'assistance technique) **au secteur éducatif tchadien** (école de base, primaire, secondaire, université). Il faut noter que l'encouragement de l'alphabétisation fonctionnelle ne fait plus partie des priorités de la coopération française au Tchad, si ce n'est au travers de projets FSD ;

- **L'appui au secteur de la culture au sens large** :
  - Entretien d'un réseau de lecture publique au Tchad et soutien aux bibliothèques et centres de documentation (121 disséminés sur le territoire) ;
  - Appui à la langue française et la francophonie en général ;
  - Appui aux artistes tchadiens (peintres, musiciens, danseurs, sculpteurs,...) et aux musées tchadiens. Plus généralement, un appui à la valorisation du patrimoine culturel tchadien.

  Actuellement, le CEDOC est particulièrement occupé par la préparation du centenaire de Fort Lamy-N'Djamena, célébration qui aura lieu dans le courant du mois de mai 2000.

- **Le suivi du secteur des médias tchadiens** (télévision et radio nationale, magazines et priodiques) et **l'appui institutionnel au Haut-Conseil de la Communication** ;

- **Le suivi du secteur jeunesse et sport.**

Il faut noter qu'une vingtaine d'Assistants Techniques travaillent dans les secteurs de la culture et de l'éducation.

En sus de ces quatre volets, le CEDOC a en charge **la gestion de l'école française** de N'Djamena et du **Centre Culturel Français** (CCF) de N'Djamena.
Ces deux structures sont toujours présentes dans les pays de la ZSP, avec quelques variantes cependant. Ainsi, les Centres Culturels peuvent être français ou franco-étranger, leur rôle principal demeurant quand même la représentation de la francophonie à l'étranger.

Enfin, le CEDOC gère aussi **l'attribution des bourses d'études**, à tous les niveaux de scolarisation, de durée courtes ou longues. Actuellement, ce sont près de 700 millions de francs CFA qui sont alloués annuellement à environ 300 boursiers (pour deux à trois plus de demandes de l'Etat tchadien).
Ces boursiers sont sélectionnées sur leurs aptitudes, qui doivent être excellentes, et aussi sur leur domaine d'étude, qui doit présenter un intérêt pour le développement du Tchad (comme nous l'indiquions dans la présentation du dispositif de bourses de l'APD française, les secteurs retenus en priorité sont ceux de l'administration et des services, de l'équipement et de l'aménagement)

1-2 - Répartition des rôles entre le MAE et l'AFD

1-2-1 - Présentation de l'Agence Française de Développement (AFD)

Nota : Toutes ces informations sur l'AFD proviennent de son site Internet (http://www.afd.fr)

« Issue de la Caisse centrale de la France libre créée à Londres en 1941 par le Général de Gaulle, l'Agence Française de Développement, établissement public, appartient au dispositif français d'Aide Publique au Développement (APD).
Elle intervient dans plus de quatre-vingt-dix pays en développement (Afrique, Pacifique, Asie, Caraïbes, Océan Indien) et dans l'outre-mer républicain.
Elle dispose d'un réseau de quarante-cinq agences et bureaux répartis dans le monde.

L'AFD contribue, par ses concours financiers, à la réalisation de **projets productifs publics et privés, créateurs d'emplois**.

Ses domaines d'activité sont les suivants : **agriculture, hydraulique, pêche, énergie, industrie, transports, tourisme, santé, éducation, télécommunications, équipements urbains et systèmes financiers**.
Certains de ces projets font l'objet de cofinancements avec d'autres bailleurs de fonds.
Par ailleurs, elle **met en œuvre et gère les concours d'ajustement structurel** décidés par le Gouvernement français.

PROPARCO, filiale de l'AFD, est spécialisée **dans le financement et la promotion du secteur privé**. A cet effet, PROPARCO peut intervenir directement en faveur des entreprises ou au travers de structures financières de proximité, en prêts ou en fonds propres.

Dans l'Outre-mer, l'AFD et ses filiales apportent notamment leur soutien aux collectivités publiques et aux entreprises et participent activement à la mise en œuvre de la politique d'habitat social.

L'AFD concourt, par des actions d'assistance technique et de perfectionnement des cadres, au développement des pays où elle intervient.
Le Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires (CEFEB), créé il y a plus de 35 ans par l'AFD, assure une formation technique de haut niveau pour les cadres des pays en développement et de l'outre-mer.

Pour le compte de l'Etat français, l'AFD assure le secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et contribue au financement de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) du Fonds Monétaire International (FMI).
Elle met en œuvre et gère certaines aides financières pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Ministère des Affaires Etrangères.

Le financement de projet requiert rigueur et professionnalisme. C'est pourquoi le groupe de l'AFD s'est doté de méthodes de travail et de procédures strictes visant à contrôler le processus du cycle des projets à tous les stades de son instruction par les services opérationnels du groupe : depuis l'identification du projet jusqu'au remboursement des échéances sur un prêt.
Ces procédures sont aussi le gage de la transparence des activités du groupe et du contrôle de l'utilisation des fonds.

Le groupe AFD finance en moyenne environ 130 projets par an. Un projet sur six fait l'objet d'une évaluation rétrospective par un service de l'AFD indépendant des services opérationnels. »

1-2-2 - Rôle de l'AFD au Tchad

Après rencontre avec M. Jean-Marc Gravellini, Directeur de l'antenne AFD du Tchad, j'ai pu avoir un aperçu des réalisations de l'AFD dans ce pays.

Ainsi, l'AFD s'engage régulièrement dans des projets de développement au Tchad et les sommes allouées ces dernières années étaient de :

- 1995 : 118,65 millions de francs ;
- 1996 : 60,56 millions de francs ;
- 1997 : 91,35 millions de francs ;

- 1998 : 93,60 millions de francs.

Les derniers projets instruits par l'AFD, au Tchad, portaient sur :

- La privatisation de la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE) ;
- L'appui aux structures rurales en zone soudanienne ;
- Le remplacement d'un groupe de la centrale thermique de la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE) ;
- Un programme d'hydraulique pastorale dans la région du Kanem ;
- Des aménagements hydrauliques au nord-est du Tchad ;
- Le renforcement de la filière lait approvisionnement à N'Djamena ;
- Des programmes d'assainissement à Moundou et Sahr ;

L'AFD met aussi en œuvre les concours d'ajustement structurel décidés par le MAE et le Trésor Public. Auparavant appelés Facilités d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR), ils sont désormais dénommés Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Ces mesures consistent surtout à augmenter les impôts, diminuer les dépenses publiques et la masse des fonctionnaires pour augmenter les recettes de l'Etat, permettre à l'Etat de régler la dette publique extérieure, équilibrer la balance des paiements.

Très impopulaires au sein de la société civile, notamment les populations urbaines qui ont déjà beaucoup souffert de la dévaluation du franc CFA et de l'inflation qui en a résulté, ces mesures semblent pourtant nécessaires aux yeux de l'AFD (à l'instar des institutions de Bretton Woods) pour rééquilibrer l'économie tchadienne à la dérive depuis une trentaine d'années.

Par contre, PROPARCO, la filiale de l'AFD (qui est détentrice de 2/3 des actions de cette filiale, le reste étant détenu par le secteur privé) spécialisée dans le financement et la promotion du secteur privé, n'intervient presque pas au Tchad, et pour cause : les opérateurs privés sont presque inexistants...De plus, les taux et les crédits moyens termes proposés par cette filiale bancaire n'intéressent pas les rares banques tchadiennes, d'où un désintérêt des quelques opérateurs susceptibles de la solliciter (les formalités administratives sont, de plus, assez lourdes).

Les seules activités significatives de PROPARCO au Tchad concernent les privatisations de société d'Etat préconisées par les institutions de Bretton Woods. Ainsi, la Société Générale Tchadienne de Banque (SGTB) a déjà été privatisée, la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE) est en train d'être privatisé avec l'aide de Vivendi, la Sonasut, société d'Etat détenant le monopole de la production sucrière au Tchad, devrait être privatisée l'année prochaine.

Enfin, le Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires (CEFEB), est sollicité chaque année pour accueillir deux à trois stagiaires tchadiens (issus de sociétés publiques ou privés, d'ONG, des Ministères) en formation pendant un an à la Sorbonne.
Des séminaires courts sont aussi organisés par le CEFEB sur les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Au niveau des relations avec les autres bailleurs de fonds, l'AFD travaille bien évidemment en relation étroite avec le SCAC et le Ministère des Affaires Etrangères, comme nous l'avons vu précédemment.
L'AFD est aussi en étroite relation avec la BM, le FMI, la BAD et à un degré moindre avec la BID.

Par contre, l'AFD essaie de développer des liens avec les Fonds Arabes, mais le contact est difficile, car ce bailleur de fonds n'intervient pas dans le cadre des orientations sectorielles définies par le Gouvernement tchadien, à la suite de la table-ronde de Genève IV.

1-2-3 - Partage des rôles entre l'AFD et le Ministère des Affaires Etrangères

Pendant la période 1990/1998, la répartition des rôles entre l'AFD et le Ministère des Affaires Etrangères était peu précise.

Avec la réforme récente du dispositif de coopération au développement de l'Etat français, cette structure a évolué et la ligne de partage entre les interventions de l'AFD et le MAE est devenue plus nette.
Le MAE prend en charge les "actions pilote" de développement, les secteurs de la recherche et de la formation, l'appui institutionnel (avec son assistance technique, et quelques moyens supplémentaires).
L'AFD prend en charge les opérations économiques et productives (notamment les investissements) et les projet de développement d'infrastructures. L'AFD a un mode de fonctionnement proche de la Banque Mondiale. En effet, elle ne possède pas d'assistance technique proche, mais fait appel à des entreprises ou des bureaux d'études en « sous-traitance » pour les réalisations techniques, les expertises, les opérations de suivi-évaluation...Les bureaux d'études les plus sollicités par l'AFD sont BCEOM (Société Française d'Ingénierie), BDPA (Bureau pour le Développement de la Production Agricole) ou SOFRECO (Société Française de Réalisation, d'Etudes et de Conseil).
A terme, l'AFD devrait devenir "l'opérateur-pivot" du dispositif de coopération français.

2 - La Direction de l'Enseignement Agricole des Formations et de la Promotion Rurale (DEAFPR) du Ministère de l'Agriculture tchadien

2-1 – Organigramme et description des différentes divisions du niveau central

Cette présentation est indicative, car je n'ai personnellement travaillé qu'avec un nombre limité de personnes au sein de la DEAFPR.

Au niveau central, la DEAFPR est constituée de quatre divisions :

- **DEAFC : Division de l'Enseignement Agricole et de la Formation Continue**. Elle a pour mission d'assurer la formation et le perfectionnement des cadres du Ministère. Son personnel se répartit entre trois services : enseignement agricole, moyen et supérieur, formation continue, gestion et exploitation des fichiers de formation agricole ;

- **DAMAC : Division d'Appui au Mouvement Associatif et Coopératif**. La création de cette division est nouvelle et j'ai peu d'éléments sur sa structure ;

- **DFR : Division des Formations Rurales**. Elle a pour mission d'assurer la promotion rurale par la formation et l'organisation des paysans. Son personnel se répartit entre deux services : formation rural et appui technique ;

- **DFFR : Division des Formations de la Femme Rurale**. Elle a pour mission de renforcer les capacités spécifiques de la femme rurale par la formation, en vue d'assurer son intégration dans le processus de développement.

En sus de ces divisions, sont rattachés à la Direction :

- Un service administratif et financier ;
- Une cellule d'évaluation des actions (sur le papier, car elle n'est pas encore en place) ;
- Deux établissements régionaux : **l'Ecole des Techniques d'Agriculture (ETA) de Bâ-Illi et le Centre de Perfectionnement et de Recyclage des Cadres du Développement Rural (CPRCDR) de Doyaba.**

2-2 - Les cellules provinciales de la DEAFPR

La présentation de ces cellules est intéressante, car elles sont directement visées par le projet FAC « Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad ».

Les cellules provinciales de la DEFPR sont les 32 Centres de Formation pour la Promotion Rurale (CFPR). Ces centre sont soutenus par différents bailleurs de fond, qui s'étaient répartis, historiquement, par zones géographiques :

- Coopération Suisse, qui soutenait les CFPR du Moyen Chari ;
- Coopération française, qui soutenait les dix CFPR des deux Logone (Krim Krim, Tilo, Dokou, Kaira, Maïbo Mbaye, Bodjama et Bodo) et de la Tandjilé (Nangassou, Béré et kaga Palpaye) ;
- L'Allemagne, qui soutenait les trois CFPR du Mayo Kébbi Ouest (Fianga, Karoual, et Ghô Valna). Rappelons qu'une bonne partie du Mayo-Kébbi, de la Tandjilé et des deux Logones a été possession allemande jusqu'en 1908, date à laquelle un accord de rétrocession du « bec de canard » de Bongor fut signé entre les deux pays ;
- La Swissaid (organisme de droit suisse), qui soutenait les deux CFPR du Mayo Kébbi Nord (Médégué, Baki Malaram) ;
- Le conseil œcuménique des églises, qui soutenait le CFPR d'Ati.

Ce découpage a cependant beaucoup évolué : les allemands se sont complètement désengagés depuis l'enlèvement de Mme Claustre en 1977, le conseil œcuménique des églises n'intervient plus, les orientations et les priorités géographiques de la coopération suisse ont évolué, le Fonds des Nations-Unies pour l'Appui aux Populations (FNUAP) appuie désormais son action sur certains CFPR…

Nous verrons par la suite les résultats d'une enquête d'évaluation des CFPR, afin de comprendre la situation actuelle.

Enfin, il faut préciser que ces CFPR sont eux-mêmes suivis au niveau de quatre Cellules Régionales de Coordination (CRC).

2-3 - Les missions de la DEAFPR

NB : Toutes les informations détaillées par la suite sont issues des journées de réflexion prospective sur les formations rurales, qui ont eu lieu les 23, 24 et 25 mars 1999 à la DEAFPR..
Ces journées rassemblaient 40 participants représentant les services provinciaux, les Centres de Formation et de Promotion Rurale (CFPR) et les écoles. Etaient également présents les Ministères de l'Elevage, de l'Environnement et de l'Enseignement de base.
Ces journées ont débouché sur la définition des nouvelles missions de la DEAFPR et sur la définition d'une politique d'amélioration des interventions en milieu rural.

2-2-1 - Le renforcement des capacités institutionnelles

Ce renforcement passe par :

- **Un recentrage des rôles de la DEAFPR.** Les services centraux de la DEAFPR doivent se concentrer sur les activités de conception, coordination, facilitation, suivie et évaluation des formations. Les seules formations mises en oeuvre par la DEAFPR doivent se limiter à celles des formateurs. Le rôle des CFPR doit être valorisé, via une restructuration des Cellules Régionales de Coordination, afin que la gestion des CFPR soit, à terme, transférée aux associations locales.
  Il faut noter que toutes ces recommandations sont dans la droite ligne des recommandations actuelles sur le recentrage des fonctions de l'Etat, préconisé notamment par les institutions de Bretton Woods. L'Etat doit être maître d'ouvrage des projets de développement et doit limiter ses rôles en tant que maître d'œuvre. Seules doivent être conservées les fonctions régaliennes (police, Etat de droit, justice, défense...dans le détail, ces fonctions sont difficiles à défini : tout le monde s'accorde sur le thème, mais personne ne sait où s'arrête ses fameuses fonctions...) ;

- **Une meilleure gestion des bourses.** La commission d'attribution des bourses devra fonctionner en parallèle avec le Service Formation Continue, qui centralise les demandes.
  Jusqu'à présent, les bourses d'études supérieures attribuées par des pays tiers (notamment l'URSS, la Chine, l'Irak, la France,...) étaient réparties sans concertations entre les acteurs publics de l'enseignement agricole. On ne connaît ainsi actuellement pas le nombre exact d'étudiants à l'étranger... ;

- **Une meilleure connaissance des formations conduites au Tchad.** Cet objectif passe par la mise en place effective d'un Service de Gestion et d'Exploitation des fichiers de formation.
  Ce point est important, car suite à la réduction de la masse des fonctionnaires, notamment dans le secteur de l'enseignement agricole, de nombreuses initiatives privées ont conduit à la création d'une multitude de formations agricoles, dans lesquelles il est difficile de se retrouver.

- **Une meilleure gestion des ressources humaines.** Il est notamment prévu de recruter des cadres et contractuels d'ici à l'an 2000, de favoriser les promotions internes de moniteurs, de revaloriser financièrement la condition des enseignants/formateurs, d'améliorer les conditions de fonctionnement dans les CFPR.

Il faut rappeler que depuis 1992, les recrutements dans la fonction publique ont été inexistants, suite aux recommandations des institutions de Bretton Woods, qui recommandaient une diminution de la masse des fonctionnaires ;

- **Une recrédibilisation de la DEAFPR en tant que service public.** Suite à la raréfaction des financements (nationaux et extérieurs), et donc, par voie de conséquence, d'objectifs et de priorités clairement définies, la DEAFPR a souffert d'une baisse de son image au yeux des bailleurs de fond. Il est donc proposé de multiplier les concertations avec les partenaires en développement et de diversifier davantage les sources de financement.

2-2-2 – L'amélioration des interventions en milieu rural

Ces interventions doivent se conformer aux grandes orientations qu'a défini l'Etat et favoriser l'implication des populations concernées par un transfert des responsabilités. Les principales propositions sont les suivantes :

- **Impulser, poursuivre et consolider le transfert des responsabilités amorcé au profit des bénéficiaires** (ils doivent définir leurs besoins en formation, participer financièrement aux formations, se structurer pour être des interlocuteurs valables auprès de l'Etat et des bailleurs de fond) ;

- **Accorder la priorité aux publics cibles suivants : jeunes ruraux, garçons et filles, hommes et femmes entreprenants, groupements paysans et de femmes** ;

- **Mettre en place un programme de formation de base en direction des agriculteurs.** Cette formation reposera sur une approche agro-sylvo-pastorale, sera accompagnée par l'alphabétisation et devra être professionnalisante, pour permettre aux formés d'entreprendre une activité rémunératrice ;

- **Développer l'appui conseil en matière d'épargne et de crédit** (forte demande du monde rural) ;

- **Mettre en place un cadre de concertation au niveau régional, pour identifier les besoins en formations et les stratégies à mettre en œuvre pour les couvrir.**

2-2-3 - Priorités pour l'enseignement agricole initial et la formation continue

Les principales mesures préconisées sont:

- De **poursuivre le cycle de formation des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ATEF)**. Cette formations devraient permettre de débloquer les évolutions de carrière et requalifier les moniteurs et monitrices de CFPR, mais aussi d'accueillir des candidats envoyés par les organisations professionnelles, les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) et les entreprises individuelles ;

- De **mettre en place des cycles de formation initiale pour les Conducteurs des Travaux Agricoles (CTA, niveau Bac+2) et les Agents Techniques des Eaux et Forêts (ATEF), par concours externe (avant, n'étaient concernés que les cadres de la fonction publique en recyclage) ;**

- De **créer une formation initiale des Techniciens Supérieurs (BTS) au** Centre de Perfectionnement et de Recyclage des Cadres du développement Rural (CPRCDR de Doyaba, dans le Moyen Chari, près de Sahr), afin de former des cadres de terrain opérationnels et répondre à la demande d'appui-conseil d'organisations professionnelles ;

- De **créer un centre de formation continue en développement rural, à N'Djamena pour les cadres supérieurs et appuyer celui de Doyaba pour les cadres moyens** (le public cible est constitué essentiellement d'enseignants des écoles, de chefs de centre de formation, de responsables de service).

En plus de ces créations de centres de formation, il est prévu de réduire la dépendance financière des écoles (autogestion et création d'activités internes rémunératrices) et professionnaliser les métiers d'enseignant agricole et de formateur, en revalorisant dans leurs missions les fonctionnaires par l'octroi de primes spécifiques, et en leurs donnant accès aux bourses et à la formation continue.

II – Chantier : instruction d'un projet FAC « Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad »

1 - Le Fond d'Aide et de Coopération (FAC) : présentation et fonctionnement

Comme nous l'avons vu précédemment, les crédits d'intervention et d'investissement affectés à la politique de coopération au développement identifiés au sein du Ministère des Affaires Etrangères transitent par deux canaux :

- **L'aide-projet**, au sein de laquelle le **FAC** (dont la nouvelle appellation est Fonds de Solidarité Prioritaire - **FSP**) occupe une large place, est affectée au financement de projets élaborés dans le cadre de programmes de développement conçus avec les pays partenaires ;

- **L'aide hors-projet** est constituée de **concours financiers** destinés à accompagner les efforts des pays partenaires en matière de redressement économique et financier.

Les crédits du FAC sont des crédits d'investissement du titre VI, non soumis à la règle de l'annualité budgétaire. Ils financent des projets de développement négociés avec les Etats partenaires et soumis à l'approbation d'un comité directeur qui comprend des parlementaires et des représentants des administrations publiques.

Les projets sont de trois types :

- **Etats** : ils sont montés conjointement par le Chef de Mission et des représentants du Gouvernement concerné ;

- **Inter-Etats** : Ils concernent une problématique régionale. C'est le cas au Tchad avec les projets FAC inter-Etats « *Comité International de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel* » (CILSS) ou « *Pôle de Recherche Agronomique pour le développement des Savanes d'Afrique Centrale* » (PRASAC), qui concernent plusieurs Etats d'Afrique Subsaharienne ;

- **Intérêts général** : Ce sont des projets soumis à l'ensemble des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP), qui peuvent ou non y émarger. Il s'agit par exemple des projets FAC « *Femme et développement* », « *Campus universitaire* »...

Le montant total d'un projet FAC varie entre 5 à 20 millions de francs, la moyenne étant de 10 à 12 millions de francs. Prévus pour s'étaler sur trois ans, la plupart font l'objet de prolongations, ce qui les fait parfois s'étendre sur six, sept voire neuf ans...Ces projets ont donc un mode de financement assez souple.

La mise en place d'un projet FAC suit les étapes suivantes :

1 – Rédaction de la **Fiche de Prise en Considération** (FPC), qui expose sommairement le projet ;

2 – Envoi de la FPC à Paris, où elle est soumise à l'approbation d'un **comité d'examen**, composé de représentants des Ministères concernés. Ce comité d'examen peut accepter, refuser ou demander une modification du projet ;

3 – Une fois la FPC acceptée par le comité d'examen, un **rapport de présentation** très détaillé du projet est établi, conjointement entre les autorités en place et le SCAC, et est soumis à l'approbation d'un **comité directeur**, à Paris, qui peut lui aussi exiger des modifications de ce rapport de présentation ;

4 – Ce rapport de présentation doit encore bénéficier de l'aval d'un **représentant du Ministère des Finances**, après quoi une **convention de financement** est établie, à partir du rapport de présentation ;

5 – La convention de financement est signée entre les deux parties engagées, à savoir le Ministère des Affaires Etrangères français et le Ministère des Affaires Etrangères de l'Etat bénéficiaire du FAC ;

6 – Sous réserve de la **levée des conditionnalités** éventuellement listées dans la convention de financement (ces conditionnalités peuvent être des **préalables**, conditions à remplir avant lancement du projet, ou des **clauses suspensives**), cette convention repart à Paris, où est élaborée une **Décision d'Attribution de Crédit** (DAC), qui reprend sous forme de tableau toutes les composantes du projet, avec les lignes budgétaires correspondantes. Sont notamment détaillés dans ce tableau les **fonds affectés au Service de coopération** en place à l'étranger, les **fonds affectés aux services centraux du Ministère des Affaires Etrangères**, les **fonds affectés à l'Etat bénéficiaire du FAC** (actuellement, la tendance est de ne plus affecter de fonds directement à l'Etat partenaire), les **fonds affectés aux ONG** (généralement très faibles).

7 - Généralement un mois après l'élaboration de la DAC, le **déblocage des fonds** peut intervenir. En cas d'urgence, il peut y avoir **signature anticipée** de la convention et déblocage partiel des fonds (jusqu'à 10 % du volume total de la DAC) assez rapidement.

Au niveau des décaissements, les assistants techniques œuvrant sur des projets FAC doivent présenter des demandes d'engagement pour les frais compris jusqu'à dix mille francs, des lettres de commande (plusieurs pages de description de l'opération et du détail des prestations) pour les frais compris entre dix mille et trois cent mille francs, et doivent fonctionner sur marché pour les frais supérieurs à trois cent mille francs.

Enfin, il faut noter une "sous-catégorie" de projets FAC, les projets financé par le Fonds Social de Développement, dits projets FSD.

Le FSD a été mis en place en 1994 dans de nombreux pays africains, dans le but de financer la réalisation de petits projets de développement au profit des populations les plus défavorisées, particulièrement en milieu urbain. En effet, suite à la dévaluation du franc CFA

en 1994, il y a eu une inflation des prix dans les zones urbaines d'Afrique Subsahariennes, traditionnellement zones d'importations.

Les projets éligibles concernent des opérations émanant de la société civile (associations, collectivités locales : 2/3 de l'enveloppe) : assainissement urbain petits investissements sanitaires et éducatifs, action de formation et d 'éducation, créations de micro-entreprises, secours aux exclus...et de l'Etat (1/3 de l'enveloppe).

Les FSD sont des fonds d'investissement : le fonctionnement doit être assuré par les ressources propres des associations bénéficiaires. Elle doivent également participer au projet, financièrement ou en nature, à hauteur d 'au moins 30 % du montant total du projet.

Le montant du FSD est annuellement, au Tchad, d'environ cinq à six millions de francs (15 % de l'enveloppe FAC) et la gestion de ce fonds est à la discrétion du chef de mission de coopération. Ceci permet de monter des projets de cinquante mille à deux millions de francs, de manière assez souple.
Au SCAC, deux Volontaires du Progrès (VP) sont chargés de gérer ces projets FSD.

A titre indicatif, sur la période 1993/1998, les projets FSD se répartissaient de la matière suivante :

- Education/culture : 13 % ;
- Développement rural : 16 % ;
- Infrastructures/urbanisme : 20 % ;
- Santé/affaires sociales : 17 % ;
- Droit/démocratisation : 18 % ;
- Fonctionnement : 12 % ;
- Divers : 4 % ;

Actuellement, ce sont 31 projets FAC et environ 40 projets FSD qui sont gérés au niveau du SCAC de N'Djamena, pour une enveloppe globale FAC représentant 30 millions de francs d'APD.
En comparaison, l'Assistance Technique Directe (ATD) représente 45 millions de francs d'APD.

2 - Le secteur formations rurales au Tchad : état des lieux et place du projet « Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad »

NB : Cet état des lieux s'appuie en majeure partie sur une mission effectuée en novembre 1998, dite mission Balmes/Da Dalt, et qui avait pour objectif de recueillir le point de vue des différents partenaires sur la pertinence du dispositif de coopération française en matière de formations rurales.

2-1 - Etat des lieux

« Les formations rurales relèvent de quatre Ministères (Agriculture, Elevage, Environnement et Enseignement Supérieur et recherche). Elles sont **dévalorisées par rapport aux autres secteurs de l'éducation et de la formation**, mais aussi par rapport au développement rural, pour lesquelles elles ne constituent qu'un prestataire de service

potentiel. Ainsi, **il n'y a plus, depuis 1992, de formation initiale quel que soit le niveau, ni à destination de la fonction publique, ni à destination du secteur privé**. La seule activité se limite à des opérations de requalification des personnels techniques des Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage, ou à des formations continues de paysans. »

Les bailleurs de fond interviennent dans le secteur, par des volets formation dans leurs programmes de développement rural, ce qui aboutit à **la mise en place d'un dispositif de formation incohérent, hétérogène, mouvant suivant les changements d'orientation**.

Actuellement, **l'appareil de formation rurale** se caractérise par :

- Un **dispositif public de formation post-bac restreint** comprenant l'Institut Universitaires des Sciences Agronomiques et de l'Environnement (IUSAE) de Sahr, Moyen-Chari, l'Institut des Sciences et Techniques (IUSTA) d'Abéché, Ouaddaï, au sein duquel il existe un département des sciences et techniques de l'élevage.
  Il existe **un seul établissement privé**, créé en 1996, l'Association Culturelle des Formations Agricoles (ACFA), dont la première promotion de 15 étudiants bac+2 est sortie en juin 1998. Ayant bien fonctionné sur trois ans, jusqu'en 1999, grâce à un projet FSD, il risque de disparaître assez vite, faute d'autonomie financière ;

- La **fermeture de trois établissements depuis 1983** :
  L'Ecole Nationale des Infirmiers Vétérinaires de N'Djamena (ENIV) ;
  L'Institut Zootechnique et Vétérinaire d'Afrique Centrale de N'Djamena (IZVAC) ;
  L'Institut Universitaire des Techniques d'Elevage de N'Djamena (IUTE), rattaché à la faculté des sciences exactes de N'Djamena et qui ne fonctionne plus depuis 1989 ;

- L'**existence de trois établissements n'assurant actuellement que des opérations de requalification des agents des Ministères concernés** :
  L'Ecole Nationale des Agents Techniques de l'Elevage de N'Djamena (ENATE) ;
  L'Ecole des Techniciens d'Agriculture de Bâ Illi (ETA) ;
  Le Collège d'Enseignement Technique Agricole de Doyaba (CETA) ;

- L'**existence d'un dispositif de formation continue à destination des paysans agriculteurs-éleveurs sédentarisés ou éleveurs transhumants, comprenant** :
  - Les dix CFPR des Logone Occidentale et Orientale, appuyés par la coopération française ;
  - Les dix CFPR du Moyen Chari, appuyés par la coopération suisse ;
  - Les cinq CFPR du Mayo Kébbi, abandonnés par la coopération allemande depuis 20 ans (suite au kidnapping de Mme Claustre) ;
  - Les deux CFPR de la zone sahélienne, qui sont sans appui ;
  - Les formations d'auxiliaires d'élevages « sans murs », mises en œuvre par la Direction des Organisations Pastorales (DOP) du Ministère de l'Elevage, dans le cadre du projet PSAP de la Banque Mondiale ;
  - Les formations de masse d'éleveurs transhumants, mises en œuvre par Vétérinaire Sans Frontière (VSF), dans la zone d'Abéché, dans le cadre du projet d'Appui au Secteur de l'Elevage du Tchad Oriental, de la coopération française (projet ASETO) ;
  - Les douze centres de formations rurales du Bureau d'Etude et de Liaison des Actions Caritatives pour le Développement (BELACD, ONG catholique), répartis dans le Moyen Chari (dix) et le Mayo-Kébbi Ouest (deux) ;

- Des **collèges mis en place récemment avec des filières agricoles** :
  - Le collège de Pala, Mayo-Kébbi, dépendant du Ministère de l'Education Nationale, et comprenant deux heures de formation agricole de base par semaine (jardinage, élevage de petits animaux). Ce collège est soutenu par la coopération canadienne informelle ;
  - Le collège de Goundi, à la limite de la Tandjilé et du Moyen-Chari, et dirigé par des prêtres missionnaires ;
  - Le collège de Bongor, Mayo-Kébbi, mis en place par l'Association des Collèges Communautaires Agricoles (ACCA), une ONG tchadienne. Un deuxième collège devrait d'ailleurs être mis en place en octobre à Koumi, Mayo-Kébbi .

2-2 - Les projets menées dans ce secteur

La coopération française est intervenue régulièrement ces dernières années dans le domaine des formations rurales :

- Entre **1983 et 1988**, la décision 82/CD/88 a permis de consacrer **2 480 000 francs** pour la **réhabilitation des bâtiments, le renouvellement des équipements et la reconstitution du fond documentaire de l'ENATE et du CETA de Doyaba**. Cette décision a aussi permis d'assurer la **formation des promotions d'élèves-fonctionnaires et d'engager la formation de formateurs** ;

- Entre **1988 et 1992**, le projet FAC 8800189 de **4 400 000 francs** a permis d'assurer le **fonctionnement et l'équipement en véhicules de ces deux centres** (900 000 francs chacun). **2 600 000 francs ont aussi été consacré au développement des CFPR des deux Logone et de la Tandjilé**, en finançant notamment des constructions, des véhicules à deux roues et une assistance technique sur marché conclu avec les Maisons Familiales Rurales Françaises (MFRF). Il y avait aussi **présence d'un ATD pendant toute la durée du projet ;**

- Entre **1992 et 1997**, le projet FAC 9200121 de **5 000 000 francs** a permis d'assurer la **mise en place d'une cellule de coordination des formations supérieures suivies par les tchadiens à l'étranger** (2 000 000 francs), de **prolonger le soutien aux CFPR** (2 500 000 francs), de **permettre à l'ENATE de terminer les dernières promotions d'élèves-fonctionnaires** (500 000 francs). Il y avait aussi **présence d'un Assistant Technique au sein de la Direction de l'Enseignement et des Formations à la Recherche Vétérinaire et Zootechnique (DEFRVZ) du Ministère de l'Elevage ;**

- En **1998**, un projet FSD de **240 000 francs** a permis d'assurer **le fonctionnement des CFPR** et d'assurer la **réalisation de 55 000 heures stagiaires**, avec dix formateurs et vingt monitrices ;

- Actuellement, un nouveau projet FSD **d'appui aux CFPR et aux associations de base des deux Logone et Tandjilé**, d'un montant de **550 000 francs** est en voie de concrétisation. Ce projet FSD sera étudié en détail par la suite

Suite au projet FAC 9200121, un rapport d'évaluation du dispositif des formations rurales a été produit, en février 1996, par M. Debouvry et M. Taraud, du Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC).

Ce rapport était assez alarmant, car il concluait à **une carence du dispositif de formation, maintenu en activité par interventions ponctuelles d'urgence**.
D'après les conclusions de ce rapport, **à l'exception de l'amorce effectuée par le dispositif Education/Formation/en liaison avec l'Emploi (EFE**, projet refusé par les bailleurs de fonds, car le budget était énorme et irréaliste) **et du travail réalisé au Ministère de l'Elevage sur l'avenir de l'ENATE, aucun travail de conception n'avait été entrepris sur l'architecture du dispositif de formation rurale**, avec ses composantes : analyse du marché de l'emploi, production de référentiels de métiers et de formations, dispositifs de certification ou de diplômation, productions réglementaires, formation de formateurs, évaluation des coûts, etc.
Il est aussi noté que **la pérennité des systèmes des dispositifs de formation n'est absolument pas assurée, faute d'une incapacité des autorités tchadiennes d'assurer les financements de fonctionnement**.

D'où, et le rapport concluait sur ce point, **depuis 1992**, date de l'arrêt des formations initiales dans le secteur des formations rurales, **l'érosion des compétences dans le secteur rural est croissant** et nécessite la **construction d'un dispositif de formation cohérent et correctement calibré aux besoins des ruraux**, c'est-à-dire, véritablement **professionnalisant**.

2-3 - Place du projet FAC « Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad »

2-3-1 - Présentation

Une première ébauche de la FPC (modifiée depuis) est fournie en **annexe 2**.

Ce projet vise à apporter un appui au secteur des formations rurales en impliquant les organisations professionnelles dans leur gestion. Le projet en cours de préparation devrait s'articuler autour de trois composantes :

- **Renforcement de capacités en milieu rural** : cette composante concerne, dans une partie de la zone soudanienne la cogestion d'un fonds de formation et le renforcement des Centres de Formation et de Promotion Rurale (CFPR), structures gérées par des associations paysannes. Géographiquement limitée mais novatrice, elle aura caractère démonstratif et pourrait être reproduite dans d'autres régions du pays ;

- **Appui à l'enseignement agricole initial et formation continue** : cet axe concerne un appui à l'Ecole des Techniques Agricoles (ETA) de Bâ-Illi, dans le Chari Baguirmi, et à l'Ecole Nationale des Techniques d'Elevage (ENATE) de N'Djamena ;

- **Appui à l'organisation des services publics** : il s'agit d'appuyer les services en charge de la formation au sein des trois Départements ministériels qui devront assurer la cohérence des dispositifs nationaux de formation (référentiels des métiers nécessaires, conception des programmes, formations diplômantes, élaboration des plans de formation des services publics…).

2-3-2 - Durée et montant

Sous réserve d'acceptation par le Comité directeur du FAC, ce projet est inscrit dans la programmation FAC du SCAC de N'Djamena pour l'an 2000. Il concernerait la période de 2000 à 2003 et son montant global serait de sept millions de francs.

2-3-3 - Axes stratégiques concernés

Ci-dessous sont détaillés les axes stratégiques de la consultation sectorielle sur le développement rural de Genève IV (partie diagnostic et stratégies) dans lesquels s'insèrent le projet :

4.4 PROMOTION DU MONDE RURAL
4.4.1 Structuration du milieu
4.4.2 Transfert de responsabilité aux organisations rurales

4.5 AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES
4.5.1 Recentrage des fonctions de l'Etat
4.5.2 Une nouvelle organisation des services
4.5.3 Une conception des interventions dans un cadre coordonné et concerté

3 - Participation personnelle à l'instruction du projet FAC

3-1 - Déroulement du stage

La durée du stage étant relativement courte, comparativement à la durée d'élaboration d'un projet FAC, ma participation à l'instruction du projet « Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad » a été partielle.

Néanmoins, après discussion avec M. Xavier Malon, Conseiller Technique auprès du Directeur de la DEAFPR du Ministère de l'Agriculture tchadien, nous avons découpé le stage en plusieurs séquences, afin de pouvoir appréhender du mieux possible les enjeux de ce projet pour les formations rurales.

Ainsi, j'ai effectué une mission d'enquête sur la préfecture du Mayo-Kébbi Nord, pendant une semaine, au début de mon stage.

J'ai ensuite passé la deuxième semaine à la DEAFPR, pour rassembler des données bibliographiques sur les formations rurales au Tchad et construire une base de donnée sous Access, permettant de traiter les enquêtes de terrain.
Dans le même temps, j'ai aussi pu participer à un compte-rendu d'une mission exploratoire de la Banque Mondiale, ce qui m'a permis d'avoir un éclairage supplémentaire sur le secteur développement rural au Tchad.

Lors des trois dernières semaines, j'ai eu des entretiens avec le personnel du SCAC, ce qui m'a éclairé sur les diverses missions de la coopération française et m'a permis de comprendre globalement les démarches d'instruction des projets, ainsi que le rôle des différents opérateurs de la coopération bi- et multilatérale.
J'ai rencontré des assistants techniques, des CSN, des personnes en poste au LRVZ et à l'AFD de N'Djamena.

J'ai aussi travaillé sur différents points relatifs à l'instruction du projet FAC « Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad » afin d'apporter des propositions nouvelles à la Fiche de Prise en Considération : dépouillement des résultats de l'enquête sur les besoins en formations rurales, examen des premières conclusions d'une enquête d'évaluation des CFPR, examen et avis personnel sur le projet FSD « Appui aux CFPR des deux Logone et de la Tandjilé ».

3-2 – Enquête de terrain sur les besoins en formation

L'enquête est fournie en **annexe 3.**

Dans la cadre du lancement de nouveaux programmes et filières d'enseignement agricole, recommandés par les consultations sectorielles de juin 1999, et l'instruction du projet FAC, j'ai donc participé à une mission d'enquête dans la sous préfecture du Mayo-Kébbi Nord, sur l'axe principal Guelendeng-Bongor (le long de la frontière cmerounaise), du 18 au 24 avril 2000, afin d'enquêter auprès des employeurs potentiels de cadres et techniciens du développement rural, issus de filières qui devraient être mises en place à l'ETA de Bâ-Illi grâce au projet.

Les objectifs de ce questionnaire étaient de recenser les institutions visitées et leurs activités, les compétences actuelles de leurs personnels, leurs politiques et projets de formation, leurs besoins en formation, leurs intentions d'embauche de technicien du développement rural, ou leurs intentions d'envoi en formation de personnel à l'ETA de Bâ-Illi.

Accompagné par le chef de la Cellule Régionale de Coordination (CRC) des CFPR du Mayo-Kébbi Nord, M. Djaossala Djobkréo, nous avons ainsi rayonné dans cette petite région, en moto, afin de rencontrer des acteurs du monde rural (groupements et unions de groupements de producteurs ou productrices, ONG de développement tchadienne et internationale, animateurs-conseillers du Bureau d'Etude et de Liaison des Actions Caritatives pour le Développement -BELACD, une ONG catholique-, Cellule locale de l'Office National du Développement Rural -ONDR-,...) et les questionner sur leurs besoins en formations rurales.
Au bout d'une semaine, nous avions ainsi réussi à rencontrer douze interlocuteurs.

Simultanément, deux équipes de trois personnes étaient parties en 4*4 en direction des villes de Abéché (préfecture du Ouaddaï, à l'Est) et de Sahr (préfecture du Moyen Chari, au Sud), traversant ainsi respectivement les préfectures du Chari-Baguirmi (Bokoro), du Guéra (Mongo), Batha (Mangalmé et Oum Hadjer), du Ouaddaï (Abéché) et les préfectures du Mayo-Kébbi (Fianga, Pala et Gounou-Gaya), de la Tandjilé (Béré), du Logone Occidental (Moundou), du Logone Oriental (Doba), du Moyen-Chari (Koumra, Sahr).

Cette répartition en trois groupes permettait donc d'échantillonner de manière relativement large les zones soudanienne et sahélo-soudanienne. De toute manière, vu l'étendu du territoire et les difficultés éprouvées pour y circuler, il était difficilement envisageable de prospecter de manière plus large. C'est ce qui explique que les zones saharienne et saharo-sahélienne n'aient pas été considérées dans l'étude.

3-3 – Analyse des résultats

Suite à la mission, 46 enquêtes ont été remplies : 15 par l'équipe "Nord", 19 par l'équipe "Sud", 12 par l'équipe "Bongor-Guelendeng".

Après discussion avec M. Malon sur la méthode à utiliser pour exploiter les résultats des enquêtes, nous avons décidé de construire une base de donnée, avec le logiciel Access, afin de pouvoir "capitaliser" l'information, la faire évoluer éventuellement dans le temps et surtout pouvoir en extraire des tendances, par la mise en place d'analyses croisées entre questions.

Concrètement, cette base de donnée comprend sept rubriques principales, à savoir :

- **Description de l'institution** (statut, nombre de membre, domaine d'activité, date de création, adresse,...) ;
- **Activité de la structure** (actions effectuées, projets à court et moyen-terme) ;
- **Description du personnel** (effectif par poste, âge moyen, sexe, recrutement par poste envisagé, notamment d'éventuels « techniciens du développement rural » de Bâ-Illi) ;
- **Profil du personnel** (niveau de formation acquis, compétences actuelles, compétences à faire acquérir) ;
- **Politique de formation de l'institution** (formations reçues par le personnel, institutions partenaires de formation, programmes de ces formations, part d'autofinancement de ces formations) ;
- **Projets de formation de l'institution** (en cours d'élaboration, élaborés, budgétisés) ;
- **Montant du cofinancement éventuellement consenti par l'institution pour la prise en charge de la formation de technicien du développement rural de l'ETA de Bâ-Illi.**

Une partie de la saisie a été effectuée. Cependant, par manque de temps et afin d'avoir une première idée rapide des résultats, nous avons effectué un dépouillement préliminaire à la main. Ce dépouillement visait à répondre à trois grandes questions :

1 - Quels sont les besoins en formations rurales des personnes sondées, toutes catégories confondues ?

2 - Quelles sont les effectifs et niveaux de qualification du personnel des institutions sondées ? Quelles sont les prévisions de remise à niveau ou de recrutement de personnel (notamment d'éventuels "techniciens du développement rural", formés, grâce au projet FAC, à l'ETA de Bâ-Illi) ?

3 - Quel serait le montant de la participation de l'institution sondée à une formation de technicien du développement rural ?

Nous allons maintenant détailler les premiers résultats obtenus pour ces questions.

Les résultats complets sont fournis en **annexe 4**.

3-3-1 - Besoins en formations rurales ?

Suite aux réponses récoltées sur le terrain, nous avons considéré, avant dépouillement détaillé, dix grands volets de besoins en formation :

1 - Alphabétisation ;

2 - Techniques agricoles ;
3 - Techniques d'élevage ;
4 - Gestion/épargne/crédit/comptabilité ;
5 - Structuration et fonctionnement de groupements de production ;
6 - Pédagogie/formation de formateurs/animation/vulgarisation ;
7 - Elaboration de micro-projets/transformation des productions agricoles ;
8 - Artisanat (au sens large : maçonnerie, menuiserie, forge, machinisme, couture,...) ;
9 - Bien-être/santé humaine/éducation des enfants ;
10 - Divers.

Pour chacune des institutions sondées, nous avons tenté de hiérarchiser ses besoins...tache difficile, car les questionnaires ayant été administrés par plusieurs personnes, cette hiérarchisation des besoins n'a pas toujours bien été mise en évidence.

Les résultats sont résumés dans le tableau suivant, les numéros correspondant aux besoins précédemment listés.

Afin d'isoler de grandes tendances, nous avons considéré trois groupes principaux :

- O pour les ONG nationales et internationales, institutions privées : 21 institutions ;
- G pour les groupements, fédérations, unions de producteurs, associations villageoises : 13 institutions ;
- P pour les organismes publics et parapublics, les projets de développement : 12 institutions.

Néanmoins, il ressort assez clairement que :

- L'alphabétisation fonctionnelle a été notée par la presque totalité des groupements et ressort dans 10 questionnaires sur 46, besoin à relier avec les demandes de formation en gestion : les producteurs souhaitent tous avoir accès aux écritures de compte des groupements ;

- Les techniques agricoles et les techniques d'élevage sont des thèmes de formation évoqués par la majorité des institutions. Ces besoins en formation apparaissent respectivement 31 et 23 fois sur 46. Lorsque ces besoins ne sont pas évoqués, les institutions sondées ont souvent des activités particulières : promotion des caisses de crédit, artisanat,... ;

- La "gestion", dans son sens large (c'est à dire épargne, crédit, comptabilité, gestion de greniers communautaires) est le thème de formation pour lequel les attentes sont les plus fortes : il apparaît 34 fois sur 46. Il faut noter que le concept de gestion recouvre des besoins très différents suivant les institutions interrogées : gestion des récoltes et des caisses communautaires pour le groupe G, gestion comptable et plan de financement pour le groupe O,...;

- La structuration des groupements semble être une étape déjà franchie un peu partout : ce besoin de formation n'est cité que 10 fois sur 46. Ils semblent que les besoins soient plus dirigés désormais vers l'autopromotion (élaboration de calendrier d'activité lié avec une programmation financière) et le montage de microprojets (activités génératrices de

revenus, notamment transformation de produits agricoles : séchage des tomates, confection de sirops, farines de tubercules,...ce besoin est cité 15 fois sur 46) ;

- Les ONG, nationales et internationales, et les instituts publics (ONDR notamment) ou privés (collèges agricoles), ayant des activités de formation sont demandeurs de formation en animation, pédagogie participative : cette demande apparaît dans 12 questionnaires sur 46) ;

- Des besoins précis de formations en artisanat ont été relevés : couture, maçonnerie, mécanique et machinisme agricole, menuiserie. Ces thèmes de formation, souvent déjà existant dans les CFPR, apparaissent 8 fois sur 46 ;

- Les quelques groupements féminins interrogés ont émis le souhait d'être formé aux principes de santé primaire, à l'éducation des enfants : 3 demandes signalées sur 46. Il est intéressant de noter que 2 groupements féminins ont demandé la mise en place de pharmacie communautaire dans leurs villages respectifs ;

- Dans la catégorie "besoins divers" ont été regroupées des besoins spécifiques à certaines institutions : pêche/pisciculture (1/46), informatique (1/46), foresterie/arboriculture fruitière (6/46), gestion des ressources naturelles et notions en agriculture durable (4/46, ce dernier besoin a surtout été exprimé par les institutions faisant de la formation) ;

Il faut noter que ces besoins exprimés recoupent pour une large part les formations déjà mises en place dans les CFPR. Nous pouvons considérer cela comme une confirmation de la justesse des travaux menés sur les référentiels de formation de ces centres, ou bien comme un certain manque de vision prospective des institutions sondées sur leurs besoins réels en compétences.

C'est pourquoi, la DEAFPR a adopté la démarche suivante pour bâtir des formations adaptées et réellement professionnalisantes pour les acteurs du monde rural :

1 - Recensement des « métiers » du secteur rural ;
2 - Etablissement d'une fiche de présentation des compétences nécessaires pour chaque métier ;
3 - Etablissement d'une fiche de présentation des formations proposées pour chaque grand groupe de « métiers » identifiés (formation continue de techniciens du développement rural et formations modulaires courtes) ;
4 - Réunion en fin d'année 2 000 avec les institutions sondées afin de valider les propositions de formation.

3-3-2 - Effectifs et niveaux de qualification - prévisions de remise à niveau ou de recrutement

Afin d'avoir une idée plus précise du public touché par ce questionnaire, nous avons cherché à distinguer cinq niveaux de formation et à quantifier leurs représentations effective dans l'échantillon : ingénieur ou assimilé (bac+5 ou plus), technicien supérieur, technicien, agent de service, personnel sans qualification.
Le décompte est approximatif, certaines structures n'ayant pas pu fournir une liste exhaustive et détaillée de leurs effectifs.

Au total, l'échantillon se compose de :

- 85 ingénieurs ou assimilés (principalement agronomie, agro-économie, techniques agricoles, génie rural, élevage) ;
- 37 techniciens supérieurs (principalement agriculture et élevage) ;
- 75 techniciens ;
- 144 agents (domaines de compétences très variés) ;
- 589 personnes sans qualification.

Ces résultats confirment les constatations effectuées par les diverses missions d'évaluation du dispositif de formations rurales, à savoir que le secteur rural souffre globalement d'une sous-qualification des personnels.

Au niveau des perspectives de remise à niveau, ont été recensées seulement celles qui concernaient la formation de "technicien du développement rural", prochainement mise en place par le projet FAC à l'ETA de Bâ-Illi.

Les résultats obtenus sont assez encourageants, car **18 institutions se disent prêtes à envoyer un de leur membre à l'ETA**. Comme on pouvait le prévoir, les ONG, nationales et internationales, les instituts privés de formation ou de conseil, sont les plus intéressés -13/19-, suivi par les organismes publics (ONDR, projets,...) -3/18-. Par contre, les groupements, fédérations ou unions de producteurs semblent plus réservés, manque de financement oblige : seulement deux intentions exprimées sur 18 groupements, fédérations ou unions de producteurs sondés.

Au niveau des embauches -hors perspective d'embauche d'un futur "technicien du développement rural", formé à l'ETA de Bâ-Illi-, 60 souhaits d'embauche ont été enregistrés. Ces souhaits ont été regroupés en six grandes catégories, suivant le niveau de compétence désiré ou le secteur d'emploi : niveau ingénieur, niveau technicien supérieur, niveau technicien, niveau agent, domaine de la gestion, postes divers.

Les résultats sont les suivants :

- Niveau ingénieur : un agronome ;

- Niveau technicien supérieur : quatre personnes ;
  - Un en agriculture ;
  - Trois en élevage, dont un avec une spécialisation en aviculture ;

- Niveau technicien : vingt-quatre personnes ;
  - Dix Conducteurs des Travaux Agricoles (CTA) ;
  - Un technicien forestier ;
  - Quatre techniciens du génie rural ;
  - Un technicien en hydraulique ;
  - Deux techniciens en environnement ;
  - Quatre techniciens en agriculture ;
  - Deux techniciens d'élevage ;

- Niveau agent : vingt personnes ;
  - Treize animateurs ;

- Un alphabétiseur ;
- Six Agent Techniques des Eaux et Forêt (ATEF) ;

- Domaine de la gestion : onze personnes ;
  - Cinq comptables ;
  - Trois gestionnaires ;
  - Deux secrétaires, dont une de direction ;
  - Un agent commercial.

Au niveau des souhaits d'embauche de futurs diplômés de la formation "technicien du développement rural" de l'ETA de Bâ-Illi, les résultats obtenus sont encourageants car 13 institutions sondées sur 46 se disent prêtes à embaucher. Additionnés aux 18 souhaits d'inscription à cette formation, le nombre de placements des futurs "techniciens du développement rural " serait de 31.

Il est intéressant de noter que 24 embauches sont programmées, dans les institutions sondées, pour des postes de niveau technicien, sur des domaines de compétence précis : génie rural, hydraulique, environnement, agriculture, élevage, foresterie.
Pour peu que la formation polyvalente "technicien du développement rural" soit considérée comme pleinement professionnalisante par les institutions potentiellement intéressées, les techniciens formés pourraient éventuellement investir de tels postes.
Toute la question est de savoir comment vont réagir les employeurs potentiels : préférence pour les techniciens au domaine de compétence circonscrit (prise de risque minime) ou souhait d'embaucher un technicien polyvalent (attention à la résurgence du concept populaire du "Bon en tout, spécialiste en rien") ?

3-3-3 - Montant des participations à une formation de technicien du développement rural ?

L'objectif principal du projet FAC "Renforcement des capacités des populations rurales du Tchad" est l'appropriation par la société civile travaillant dans le secteur rural des structures de formation. Le premier pas dans cette appropriation est le cofinancement des formations mises en place par le projet.

C'est pourquoi, dans le cadre de la mission d'enquête, nous avions décidé de demander aux institutions le niveau de participation qu'elles seraient prêtes à consentir pour un cycle de formation d'un technicien du développement rural, en distinguant différents postes : enseignement, logement, restauration, salaires payés éventuellement pendant la formation par l'institution, frais médicaux, frais de stage.

Les résultats obtenus sont les suivants (les montants sont exprimés en francs CFA) :

Postes de coût	Nbre de réponses	% de sans réponse	Coût minimum	Coût maximum	Moyenne de coût
Enseignement	11	54	70 000	450 000	202 600
Logement	9	80	20 000	300 000	76 200
Restauration	9	80	45 000	540 000	335 000
Salaires	5	89	20 000	700 000	140 000
Frais médicaux	9	80	5 000	125 000	51 300
Frais de stage	9	80	15 000	75 000	43 300
Total	34	26	5 000	1 295 000	**343 000**

Ce tableau récapitulatif amène quelques remarques :

- Premièrement, et afin d'éviter tout questionnement, il faut faire attention au mode de calcul des coûts par poste : la somme des moyennes de coût par poste n'est pas égale à la moyenne du coût total de formation, car les "sans réponse" ne sont pas distribués de la même manière ;

- Pour rebondir sur cette première remarque, il est important de constater que le nombre de sans réponse pour l'affectation des sommes par poste est élevé (environ 80 %). Etant donné le faible nombre de questionnaires, la quantification des coûts moyens par poste n'est pas pertinente, tout au plus indicative…;

- Plusieurs questionnaires, 6 sur les 46, ont indiqué que les frais médicaux, de stage et les salaires des personnes en formation devaient être payés par l'ETA. Il faudra donc être vigilant sur les parts respectives de cofinancement de l'institution, la personne en formation, l'ETA, afin d'éviter les malentendus (si l'ETA s'engage, par exemple, à payer les frais médicaux, il sera extrêmement difficile de mettre en place un système de remboursement équitable et suivi) ;

- L'écart-type entre propositions de cofinancement total de formation est élevé : nous avons donc cherché à établir différents groupes de "solvabilité". Pour ce faire, nous avons considéré les trois groupes (O, P, G) définis auparavant.

Les résultats de cette analyse sont résumés dans le tableau qui suit :

Groupe	Nbe d'institution par groupe	Sans réponse	Cofinancement moyen envisagé
G	13	2	43 000
P	12	7	719 700
O	21	3	422 000

Ces différences fortes de "solvabilité" devront être prise en compte lors des demandes de participation au financement des formations, suivant une procédure à imaginer (détermination d'une part de cofinancement fixe suivant le statut de l'institution concernée, au prorata des ressources propres de l'institution…?). Là est le problème de la gestion du futur fonds paritaire de formation…

4 - Examen des premières conclusions d'une enquête d'évaluation des CFPR

4-1 - Premières conclusions rapides à tirer de la mission d'évaluation des CFPR

Une mission d'évaluation des CFPR avait été menée par la coopération suisse, peu avant la mission d'enquête sur les besoins en formation rurales, avec pour objectif de faire un état des lieux de l'existant.

Avant la mise en place du projet FAC « Renforcement des capacités des populations rurales », les résultats de cette enquête sont intéressants à étudier, une composante du projet prévoyant un renforcement de ces CFPR pour les intégrer pleinement dans le dispositif de formation.

Cette évaluation reposait sur les points suivants :

- Analyse du personnel et des infrastructures du centre ;
- Evaluation des formations menées et analyse du public touché ;
- Avis des populations rurales sur le CFPR.

Le questionnaire n'a pas été joint en annexe, étant trop volumineux.

Un premier dépouillement des 160 questionnaires (de trois à huit administrés par centre) a été effectué par M. Malon, conseiller à la DEAFPR. Voici ses premiers commentaires :

Le dépouillement relève des points faibles inquiétants :

- Sous-effectif : 92 agents dans les CFPR ; plusieurs centres avec 1 seule monitrice ;
- Sous-qualification :
  - Les Conducteurs des travaux Agricoles (CTA) sont très rares (neuf, dont seulement deux dans les deux Logone et la Tandjilé, zéro en Moyen Chari) ;
  - Peu d'Agents techniques (11), une majorité de monitrices (56) ;
- Equipement inexistant dans la majorité des centres :
  - Matériels et outils souvent hors service, ce qui déssert l'image des centres ;
  - Aucun document et livre technique ou manuel, rares boites à images ;
- Infrastructures pour la plupart en mauvais état, parc parfois irréaliste (trente bâtiments pour un centre) ;
- Formations dispensées toujours trop théorique, et pour cause puisqu'il n'y a aucun équipement ;
- Rayonnement : de 0,4 à 7,5 % des populations touchées ; à noter qu'il n'existe aucun lien entre ce taux et le nombre de formateurs dans le centre ;
- Des domaines agricoles qui varient de ... O à 1200 hectares, mais leur mise en valeur reste l'exception, ce qui peut surprendre (l'outil de travail est « mort » : matériels, cheptel...) ;
- Des centres ou la mise en place d'activités génératrices de revenus reste l'exception ;

- Des centres qui pour certains font l'impasse sur la formation des jeunes ;

M. Malon concluait ce tour d'horizon sur cette dernière phrase « *Après cette énumération catastrophique, on se demande s'il faut continuer ...* »

Les attentes des producteurs étaient ensuite détaillées :

1. Il existe une demande forte pour : la formation des jeunes, la gestion(s), l'alphabétisation ainsi que les techniques de cultures et d'élevage, l'organisation des producteurs, et pour des formations qui ont davantage d'impact (plus de pratique et de démonstrations).
   Ces demandes rejoignent les conclusions de l'enquête sur les besoins en formation rurales. Les thèmes de formation à développer en milieu rural sont dans assez clairement identifiés ;
2. Des demandes issues du passé : retour à une gestion des ristournes (appelation locale des avances de paiement du coton, par la Cotontchad, en cours de campagne) directement par le CFPR, aide matérielle à l'installation des jeunes en complément de la formation... ;
3. Chez la moitié des groupements interrogés, les gens se disent prêt à en faire plus pour garder leur centre si l'Etat se désengage ; rares sont évidemment ceux qui se disent en état de payer les formateurs.

4-2 - Analyse de deux questionnaires : CFPR de Béré-Dabgué (Tandjilé) et Kaïra (Logone Occidental)

Afin d'avoir une idée plus précise de la question, j'ai examiné deux séries de questionnaire d'évaluation. La lecture de ces questionnaires a été assez "édifiante" : il semble que le dispositif des CFPR est assez gravement sinistré.

J'ai repris ici quelques éléments de ces questionnaires, en suivant la démarche d'analyse en trois points :

- Analyse du personnel et des infrastructures du centre ;
- Evaluation des formations menées et analyse du public touché ;
- Avis des populations rurales sur le CFPR.

Bien évidemment, cette petite analyse des deux questionnaires reprend les grandes idées du premier dépouillement effectué par M. Malon. Elle permet seulement de détailler plus précisément sur des exemples chacun des points de l'évaluation.

4-2-1 - Analyse du personnel et des infrastructures du centre

Dans chacun des deux centres, on compte trois personnes : un chef de centre (avec une formation de CTA pour l'un des deux) et deux monitrices. Le **personnel** est donc restreint et le **niveau de qualification** général est faible.

Les **bâtiments** (salle de formation, bureaux, magasins, habitation pour le personnel en formation, case de passage) sont à peu près fonctionnels, mais semblent se dégrader, faute d'entretien.

Le **matériel de formation** est réduit à sa plus simple expression : tables, bancs, tableau noir, ardoises (en nombre insuffisant), boite à images (avec trop peu de thèmes).

Quant aux **supports de formation** en tant que tels, ils se limitent à des fonds documentaires hétérogènes, parfois obsolètes, avec des manuels en nombre insuffisants.

Dans les deux cas, la **superficie cultivée de la ferme** représente un quart de la superficie totale et sa mise en valeur est principalement faite par le personnel des centres et très peu par l'association villageoise, ce qui dénote un manque d'appropriation de la structure.

Au niveau des **outils utilisables**, le constat est alarmant : les deux centres ne possèdent aucun outil de travail du sol (tracteur, charrue, ensemble sarcleur), ne possèdent pas de charrette, les outils de transformation des produits agricoles sont restreints (pas de moulin à grain, ni décortiqueuse d'arachide, un seul moulin à pâte d'arachide). Par contre, les deux centres possèdent chacun une machine à coudre.

Autre point noir, le **cheptel** sur les deux centre est nul, alors que les surfaces pâturables existent sur les fermes...

Par contre, au niveau **situation géographique et accessibilité**, les deux centres semblent être dans des situations acceptables : relative proximité des villages et marchés importants, d'un grand axe permanent, accessibilité possible pendant la majeure partie de l'année (sauf en saison humide pour le centre situé dans la Taandjilé).

Dernier point d'importance : un des deux centres possède un puit qui tarit dès le mois de mai, ce qui signifie un arrêt complet du fonctionnement pendant toute la fin de la saison sèche...

Que retenir de tout cela ?
Le tableau paraît particulièrement noir : les différentes infrastructures (bâtiments, matériel de formation, terres de la ferme, outils utilisables) sont soit en mauvais état, soit en nombre insuffisant.
La mise en valeur de la ferme est presque inexistante : superficie exploitée faible et à titre individuel, pas de cheptel, bien qu'il y ait de la surface pâturable.
Le personnel des centres est très peu qualifié et en nombre insuffisant.
Le plus marquant dans toute cette énumération est quand même le manque relatif d'appropriation de la structure par l'association villageoise.

4-2-2 - Evaluation des formations menées et analyse du public touché

Au niveau du public touché par les CFPR, le découpage a été effectué en trois grandes catégories : groupements de producteurs(ices), jeunes, producteurs(ices) individuels(les).
Globalement, il semble que les jeunes et les producteurs(ices) individuels(les) ne sont pas suffisamment touchés par les centres. Autre constat, pour l'un des deux centres, le public touché a presque diminué de moitié entre 1998 et 1999, preuve d'une absence de régularité dan la programmation des formations.

Au niveau des formations prodiguées, les thèmes sont très divers et recouvrent les techniques agricoles, les techniques d'élevage, l'alphabétisation, l'épargne/crédit, l'arboriculture, la transformation des produits agricoles, la structuration des groupements, l'artisanat (maçonnerie, couture, menuiserie), la couture, la santé et l'éducation des enfants,...
Ces thèmes de formation semblent être en adéquation avec les publics-cible, car les critiques négatives sont rares.

Les formateurs déplorent cependant le manque de moyens de déplacement pour pouvoir effectuer des sessions hors du centre, ainsi que le manque de moyens didactiques. Sur ce dernier point, la demande semble forte pour pouvoir disposer d'objets de démonstration (outils, cheptel,...)...Rejoignant l'un des premiers principes de la pédagogie, qui veut que l'on alterne au cours d'une séquence de formation le "dire", le "faire", le "faire dire" et le "faire faire", cette demande semble tout à fait fondée

Il semble que le personnel des CFPR soit conscient de ses faiblesses : sous-effectif, sous-qualification, manque de mobilité...Interrogées sur le désengagement probable de l'Etat des activités des CFPR, les personnel des deux centres semblent assez fatalistes, conscients que leurs problèmes de fonctionnement sont structurels et nécessitent une grosse aide extérieure qui puisse contrer ce désengagement et préparer leur mise en autonomie.

4-2-3 - Avis des populations rurales sur le CFPR.

Les groupements de producteurs(ices) interrogés semblent satisfaits des thème des formations conduites dans les CFP, même si certains manques existent.
Par contre, ils déplorent le manque de suivi post-formation, conséquence directe du manque de mobilité et du sous-effectif des personnels des centres, ainsi que le manque de mise en pratique sur le centre (et pour cause, le matériel agricole étant presque absent...).

Au niveau des propositions de changement dans l'appui, ils proposent, notamment, de mettre en place un fonds de roulement disponible pour l'association de base du CFPR, mettre en place un système d'aide à l'installation des jeunes géré par le CFPR, d'acquérir des équipements d'exploitation. Les modalités de financement de ces actions ne sont par contre pas évoquées.

Interrogés sur le désengagement probable de l'Etat des activités des CFPR, les groupements prônent un renforcement rapide de leurs capacités de négociation et de décision, sans proposer clairement de plan d'action.

5 - Examen et avis personnel sur le projet FSD "Appui aux CFPR des deux Logone et de la Tandjilé"

Après examen de ce projet FSD, j'ai globalement peu de critiques à faire :

- La structuration du services déconcentrées de la DEAFPR en CFPR et CRC, en relation directes avec, respectivement, les associations villageoises et les Unions de groupements, semble être le meilleur moyen de permettre aux populations rurales de s'approprier leur outil de formation ;

- Les « emprunts » au système des Maisons Familiales Rurales permettent d'aller dans le même sens, en laissant les gens responsables du choix de leurs programmes de formation, et en instaurant un système de formation par alternance liant enseignement et suivi sur le terrain ;

- Le regroupement en fédération et union des groupements de producteurs devraient faciliter le dialogue avec les partenaires institutionnels intervenant dans les formations : Ministères techniques et bailleurs de fonds ;

- Enfin, les importants efforts consentis sur le FSD pour mettre des moyens roulants à la disposition des membres des associations villageoises gérant les CFPR, ainsi qu'aux formateurs des CFPR, devraient faciliter les concertation et les conditions de travail des formateurs, et donc du même coup permettre d'augmenter le nombre d'actions de formation.

Un seul point d'importance me semble manquer : il s'agit des modalités d'appui à la structure même des centres. En effet, seules sont évoquées dans le détail des actions en faveur d'une réhabilitation des bâtiments des centres.
Au niveau du rachat de matériel didactique, complètement obsolète, voire absent comme nous l'avons vu à travers l'examen de la mission d'enquête sur les CFPR, les actions semblent se limiter à l'acquisition de boites à images pour les CFPR et à l'équipement d'une salle informatique pour le CRC de Moundou.

Sachant que l'un des objectifs de fonctionnement des CFPR est de mêler session de formation théorique, session pratique et suivi des apprenants sur le terrain, comment procéder s'il n'existe pas un minimum de matériel et d'outils par centre (charrue, charrette, machine à tricoter, décortiqueuse à arachide,...) ?
Ce manque de pratique dans les sessions de formation avait d'ailleurs été relevé à de nombreuses reprises dans les questionnaires.

6 - Synthèses des examens et propositions nouvelles sur la Fiche de Prise en Considération du projet FAC

Après avoir analysé les besoins en formations rurales et le dispositif de formation décentralisé des CFPR, grâce aux premier dépouillement des deux enquêtes et l'examen du projet FSD, il m'a été demandé d'apporter des commentaires sur la FPC du projet FAC.

Ces commentaires portent sur chacune des trois composantes du projet :

1 - Renforcement de capacités en milieu rural (60% des 7 millions de francs prévus).

Dans cette composante, la création d'un fonds de formation paritaire, permettant une contractualisation des formations entre acteurs du monde rural et opérateurs de formation, est prévue.
Concernant le statut juridique et le montage à adopter pour créer ce fonds paritaire, je n'ai pas de propositions concrètes...
Par contre, il me semble que le terme « opérateur de formation » devrait être éclairci : Dans quelle mesure des opérateurs privés et para-publics (INADES, BELACD, SECADEV, ACCA de Bongor, projets divers ayant des volets formations, comme le PAOP ou le PASR,...) pourraient contractualiser des actions de formation avec les populations rurales ? Les rôles que sont amenés à jouer ces opérateurs sont peu détaillés et peut-être sous-estimés, leur présence au sein du fonds paritaire étant « *consultative* », alors que ce sont actuellement des vecteurs importants de formation : « *La structure [le fonds paritaire] restera ouverte et*

pourra être consultée par des opérateurs (projets, ONG...) régionaux qui souhaitent recueillir son avis pour élaborer et mettre en œuvre leurs programmes ».

Autre objectif de cette composante, le renforcement des CFPR. Après avoir constaté l'état de dénuement extrême de ces centres et l'espoir que placent en eux les populations rurales, je pense que le maintien de ces centres est primordial.
Non seulement, ils permettent une animation et une autopromotion des populations rurales, mais ils pourraient aussi éventuellement permettre, à l'avenir, de mettre en place localement des Groupements d'Utilisation du Matériel Agricole en Commun (GUMAC), voire servir de point d'appui à des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), comme il en existe déjà en Afrique de l'Ouest.

Par contre, dans la description de cette composante, le mode de propagation des résultats obtenus dans les CFPR de la zone soudanienne aux autres CFPR n'est pas détaillé : « *Géographiquement limitée, mais novatrice, elle aura caractère démonstratif et pourrait être reproduite dans d'autres régions du pays* ».
Il me semble qu'il serait intéressant de préciser concrètement le processus de propagation des résultats obtenus dans cette zone à l'ensemble des CFPR, voire de réserver une partie du budget de la composante 1 pour permettre des voyages d'étude de membres d'associations villageoises entre CFPR de la zone soudanienne et du reste du pays.

2 – Appui à l'enseignement agricole initial et la formation continue (20 % des 7 millions de francs prévus)

Dans cette composante, l'articulation prévue entre enseignement et milieu professionnel est détaillée (favoriser la politique de communication des établissements vis à vis des paysans et des intervenants du monde rural, présence de paysans au sein des conseils d'administration), mais il manque, à mon avis, un troisième pôle : la recherche agronomique et vétérinaire.
Il me semble important de construire un système de formation tripolaire enseignement/recherche/profession, afin de le pérenniser et le faire évoluer. C'est d'ailleurs ce qui était reproché au système de formation mis en place par l'ONDR, où « *la pauvreté des messages techniques, par manque de coordination avec la recherche, n'a pas permis de suivre les réalités du monde rural* ».
Ces liens enseignement/recherche pourraient être établi entre les organismes de recherche public, notamment l'ITRAD et la CORAF, éventuellement le CNAR, bien que ses domaines de compétence semblent assez ciblés, le PRASAC. Ce dernier, en cours de mise en place grâce à un projet FSP, pourrait d'ailleurs avoir un rôle important à jouer dans les formations de l'ENATE et l'ETA, grâce à ces six programmes de recherche : « Conseil de gestion », « Technologies agricoles », « Amélioration de la production cotonnière », « Gestion de terroir », « Systèmes de culture et d'élevage alternatifs » et « Observatoire du développement ».
Il pourrait ainsi être prévu concrètement des sessions de recyclage, au sein de ces centres de recherche, des personnels enseignants des deux établissements.

En ce qui concerne la formation de technicien du développement rural de l'ETA, la détermination des spécialisations éventuelles pourrait être faite lors de l'atelier de fin d'année organisée par la DEAFPR suite à la mission d'enquête.
D'un point de vue opérationnel, il me semble peut-être plus judicieux d'attendre l'atelier de concertation prévue par la DEAFPR en fin d'année avec les institutions sondés, afin de

valider les référentiels de formations proposées construits à partir des référentiels de métiers. Cette approche permettrait d'éviter de mettre en place une ou des options mal adaptées aux réalités professionnelles ou peu demandées, et permettrait d'associer pleinement une partie des représentants du monde rural au projet.

3 – Appui à l'organisation des services publics.

Sur ce point, et pour reprendre les remarques précédentes, il me semble que l'appui au service public pourrait s'étendre au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (existe-t'il ?), en sus des trois Ministères techniques. Ceci permettrait de crédibiliser l'enseignement agricole, visiblement déconsidéré au Tchad, et permettrait de renforcer la pérennisation du système.
Enfin, et sans vouloir polémiquer, il me semble que le choix d'un établissement d'enseignement supérieur agricole français, afin d'apporter des compétences en matière d'ingénierie de formation, devrait être déterminé suite à un appel d'offre, afin de sélectionner le meilleur prestataire de service possible.

Conclusion

Ce stage aura été très formateur à tous point de vue : beaucoup de rencontres (au sein du SCAC, avec des Assistants Techniques en poste, avec l'administration tchadienne, avec des populations rurales à l'occasion de ma mission d'enquête, avec des CSN et des VP,...).

Je pense ainsi avoir appris énormément sur le dispositif de coopération française, je pense aussi avoir pu appréhender d'une manière plus juste les politiques de développement et le fonctionnement des acteurs intervenant dans cette sphère, même s'il a parfois fallu perdre certaines illusions.

Ce stage était aussi pour moi une première expérience sur le continent africain. Les rencontres avec les réalités du Tchad furent souvent surprenantes, parfois choquantes, mais je retire beaucoup de satisfaction de cette « immersion ».
Je remercie d'ailleurs encore une fois mes maîtres de stage de m'avoir laissé la possibilité de mener des enquêtes dans la province tchadienne, cette semaine passée ayant contribué, je pense, à ma faire découvrir les réalités rurales, qu'il m'aurait été impossible d'imaginer en restant à N'Djamena.

En ce qui concerne le chantier de stage, j'avoue avoir eu des difficultés, au début, à appréhender le nœud du problème, c'est à dire comprendre l'état réel du dispositif de formations rurales et les impacts des projets sur ce secteur.
Peu en rapport avec les problématiques agronomiques ou environnementales que nous avons eu l'habitude de traiter au cours de notre formation, l'instruction du projet FAC m'a permis de découvrir les difficultés de mise en œuvre concrète de projets d'ingénierie de formation, particulièrement dans un pays comme le Tchad où le dispositif des formations rurales semble réellement sinistrée et incapable de se pérenniser, malgré les multiples efforts produits en sa faveur.

Pour ce qui est de ma participation au projet FAC, je regrette d'ailleurs de ne pas avoir eu plus de temps pour pouvoir réellement « entrer » plus en avant dans le sujet : comprendre la construction des référentiels de métier, puis de formation, mieux cerner les réalités de fonctionnement des CFPR...d'une manière globale, et malgré une petite immersion en milieu rural, j'ai au l'impression d'avoir une vision trop « livresque » des faits, qui aurait sûrement gagné à se nourrir d'un peu de réalité, afin de pouvoir ensuite émettre des propositions plus constructives que celles que j'ai pu faire...

Bibliographie - Deuxième partie

Rapports et notes préparatoires

novembre 1998 *Mission BALMES sur les formations rurale au Tchad*, Ministère des Affaires Etrangères français, Direction du Développement, Sous-Direction de l'Education, de la Recherche et de la Culture, Bureau Sectoriel d'Analyse et d'Appui ;

avril 2000 Fiche de Prise en Considération du projet FSD d'*'Appui aux centres de formation pour la promotion rurale et aux associations des deux Logone et Tanjilé'*, Union des associations de base des deux Logone et Tandjilé et Ministère de l'Agriculture tchadien, Cellule Régionale de Coordination de Moundou ;

novembre 1998 *Note de présentation des cycles de formation et de la gestion du personnel enseignant de l'ENATE*, Ministère de l'Elevage tchadien, Direction Générale, Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche Vétérinaire et Zootechnique, Sous-Direction de l'Ecole Nationale des Agents Techniques d'Elevage (ENATE) ;

novembre 1998 *Les formations dans le secteur de l'élevage au Tchad : situation actuelle et perspectives*, Ministère de l'Elevage tchadien, Direction Générale, Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche Vétérinaire et Zootechnique ;

avril 2000 *Contribution à la préparation de la mission effectuée par la Banque Mondiale au Tchad, du 17 avril au 3 mai 2000, SECTEUR RURAL*, Ambassade de France à N'Djamena, Service de Coopération et d'Action Culturelle ;

mars 2000 *2000-2002 : plan d'action DEAFPR et propositions*, Ministère de l'Agriculture tchadien, Direction de l'Enseignement Agricole, de la Formation et de la Promotion Rurale ;

novembre 1999 *Réflexions à propos d'un éventuel projet d'appui aux formations rurales - volet élevage*, Ministère de l'Elevage tchadien, Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche Vétérinaire et Zootechnique ;

mars 1996 *Projet d'appui aux structures rurales de la zone soudanienne du Tchad*, Ministère du Développement Rural tchadien ;

juin 1996 *Stratégie des producteurs – Exploitation et gestion des ressources naturelles de la zone soudanienne*, Ministère du Développement Rural tchadien – CIRAD-Systèmes Agroalimentaires et Ruraux ;

juin 1996 *Atelier de concertation sur le projet d'appui aux structures rurales de la zone soudanienne*, Ministère du Développement Rural tchadien – CIRAD-Systèmes Agroalimentaires et Ruraux ;

juin 1997 *Rapport d'évaluation actualisé : « Projet d'appui aux structures rurales de la zone soudanienne »*, Caisse Française de Développement ;

1999 *Préparation de l'atelier sectoriel « agriculture » - commission n°1, sous-commission n°3, formations agricoles – première partie : état des lieux-diagnostic*, Ministère de l'Agriculture tchadien, Direction

de l'Enseignement Agricole, de la Formation et de la Promotion Rurale ;

mars 1999 *Journées prospectives formations rurales – compte-rendu,* Ministère de l'Agriculture tchadien, Direction de l'Enseignement Agricole, de la Formation et de la Promotion Rurale ;

mars 1999 *Journées prospectives formations rurales – synthèse,* Ministère de l'Agriculture tchadien, Direction de l'Enseignement Agricole, de la Formation et de la Promotion Rurale ;

avril 1999 *Table ronde de Genève IV – Réunion sectorielle sur le développement rural – diagnostic et stratégies* ;

avril 1999 *Table ronde de Genève IV – Réunion sectorielle sur le développement rural – programme d'actions* ;

avril 1999 *Table ronde de Genève IV – Réunion sectorielle sur le développement rural – document de synthèse* ;

1999 *Réflexion sur l'évolution du dispositif d'Assistance technique de l'aide française*, Guillaume Randriamampita et Jean-Pierre Courchinoux.

Autres

Site Internet du Ministère des Affaires Etrangères

Annexes

Annexe 1 - Interventions du Ministère des Affaires Etrangères dans le secteur rural au Tchad

Annexe 2 - Projet FAC « Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad »

Annexe 3 - Enquête sur les besoins en formations rurales

Annexe 4 – Premiers résultats de l'enquête sur les besoins en formation rurale menée par la DEAFPR.

Annexe 5 - Projet d'appui aux CFPR et aux associations des deux Logone et de la Tandjilé

Annexe 1 - Interventions du Ministère des Affaires Etrangères dans le secteur rural au Tchad

1 - Programmes et projets

1-1 - Programme de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP)

- **Présentation**

Ce projet constitue le prolongement d'une action initiée en 1994 dans le Tchad oriental. Se basant sur les acquis du projet FAC ASETO, il prévoit d'étendre à l'ensemble du Sahel tchadien :

- le soutien institutionnel à la politique nationale de privatisation des services vétérinaires, et l'appui aux vétérinaires privés ;
- les actions de structuration des groupements d'éleveurs, en liaison avec la DOP ;
- l'appui à la gestion concertée des ressources pastorales, et la résolution des conflits liés au foncier.

Par ailleurs, le projet poursuivra la restructuration du LRVZ comme prestataire de services pour les projets de terrain, en appuyant son évolution en pôle régional de compétences sur la transhumance sahélienne. Il mettra également en place un volet-pilote d'actions de recherche-développement sur le terrain pour l'appui à la filière cameline, permettant de jeter les bases d'un futur projet productif de l'AFD.

- **Durée et montant**

Le PSSP est programmé pour un montant de 1,5 milliards de FCFA, il couvrira une période de 3 ans à compter de juin 2000.

- **Maîtrise d'ouvrage et opérateurs du projet**

Le programme est placé sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Elevage tchadien, qui la délègue à un Comité de Concertation et de Pilotage (CCP), qui comportera quatre collèges (Eleveurs, Administration, Opérateurs privés et Bailleurs de fonds).
Les principaux opérateurs contractuels du projet seront le LRVZ, la DOP, la DERA, ainsi que des opérateurs indépendants recrutés par appel d'offres.

- **Axes stratégiques concernés (rattachement par rapport à la partie "Diagnostic et stratégies" de la Commission Sectorielle sur le Développement Rural de Genève IV - CSDR)**

4.1 AUGMENTATION DE LA PRODUCTION
4.1.2 Accroissement de la productivité
4.1.3 Sécurisation des situations alimentaires du monde rural

4.2 EMERGENCES DE FILIERES COMPETITIVES
4.2.4 Promotion des activités économiques

4.3 GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES
4.3.1 Gestion de l'espace rural
4.3.2 Approche foncière et concertation entre usagers
4.3.6 Préservation et restauration des potentiels de production

4.4 PROMOTION DU MONDE RURAL
4.4.1 Structuration du milieu
4.4.2 Transfert de responsabilité aux organisations rurales

4.5 AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES
4.5.1 Recentrage des fonctions de l'Etat
4.5.3 Une conception des interventions dans un cadre coordonné et concerté

1.2- Projet Politique de l'Eau au Tchad (PPE)

- **Présentation**

Ce projet apporter un appui institutionnel à la Direction de l'Hydraulique (DH) et à la Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie (DREM) du Ministère tchadien de l'Environnement et de l'Eau, dans le cadre de la mise en place d'un véritable service de l'eau. Il comprend deux composantes.

La première composante doit permettre à la DH, en améliorant ses capacités de suivi-évaluation, d'assurer une maîtrise d'ouvrage efficace pour l'équipement des gros centres ruraux, et l'organisation des usagers autour de la maintenance des pompes villageoises. L'appui institutionnel à la DH, relayé par un appui en assistance technique, permettra de finaliser la base de données informatique du Bureau de l'eau, dans l'objectif de disposer d'un outil essentiel de programmation des actions hydrauliques au Tchad, en synergie avec l'AFD. Un volet d'actions expérimentales doit valider sur le terrain de nouvelles méthodes de gestion des points d'eau par les bénéficiaires, dans le but de pérenniser leur maintenance.

La deuxième composante, par un appui à la DREM, doit se traduire par l'augmentation des capacités de suivi-évaluation de son dispositif de terrain, et par la définition d'une politique de gestion cohérente du réseau hydrographique tchadien. A moyen terme, cette politique doit évoluer vers la mise en place d'un "organisme de bassin" susceptible de gérer l'évolution du Chari et du Logone.

- **Durée et montant**

D'un montant de 0,7 milliard de FCFA, il concerne la période de 1999 à 2002.

- **Maîtrise d'ouvrage et opérateurs du projet**

Le maître d'ouvrage est le Ministère tchadien de l'Environnement et de l'Eau.
Les principaux opérateurs du projet sont la DH et la DREM du Ministère tchadien de l'Environnement et de l'Eau.

- **Axes stratégiques concernés (rattachement CSDR Diagnostic et stratégies)**

4.3 GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES
4.3.1 Gestion de l'espace rural
4.3.2 Approche foncière et concertation entre usagers
4.3.3 Aménagement et équipement de l'espace rural
4.3.4 Gestion locale des aménagements, des équipements et des ressources en eau

4.3.6 Préservation et restauration des potentiels de production
4.3.8 Lutte contre la désertification

4.4 PROMOTION DU MONDE RURAL
4.4.1 Structuration du milieu
4.4.2 Transfert de responsabilité aux organisations rurales

4.5 AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES
4.5.1 Recentrage des fonctions de l'Etat
4.5.2 Une nouvelle organisation des services
4.5.3 Une conception des interventions dans un cadre coordonné et concerté

1.3- Projet de Recherche-Développement du Guéra-Ouaddaï (PRDGO)

❑ Présentation

Ce projet de développement rural en zone sahélienne du Tchad vise à mettre en pratique, sur deux thèmes essentiels - la sécurité alimentaire des populations rurales et la commercialisation de l'excédent agricole - un nouveau schéma institutionnel de fonctionnement des projets. Ce schéma, justifié par les mutations profondes du monde rural tchadien et par la politique agricole formulée par les autorités nationales, consiste en une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat à un comité de pilotage. La maîtrise d'œuvre est confiée à un ou plusieurs opérateurs indépendants, intervenant sur une base contractuelle.

L'objectif général est de renforcer le niveau de sécurité alimentaire des populations, et la part de l'excédent commercialisable, particulièrement menacés par les contraintes éco-climatiques, la disparition progressive des terres cultivables, et les difficultés de communication et de commercialisation.

❑ Durée et montant

D'un montant de 0,95 milliard de FCFA, il concerne la période de 1999 à 2001. La zone concernée couvre les sous-préfectures d'Am-Dam, Goz-Beïda et Melfi.

❑ Maîtrise d'ouvrage et opérateurs du projet

Le maître d'ouvrage est le Ministère de l'Agriculture tchadien.
Les principaux opérateurs contractuels du projet sont l'ONDR et le SECADEV.

❑ Axes stratégiques concernés (rattachement CSDR Diagnostic et stratégies)

4.1 AUGMENTATION DE LA PRODUCTION
4.1.1 Diversification des productions
4.1.2 Accroissement de la productivité
4.1.3 Sécurisation des situations alimentaires du monde rural

4.2 EMERGENCES DE FILIERES COMPETITIVES
4.2.3 Valorisation des produits pour la transformation
4.2.4 Promotion des activités économiques

4.3 GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES

4.3.3 Aménagement et équipement de l'espace rural
4.3.4 Gestion locale des aménagements, des équipements et des ressources en eau
4.3.6 Préservation et restauration des potentiels de production
4.3.8 Lutte contre la désertification

4.4 PROMOTION DU MONDE RURAL
4.4.1 Structuration du milieu
4.4.2 Transfert de responsabilité aux organisations rurales

4.5 AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES
4.5.3 Une conception des interventions dans un cadre coordonné et concerté

1.4 - Projet d'Appui aux Organisation Professionnelles rurales en zone soudanienne (PAOP)

❑ Présentation

Le Projet d'Appui aux Organisations Professionnelles rurales en zone soudanienne (PAOP), a débuté ses activités de terrain début 1998. Il fait suite à de nombreuses actions de développement rural intégré financées par notre coopération depuis les années 80.

Il matérialise un changement de stratégie :

- en intervenant en complément du projet AFD d'appui aux structures rurales, il apporte un soutien au secteur productif de la zone soudanienne ;
- en réorientant l'implication de l'Etat dans ses fonctions régaliennes de maîtrise d'ouvrage ;
- en recourant sur le terrain à des opérateurs maîtres d'œuvre, recrutés après mise en concurrence et intervenant sur une base contractuelle.

Son objectif prioritaire est d'appuyer la structuration du monde rural dans les zones cotonnières du Tchad, en impliquant les organisations professionnelles à tous les niveaux de concertation et de négociation avec les partenaires du développement.

Le PAOP est jumelé au projet PASR (financement AFD) qui travaille plus particulièrement sur les aspects productifs.

Ce projet est placé sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture tchadien, avec une structure de coordination de la maîtrise d'ouvrage décentralisée, le Comité d'Orientation et de Programmation (COP commun au PAOP et au PASR). La participation de représentants paysans à cette structure vise à permettre une appropriation progressive du développement par les organisations professionnelles.

❑ Durée et montant

D'un montant de 0,5 milliard de FCFA, il concerne la période de 1999 à 2001.

❑ Maîtrise d'ouvrage et opérateurs du projet

La maîtrise d'ouvrage appartient au Ministère de l'Agriculture tchadien, qui la délègue au COP.
Les opérateurs du projet sont des ONG et bureaux d'étude locaux, recrutés par appels d'offres.

- **Axes stratégiques concernés (rattachement CSDR Diagnostic et stratégies)**

(pour le PAOP et le PASR)

4.1 AUGMENTATION DE LA PRODUCTION
4.1.1 Diversification des productions
4.1.2 Accroissement de la productivité
4.1.3 Sécurisation des situations alimentaires du monde rural

4.2 EMERGENCES DE FILIERES COMPETITIVES
4.2.1 Facilitation des échanges sur le plan national et international
4.2.2 Promotion de nouvelles filières
4.2.3 Valorisation des produits pour la transformation
4.2.4 Promotion des activités économiques

4.3 GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES
4.3.3 Aménagement et équipement de l'espace rural
4.3.6 Préservation et restauration des potentiels de production

4.4 PROMOTION DU MONDE RURAL
4.4.1 Structuration du milieu
4.4.2 Transfert de responsabilité aux organisations rurales

4.5 AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES
4.5.1 Recentrage des fonctions de l'Etat
4.5.3 Une conception des interventions dans un cadre coordonné et concerté

1.5- Projet d'Appui aux Politiques Sectorielles Agricoles et Environnementales (PAPSAE)

- **Présentation**

Ce projet vise à apporter un appui à la politique nationale agricole, telle qu'elle a été présentée, discutée et approuvée à l'occasion des deux exercices de consultation sectorielle (Développement Rural et Environnement) qui ont été finalisés en 1993 et 1994, en présence de la communauté des donateurs et bailleurs de fonds. La coopération française, en position de chef de file de ce processus, concrétise ainsi son implication au plan institutionnel et sur les thèmes qui, dans le cadre de la synergie d'action avec l'AFD, relèvent de ses moyens d'intervention.

Le projet comprend trois composantes :

- Définition d'une politique nationale de développement durable, par un appui institutionnel aux deux ministères ;
- Relance du Centre National d'Appui à la Recherche (CNAR), particulièrement dans les domaines des systèmes d'information géographique et de l'édition scientifique ;
- Test d'une approche intégrée de gestion patrimoniale participative au Parc naturel de Manda.

- **Durée et montant**

D'un montant de 0,4 milliard de FCFA, il concerne la période de 1999 à 2001.

❑ Maîtrise d'ouvrage et opérateurs du projet

La maîtrise d'ouvrage appartient conjointement aux Ministères tchadiens de l'Agriculture, et de l'Environnement et de l'Eau.

Les opérateurs du projet sont à la fois les directions concernées des deux Ministères, ainsi que des ONG et bureaux d'étude locaux recrutés par appels d'offres.

❑ Axes stratégiques concernés (rattachement CSDR Diagnostic et stratégies)

4.2 EMERGENCES DE FILIERES COMPETITIVES
4.2.2 Promotion de nouvelles filières

4.3 GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES
4.3.1 Gestion de l'espace rural
4.3.2 Approche foncière et concertation entre usagers
4.3.4 Gestion locale des aménagements, des équipements et des ressources en eau
4.3.8 Lutte contre la désertification
4.3.9 Gestion et mise en valeur de la faune et de la biodiversité

4.4 PROMOTION DU MONDE RURAL
4.4.1 Structuration du milieu
4.4.2 Transfert de responsabilité aux organisations rurales

4.5 AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES
4.5.1 Recentrage des fonctions de l'Etat
4.5.2 Une nouvelle organisation des services
4.5.3 Une conception des interventions dans un cadre coordonné et concerté

1.6- Pôle régional de Recherche Appliquée au développement des Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC)

❑ Présentation

Le PRASAC, Pôle régional de Recherche Appliquée au développement des Savanes d'Afrique Centrale, vise une intégration de la recherche agronomique dans la sous-région des savanes cotonnières du Tchad, du Cameroun et de la Centrafrique.

Réalisé sous la maîtrise d'œuvre de la Conférence des responsables de Recherche d'Afrique centrale (CORAF), en collaboration avec le CIRAD et l'université de Leyden, il comprend six volets d'intervention : observatoire du développement, gestion de terroir, conseil de gestion, systèmes de culture et d'élevage alternatifs, technologie agricole, et amélioration de la production cotonnière.

Ses correspondants au Tchad sont le Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique de Farcha (LRVZ), le CIRAD-CA et la station de Bébedjia, ainsi que le CNAR pour le volet SIG de l'observatoire du développement.

❑ Durée et montant

D'un montant de 2 milliards de FCFA, il concerne Tchad, Cameroun et République Centrafricaine, et couvre la période de 1999 à 2002. Le financement spécifique pour le Tchad est de 0,5 milliards de FCFA.

- **Maîtrise d'ouvrage et opérateurs du projet**

La maîtrise d'ouvrage appartient aux Ministères de l'Agriculture des trois pays.
L'opérateur principal est la CORAF, et les opérateurs maîtres d'œuvre des actions de terrain sont les Services Nationaux de Recherche Agronomiques (SNRA) des trois pays.

- **Axes stratégiques concernés (rattachement CSDR Diagnostic et stratégies)**

4.1 AUGMENTATION DE LA PRODUCTION
4.1.1 Diversification des productions
4.1.2 Accroissement de la productivité
4.1.3 Sécurisation des situations alimentaires du monde rural

4.2 EMERGENCES DE FILIERES COMPETITIVES
4.2.3 Valorisation des produits pour la transformation
4.2.4 Promotion des activités économiques

4.3 GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES
4.3.1 Gestion de l'espace rural
4.3.6 Préservation et restauration des potentiels de production

4.5 AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES
4.5.1 Recentrage des fonctions de l'Etat

1.7- Projet FAC "Renforcement des capacités des populations rurales du Tchad" (projet en cours d'élaboration)

- **Présentation**

Ce projet vise à apporter un appui au secteur des formations rurales en impliquant les organisations professionnelles dans leur gestion. Le projet en cours de préparation devrait s'articuler autour de trois composantes :

- **Renforcement de capacités en milieu rural** : cette composante concerne, dans une partie de la zone soudanienne la cogestion d'un fonds de formation et le renforcement des Centres de Formation et de Promotion Rurale (CFPR), structures gérées par des associations paysannes. Géographiquement limitée mais novatrice, elle aura caractère démonstratif et pourrait être reproduite dans d'autres régions du pays ;

- **Appui à l'enseignement agricole initial et formation continue** : cet axe concerne un appui à l'Ecole des Techniques Agricoles de Bâ-Illi (ETA) et à l'Ecole Nationale des Techniques d'Elevage (ENATE) ;

- **Appui à l'organisation des services publics** : il s'agit d'appuyer les services en charge de la formation au sein des trois Départements ministériels qui devront assurer la cohérence des dispositifs nationaux de formation (référentiels des métiers nécessaires,

conception des programmes, formations diplômantes, élaboration des plans de formation des services publics…).

- **Durée et montant**

Sous réserve d'acceptation par le Comité directeur du FAC, ce projet est inscrit dans notre programmation FAC pour l'an 2000. Il concernerait la période de 2000 à 2003.

- **Axes stratégiques concernés (rattachement CSDR Diagnostic et stratégies)**

4.4 PROMOTION DU MONDE RURAL
4.4.1 Structuration du milieu
4.4.2 Transfert de responsabilité aux organisations rurales

4.5 AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES
4.5.1 Recentrage des fonctions de l'Etat
4.5.2 Une nouvelle organisation des services
4.5.3 Une conception des interventions dans un cadre coordonné et concerté

1.8- Fonds sociaux de développement (FSD)

- **Présentation**

Les Fonds Sociaux de Développement permettent de financer, auprès d'associations de la société civile et d'ONG, des micro-projets, dans une logique de développement économique et social. Ils concernent tous les domaines d'intervention de la coopération française : éducation, culture, développement rural, urbanisme, activités sociales, etc.

Ils permettent également de structurer le tissu associatif tchadien, en appuyant de nombreux groupements et associations.

- **Durée et montant**

La grande majorité de nos projets FSD bénéficient directement ou indirectement au secteur rural, tant pour les activités génératrices de revenus, que pour les activités sociales ou éducatives. Or, l'enveloppe annuelle des FSD se monte en moyenne depuis 4 ans à 0,6 milliards de FCFA.

En supposant une reconduction systématique de cette enveloppe, on peut donc prévoir un montant indicatif de 1,8 milliards de FCFA pour les trois prochaines années.

- **Maîtrise d'ouvrage et opérateurs du projet**

La maîtrise d'ouvrage appartient au Service de Coopération de l'Ambassade de France au Tchad.
Un comité consultatif composé de représentants de l'administration tchadienne et de représentants des ONG donne son avis sur les projets d'un montant unitaire supérieur à 30 millions de FCFA.
L'opérateur maître d'œuvre du suivi-évaluation des FSD est l'AFVP.

2- Autres interventions du Ministère des Affaires Etrangères

2.1- Assistance technique directe

- **Présentation**

Le secteur rural bénéficie actuellement de l'intervention d'une trentaine d'agents, dont la majeure partie sont en appui institutionnel auprès des trois Ministères techniques du développement rural.

Tableau récapitulatif du dispositif d'assistance technique du Service de Coopération de l'Ambassade de France

Nom	Fonction
Ardalan, Djahan	CTP du PRDGO
Barret, Luc	Conseiller technique à la DEAFR, Min. Agriculture
Barlet, Franck	Conseiller technique à la DOP, Min. Elevage
Blot, Sophie	Coopérant au titre du Service National au COP de Moundou
Carmeilles, Aurélie	Coopérant au titre du Service National à l'ENATE
César, Jean	Agropastoraliste au LRVZ
Chavatte, Didier	Coordinateur du PRASAC
Colas, François	Conseiller technique du directeur du LRVZ
Delafosse, Arnaud	Conseiller technique en épidémiologie au LRVZ
Descombes, Alain	Coordinateur du PAOP
Donnat, Jean-Jacques	Conseiller technique à la DH, Min. Environnement et Eau.
Ferry, Pascale	Coopérant au titre du Service National au PAOP
Guidi, Michel	Conseiller technique du Ministre de l'Environnement et Eau
Haessler, Christian	Conseiller technique du Ministre de l'Elevage
Kénouche, Alain	Conseiller technique à la DGRHA, Min. Agriculture
Le Priol, Jean	Conseiller technique à la DH, Min. Environnement et Eau
Leroy, Jean	Conseil de gestion au PRASAC
Leteuil, Hervé	Conseiller technique à la DPPASA, Min. Agriculture
Malon, Xavier	Conseiller technique à la DEAFR, Min. Agriculture
Mamis, Didier	Coordinateur d'ASETO
Nuttens, François	Conseiller technique à l'ONDR, zone soudanienne
Smolikowski, Bernard	Conseiller technique du Directeur de l'ONDR
Villard, Raphaël	Coopérant au titre du Service National à la DH, Min. Environnement
Poste vacant	Conseiller technique du Ministre de l'Agriculture
Poste vacant	Conseiller technique à la DERA, Min. Elevage
Poste vacant	Conseiller technique au CNAR
Poste vacant	Coopérant au titre du Service National au Parc de Manda
Poste vacant	Conseiller technique à la DREM, Min. Environ.

2.2- Actions en faveur de la sécurité alimentaire

❑ Présentation

La Coopération française intervient directement, depuis la grande sécheresse de 1984, en appui à la mise en place d'un stock national de sécurité alimentaire au Tchad.

La France fait donc partie, avec la Communauté européenne, des principaux bailleurs de fonds dans ce domaine. Son intervention repose sur deux outils essentiels :

- ⇨ les achats triangulaires et locaux de céréales, sur financement conjoint des Ministères français de l'Agriculture et des Affaires Etrangères, qui permettent en liaison avec l'ONC de réalimenter le stock de sécurité alimentaire ;
- ⇨ et le fonds de contrepartie de l'aide alimentaire française, géré conjointement par le Ministère de l'Agriculture français et l'Ambassade de France.

Pour la définition des actions à entreprendre, le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Catastrophes (CASAGC), appuyé par le fonds de contrepartie, est l'organe paritaire décisionnel.

2.3- Bourses et stages de formation

❑ Présentation

Le Ministère des Affaires Etrangères français dispose d'un fonds annuel de bourses destinées à financer des formations, des études de longue durée et des stages de courte durée. Les bénéficiaires sont des cadres et agents des secteurs publics ou privés.
Ces formations sont financées prioritairement en Afrique, dans les écoles inter-états comme l'ETSHER ou l'EISMV. Au cas où ces formations n'existent pas en Afrique, elles sont alors programmées en France.
Dans le secteur rural, entre trente et quarante cadres tchadiens en bénéficient chaque année. 10% à 15% de ces bourses sont consacrées à des études de longue durée, le reste concerne les stages de courte durée.
L'opérateur chargé de mettre en œuvre les bourses est EGIDE (ex CIES), basé à Paris.

Annexe 2 - Projet FAC "Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad"

1 - Identification du projet

Intitulé : (Cogestion du) Renforcement des capacités des populations rurales au Tchad
AP envisagée : 7 millions
Durée de l'AP : 36 mois.
Date de démarrage envisagée : décembre 2000.
Rédacteurs : Randriamampita - Malon
Service : SCAC N'Djamena

2 - Introduction

Le secteur rural au Tchad contribue à hauteur de 40 % au PIB et fait vivre 80 % de la population. Les principales ressources à l'exportation sont, par ordre décroissant, le coton, l'élevage puis dans une moindre mesure la gomme arabique (ces trois produits représentent 90 % des recettes d'exportation). La perspective d'exportation du pétrole ne modifiera pas à court terme la vocation avant tout rurale du pays et le Tchad devra dans les années qui viennent relever les défis que sont la désertification et l'état de pauvreté extrême de sa population.

Dans le cadre de la table ronde de Genève IV, la France a joué le rôle de chef de file des bailleurs de fonds pour la revue sectorielle du développement rural. Celle-ci a permis aux trois départements ministériels concernés (Agriculture, Elevage, Environnement et Eau) d'aborder conjointement les problèmes, enjeux et perspectives du secteur et de dégager ou de confirmer les axes d'interventions stratégiques du secteur (désengager l'Etat et rationaliser son intervention, promouvoir l'organisation du monde rural et la participation des producteurs à la gestion du secteur) et d'ébaucher, sous forme de fiches projets, des programmes d'action.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre élaboré lors de la réunion sectorielle et de la commission mixte franco-tchadienne tenue en 1999. Il entend accompagner les évolutions des programmes de renforcement des capacités en milieu rural, notamment de l'enseignement rural et de la formation professionnelle, et s'articulera autour des trois axes suivants :

- **Renforcement de capacités en milieu rural** : cette composante concerne, dans une partie de la zone soudanienne la cogestion d'un fonds de formation et le renforcement des Centres de Formation et de Promotion Rurale (CFPR), structures gérées par des associations paysannes. Géographiquement limitée, mais novatrice, elle aura caractère démonstratif et pourrait être reproduite dans d'autres régions du pays ;

- **Appui à l'enseignement agricole initial et formation continue** : cet axe concerne un appui à l'Ecole des Techniques Agricoles de Ba-Illi (ETA) et à l'Ecole Nationale des Techniques d'Elevage (ENATE) ;

- **Appui à l'organisation des services publics** : il s'agit d'appuyer les services en charge de la formation au sein des trois Départements ministériels qui devront assurer la

cohérence des dispositifs nationaux de formation (référentiels des métiers nécessaires, conception des programmes, formations diplômantes, élaboration des plans de formation des services publics...).

3 - Justification d'une intervention FAC

3-1 - Situation de départ

Le sous-secteur de la formation a été au Tchad, à l'instar de la plupart des pays africains, régi par une emprise forte de l'Etat. La situation actuelle se présente comme suit :

- En milieu rural, l'amélioration des compétences professionnelles des agriculteurs et éleveurs relevait, jusqu'au milieu des années 90, en grande partie de l'Office National du Développement Rural (ONDR). Cette structure, dotée d'un dispositif de terrain important (1200 agents au début des années 90), était le passage obligé de toutes les interventions (maître d'ouvrage et maître d'œuvre exclusif des projets de développement rural). Outre la formation et la vulgarisation, les fonctions d'approvisionnement, de crédits et de commercialisation relevaient également de l'ONDR.

  Le système directif mis en place par l'ONDR et la pauvreté des messages techniques délivrés (insuffisances de la recherche agricole) n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés en terme d'amélioration de la productivité du monde rural. L'arrêt des recrutements dans la fonction publique et la diminution des personnels d'encadrement n'a fait qu'amplifier ce phénomène.

  Depuis le milieu des années 90, l'implication de nouveaux opérateurs (ONG, projets...) a conduit à une plus grande variabilité de l'offre de formation.

  En matière d'élevage, la formation des éleveurs a principalement été le fait de la Direction de l'Organisation Pastorale (DOP) qui a axé ses efforts sur la formation d'auxiliaires d'élevage (3.000 éleveurs formés) et d'environnement (200 formés), sur l'émergence d'organisations de base et sur la formation des responsables de ces groupements. Plus récemment, des expériences de formation auprès des éleveurs transhumants ont été menées.

  Doit être également signalée en zone soudanienne l'existence des Centres de Formation et de Promotion Rurales (CFPR), publics (formateurs mis à disposition par le Ministère de l'Agriculture) mais gérés par des associations de producteurs. Sur les trente deux Centres, les dix situés dans les préfectures des deux Logone et Tandjilé fonctionnent sur le modèle des Maisons Familiales Rurales françaises. Dans le Moyen Chari, treize centres existent mais leur fonctionnement implique moins les paysans que dans les centres des deux Logone et de la Tandjilé.

- Les écoles de formation (ENATE et ETA) ne formaient jusqu'au début des années 90 que des cadres de la fonction publique. Ces établissements sont encore des services rattachés aux cadres organiques de leurs Ministères de tutelle. Ils bénéficient d'enseignants de qualité.

L'arrêt des recrutements dans la fonction publique a conduit au quasi-arrêt des cycles de formation initiale à l'ETA comme à l'ENATE. Il en résulte un vieillissement des personnels de l'administration et la non satisfaction d'une demande réelle d'utilisateurs potentiels (vétérinaires, projets, organisations paysannes, comités de développement...) de cadres diplômés. Les autorités tchadiennes ont pris la mesure des conséquences de l'arrêt des formations initiale et considèrent prioritaire leur relance. Raison pour laquelle le Ministère de l'Elevage a lancé, début 2000, un nouveau cycle de formation initiale de technicien d'élevage comptant 50 étudiants.

- Actuellement, d'un point de vue quantitatif, les techniciens qui interviennent en appui au monde rural sont au nombre d'environ 1.300, employés par l'Etat (900), le secteur des ONG (200), les vétérinaires privés (100) et les projets (100). Les Organisations Professionnelles Agricoles n'emploient actuellement pratiquement aucun cadre.

- Dans un contexte de diminution des moyens et de désengagement de l'Etat, les services centraux des Ministères de tutelle n'ont pas su complètement recentrer leurs activités autour des fonctions de conception et de coordination, de réforme des programmes, de définition des profils nécessaires au secteur...

- De manière générale, l'agriculture est restée jusqu'à un récent passé peu considérée. Toutefois, l'objectif premier d'intégration à la fonction publique s'étant peu à peu terni, il n'est pas rare de voir aujourd'hui de jeunes formés se lancer dans des activités agricoles.

3-2 - Objectifs et résultats attendus

Les quatre objectifs principaux du projet sont :

- **Franchir une étape décisive dans le processus de transfert de responsabilités** au profit des populations rurales. S'agissant du sous-secteur de la formation, l'opportunité sera donnée aux producteurs et à leurs organisations, par le biais d'une participation à la gestion paritaire d'un fonds de formation, de devenir les commanditaires effectifs des actions de formation et de **développer des relations contractuelles équilibrées** avec les opérateurs, à un niveau décentralisé. Elle constitue un exemple concret d'application des recommandations du groupe de Neuchâtel (1999). En siégeant aux conseils d'administration des établissements, les représentants des producteurs seront également impliqués dans le pilotage de l'enseignement agricole et de la formation continue.

  Globalement, il est attendu une modification des relations entre acteurs dans le sens d'une plus grande responsabilisation des agriculteurs-éleveurs. En passant du statut de «prête-nom» à celui de «cogestionnaire», le poids des paysans s'affirmera et se traduira par une plus forte exigence quant à la satisfaction de leurs besoins. En fin de projet, la profession agricole devrait pouvoir tenir une place incontournable dans les instances d'orientation et de pilotage des systèmes de formation ;

- **Développer une véritable formation initiale par alternance pour les jeunes ruraux, intégrant les aspects agriculture/élevage, valorisant et améliorant les savoirs paysans.** Cette démarche de formation jouera un rôle déterminant dans le processus de

professionnalisation et de revalorisation du métier d'agriculteur, dont l'exercice ne devrait progressivement plus être considéré comme une fatalité. Une reconnaissance par l'Etat de ce cursus de formation sera recherchée.

Lancée à une échelle déjà significative, mais encore maîtrisable, cette formation, dispensée dans un objectif de projet personnel d'installation permettra, sur la durée du projet, la formation de 400 jeunes. Des échanges avec d'autres initiatives régionales (Association des Collèges Communautaires Agricoles de Bongor par exemple) permettront d'en démultiplier les effets ;

- **Mettre à disposition du développement rural des techniciens qualifiés et polyvalents**, capables de répondre aux attentes du secteur, notamment en privilégiant les fonctions d'animation et de conseil ;

Pour ce faire, différents types de formation seront dispensés, à l'ENATE et à l'ETA, et concerneront :

- La remise à niveau puis la qualification des moniteurs et monitrices des CFPR et, plus globalement, la requalification des agents titulaires ;
- L'ouverture d'un cycle initial de Technicien du Développement Rural ouvert aux personnels des ONG, des organisations paysannes et de leurs représentations ainsi qu'aux agriculteurs éleveurs (formation par unités capitalisables). Ce cycle comprendra trois filières (production ; animation ; conseil de gestion) et le recrutement se fera par concours ;
- La poursuite du cycle ouvert en 2000 à l'ENATE pour la formation initiale des Techniciens d'élevage ;
- La poursuite de la formation de Conducteurs des Travaux Agricoles (CTA), Adjoints Techniques d'Elevage et des Eaux & Forêts (ATEF), en promotion interne ;
- Le développement des formations courtes, centrées sur des besoins précis de la profession agricole, dont bénéficieront des agents d'encadrement et des responsables paysans.

En termes d'effectifs, seront formés sur la durée du projet : 25 Agents des Techniques Agricoles (par remise à niveau des moniteurs des CFPR), 30 Agents Techniques des Eaux et Forêts, 40 Adjoints Techniques d'Elevage, 60 Conducteurs des Travaux Agricoles, 30 Adjoints Techniques des Eaux et Forêts (issus des formations en promotion interne), 60 Techniciens du Développement Rural, 40 Techniciens d'élevage et 400 personnes ayant suivis des stages courts (7 à 10 jours).
Au total, la formation conduira à l'arrivée sur le marché du travail d'environ 100 techniciens du développement rural et à une amélioration du niveau de 200 agents en poste par promotion interne.
Au regard des dispositifs actuellement en place (cf. § Situation de départ), le projet aura donc un impact très significatif en terme d'augmentation de compétences mise à disposition du monde rural.
De même une grande partie des agents intervenant actuellement en appui au monde rural bénéficieront des stages courts mis en place.

Enfin, les relations fonctionnelles entre l'ETA et l'ENATE seront favorisées, en vue d'une plus grande efficacité et d'une plus grande pluridisciplinarité des bénéficiaires des

formations. Cet objectif passera par l'organisation d'échanges entre les équipes pédagogiques et par des interventions, voire des affectations, croisées des enseignants.

- **Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des services publics** qui devront, à partir de l'identification des besoins du sous secteur, exercer un service plus efficace (anticiper, proposer, programmer, suivre, évaluer...), favoriser l'implication des producteurs dans la conduite du secteur et améliorer la gestion des ressources humaines des effectifs de la fonction publique.
  Concrètement, les résultats attendus concernent l'élaboration de plans de formation, la réforme des dispositifs, la définition des contenus des différents cycles de formation et la révision des programmes, la mise en place d'outils de suivi et de pilotage (base de données sur les formations rurales), la capacité à mobiliser des budgets. Une connexion opérationnelle avec les services en charge de la gestion du personnel sera établie.

3-3 - Degré d'implication des bénéficiaires

L'Atelier de réflexion sectorielle sur l'agriculture (janvier 99), les Journées prospectives formations rurales (mars 99) et la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (CSDR de juin 99) ont permis de préciser la stratégie nationale en matière de formation rurale. Le présent projet, qui permettra de contribuer à la mise en application de cette stratégie, répond donc à une demande clairement exprimée par les autorités tchadiennes.

L'Etat, les paysans et, plus largement, les différentes personnes ayant reçu des formations bénéficieront de l'exécution du projet. Tous seront, à leur niveau et y compris financièrement, impliqués dans la mise en œuvre du projet.

- **L'Etat** assurera son rôle d'orientation, de conception et de coordination dans le secteur des formations rurales.
  Il participera financièrement à la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle par l'affectation d'agents aux niveaux des services centraux, des établissements de formation et des CFPR.
  Les personnels des CFPR et de la Cellule Régionale de Coordination (CRC) seront renforcés par l'affectation de compétences en matière d'élevage.
  A l'ETA comme à l'ENATE, des affectations temporaires et réciproques des personnels permettront la réalisation à moindre coût des programmes de formation (en minimisant les vacations) tout en augmentant le caractère pluridisciplinaire des enseignements.
  Par ailleurs l'ETA et l'ENATE continueront à bénéficier des budgets de l'Etat et, pour l'ENATE, de la subvention du Fonds National d'Elevage ;

- **Les paysans** seront directement impliqués au travers de la cogestion du fonds de formation, du pilotage des CFPR et de la participation aux Conseils d'Administration des Etablissements de formation.
  En outre ils prendront à leur charge une part importante des frais relatifs aux formations par alternance (CFPR).
  Plus globalement, toute action menée avec l'appui du fonds de formation fera l'objet d'une participation significative des producteurs ;

- **Les personnes formées** participeront financièrement à la prise en charge des frais de scolarité. Il existe actuellement au Tchad une très forte demande solvable dans ce sens,

qui sera en outre indispensable à l'équilibre financier des établissements qui ne recevront de l'Etat que des budgets limités.

4 - Description du projet

4-1 - Rappels et enseignements tirés des actions passées et en cours, et des évaluations

Le projet FAC 920121 "Appui aux formations rurales" a pris fin en décembre 1996. Il concernait :

- La **mise en place d'une cellule de suivi des boursiers de l'enseignement supérieur**, domiciliée au sein de la DEAFPR du Ministère de l'Agriculture ;

- Le **développement du réseau des dix CFPR des deux Logones et de la Tandjilé** ;

- Un **appui à l'ENATE, à N'Djamena, pour la formation d'Agents techniques d'élevage**.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation qui se traduit par les recommandations suivantes :

- la première composante a permis le suivi de stagiaires dans l'enseignement supérieur destinés à rejoindre les services de l'Etat. **L'évaluation a recommandé que soit précisés les objectifs nationaux en matière de formation rurale** (ce qui a été fait lors de la préparation de la consultation sectorielle de 1999) **et de promouvoir les formations de techniciens** ;

- la seconde composante (appui au CFPR) a indéniablement contribué à la diffusion de techniques agricoles et à l'autopromotion villageoise. **L'évaluation propose de renforcer la participation des associations dans la gestion -y compris financière- des centres et d'élargir l'offre de formation en prenant davantage en compte les pratiques paysannes** ;

- la troisième composante (appui à l'ENATE) a permis la réalisation d'un important travail de conception des programmes et une meilleure prise en compte des secteurs privé et libéral. **L'évaluation propose une réflexion sur le statut de l'établissement afin de renforcer son autonomie de gestion**.

En 1997, une subvention sur FSD de 250 000 francs, **pour le compte de l'Union des associations des CFPR des deux Logone et Tandjilé**, a permis de poursuivre les actions tout en allégeant le dispositif et en impliquant plus fortement les associations dans la gestion courante des centres. Enfin, le principe de cofinancement du dispositif a été mis en œuvre conduisant à une meilleure appropriation des activités (et des infrastructures).
Fin 1999, une nouvelle demande de subvention FSD a été adressée au SCAC par l'Union des Associations des CFPR des deux Logone et Tandjilé. L'implication des producteurs dans le pilotage des centres y sera encore accrue.

Opérationnel depuis juin 1998, le projet FAC 970037 "Appui aux politiques sectorielles agricoles et environnementales" apporte un **appui à la DEAFPR**. Le financement

de ce volet du projet a permis d'aider à **clarifier la politique des formations agricoles, de redéfinir les priorités et les modalités d'intervention**.
De **modestes moyens ont été mobilisés (80 000 francs) pour apporter un appui à l'ETA** qui ne bénéficiait plus d'aucune aide extérieure depuis le début des années 90. Cette aide ponctuelle a été conditionnée à l'élaboration d'un règlement intérieur de l'établissement, à la rationalisation de la gestion du personnel et à l'élargissement de l'offre de formation. Des résultats tangibles ont été obtenus sur chacun de ces trois points.

En matière d'élevage transhumant le Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (démarrage en avril 2000) comporte un volet de formation en faveur des éleveurs transhumants. Sa mise en œuvre permettra d'orienter les programmes de formations.

4-2 - Description du projet

Un comité de pilotage (où les paysans seront représentés) se réunissant de manière semestrielle sera mis en place. La coordination du projet sera assurée par une cellule composée d'un ATD et d'un cadre tchadien.

4-2-1 - Composante 1 : Appui aux formations en milieu rural

Cette composante représente environ 60 % du financement global du projet. Elle concernera principalement les 4 préfectures du Logone Oriental, du Logone Occidental, de la Tandjilé et du Moyen Chari.

Elle concerne, tout d'abord, la cogestion d'un fonds de formation par une structure paritaire dont le statut juridique reste à préciser.
Présidée par un professionnel, elle regroupera des **représentants des producteurs, agriculteurs et éleveurs** (associations des CFPR, autres OPA de la région), des **représentants de l'Etat** (Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement ou de leurs structures déconcentrées) et des **représentants des bailleurs de fonds** qui seront présents tant que les ressources nationales ne permettront pas de prendre en charge la totalité des besoins. Des **représentants des opérateurs de formation et des projets** seront également invités à titre consultatif. La structure restera ouverte et pourra être consultée par des opérateurs (projets, ONG...) régionaux qui souhaitent recueillir son avis pour élaborer et mettre en œuvre leurs programmes. **Le Secrétariat permanent sera assuré dans un premier temps par l'Union des associations** mais sera progressivement élargi à d'autres organisations paysannes à caractère économique. Le Secrétariat recrutera un salarié, sera appuyé par le projet, et un **Volontaire du Progrès** y sera affecté.

Un travail progressif sera mené permettant une implication équilibrée des diverses représentations professionnelles (agriculteurs, agro-éleveurs, éleveurs...). Pour ce faire, le projet bénéficiera des acquis du Projet d'Appui aux Organisations Professionnelles (PAOP) qui intervient dans la zone soudanienne et travaille sur cet aspect de la structuration du monde rural.

Le principe d'utilisation du fonds sera la **contractualisation systématique des actions de formation** avec des opérateurs (qui pourront être éventuellement des OP). Parmi ceux-ci, les CFPR auront un rôle privilégié mais ne seront pas les partenaires exclusifs. Ces formations/animations concerneront des thèmes directement liés aux activités agricoles et d'élevage des bénéficiaires (gestion des récoltes, commercialisation, production,

reconnaissance et défense du métier...) mais devront plus largement répondre aux préoccupations des ruraux dans leur vie quotidienne (gestion du budget, santé, petit commerce...).

Par ailleurs les appuis du projet permettront de :

- Renforcer les compétences des opérateurs de formation, en particulier des CFPR, de la région. Ils pourront bénéficier d'appuis directs visant à renforcer leurs compétences ;
- Renforcer les capacités de l'Union des associations pour l'expression des besoins de formation et les appuyer dans leur action de pilotage des CFPR ;
- Appuyer, dans la préfecture du Moyen Chari, l'organisation des producteurs autour des CFPR à l'instar de ce qui est fait dans les autres préfectures touchées par le projet. Cette action sera grandement facilitée par la présence du PAOP qui intervient dans la région de Sarh.

4-2-2 - Composante 2 : Appui à l'enseignement technique agricole et à la formation continue

Cette composante qui représente environ 20 % du financement concerne l'appui aux établissements de l'ENATE et de l'ETA. Les appuis du projet permettront de :

- Apporter un appui pédagogique pour la conception et la mise en œuvre de modules de formation répondant mieux aux nouveaux besoins du monde rural ;
- Favoriser la politique de communication des établissements vis à vis des paysans et des intervenants du monde rural ;
- Favoriser les relations des écoles et de leurs étudiants avec les futurs utilisateurs de techniciens qualifiés (visites, stages, échanges...) ;
- Favoriser les échanges de compétences entre les établissement et étudier les possibilités d'harmonisation de certaines formations diplômantes ;
- Mettre en place au sein des établissements des outils de gestion performant, contrepartie de l'autonomie que les écoles auront acquises lors de l'établissement de leurs nouveaux statuts instaurant un conseil d'administration au sein duquel les paysans siégeront ;
- Préparer la participation de la profession au sein des Conseils d'administration des établissements ;
- Participer à la réalisation des investissements indispensables (autonomie pour l'eau et l'électricité à l'ETA en particulier).

Un Volontaire du Progrès sera affecté à l'ENATE après le départ du CSN actuel en avril 2000. Par ailleurs un partenariat entre les établissements de formation tchadien et l'Etablissement National d'Enseignement des Sciences Agronomiques de Dijon (ENESAD) sera amorcé pour valoriser le savoir-faire de cet établissement en matière d'ingénierie de formation.

4-2-3 - Composante 3 : Appui aux activités de conception et de coordination

Cette composante qui représente environ 20 % du financement concerne l'appui à la maîtrise d'ouvrage réalisée par les Ministères techniques. Les appuis du projet permettront :

- Une identification des besoins humains nécessaires au secteur rural en terme de métiers ;
- L'élaboration et, pour partie, la mise en œuvre d'un plan de formation des agents des services publics ;
- L'adaptation des référentiels et programmes d'enseignement existants ou à créer ;
- La finalisation et le suivi de bases de données relatives aux offres de formation, aux différents projets intervenant en la matière et au suivi des agents de l'Administration (cette dernière constituant également un outil de pilotage pour les services en charge de la gestion des ressources humaine) ;
- La réalisation de mission de suivi tant par les services centraux que par les services déconcentrés ;
- L'évaluation par les services centraux de leurs services déconcentrés. En particulier, une revue fine de la qualité du dispositif des moniteurs des CFPR permettra de vérifier la capacité des agents à mettre en œuvre la nouvelle approche de responsabilisation des ruraux. Le recrutement de quelques contractuels, salariés des associations ou de l'Union, sera également testé ;
- La participation à la réalisation des investissements aux niveaux centraux et régionaux.

Est également prévu au sein de cette composante **un appui aux Cellules Régionales de Coordination des CFPR de Moundou et de Sarh,** interlocuteur direct de l'Union des associations des deux Logone et Tandjilé, et du Moyen Chari (moyens roulants, équipements de reprographie et de production audio, appui en documentation technique...). Le budget de l'Etat sera également mobilisé et la possibilité d'affecter des agents de l'élevage dans le dispositif CFPR sera étudiée.

La composante trois permettra en outre d'assurer le fonctionnement de la cellule de coordination du projet. Légère et jouissant d'une grande autonomie, celle-ci sera composée d'un assistant technique, d'un cadre tchadien et d'un personnel minimum d'appui. Elle proposera de manière semestrielle ses programmes de travail au comité de pilotage.

4-2-4 - Budget approximatif (en KF)

Le budget ci-dessous, de 7 millions de francs, présenté à titre indicatif, sera précisé lors de l'élaboration du rapport de présentation.

Appui aux formations en milieu rural	Fonds de formation	2.000
	Renforcement capacités Unions	250
	Renforc. capacités opérateurs (dont CFPR)	450
	Secrétariat permanent + organe de cogestion	650
	Missions de suivi et d'évaluation	200
	Divers	350
	TOTAL composante 1	
		3.900
Appui à l'enseignement technique	Investissement ETA et ENATE	800
	Fonctionnement ETA et ENATE	850
	Mission d'appui de l'ENESAD	150
	Divers	100
	TOTAL composante 2	
		1.900
Appui aux activités de conception et de coordination	DEAFPR + DEFRVZ + cellule du MEE	300
	Centres régionaux des CFPR	400
	Cellule de pilotage du projet	400
	Divers	100
	TOTAL composante 3	
		1.200

A ces moyens fournis par le FAC, il convient d'ajouter le poste d'ATD à la cellule de pilotage du projet ainsi que celui du CSN à l'ENATE (en année 1).
Sur titre IV, des bourses de formation des agents en charge de la formation (administration, directeurs d'établissement...) seront également mobilisées.

4-2-5 - Financements nationaux et autres financements

Les financements nationaux qui seront mobilisés, ainsi que ceux qui pourraient être mis à disposition par d'autres bailleurs, ne sont pas à ce stade précisément chiffrés. Ils concernent :

- Les crédits de l'Etat aux budgets des Etablissements publics de formation ;
- Les traitements des agents et cadres impliqués dans les directions, centres régionaux, ainsi que les moniteurs des CFPR ;
- La mobilisation du Fonds d'élevage, en particulier pour l'ENATE ;
- Les cotisations et participations des producteurs formés et des associations de cogestion des CFPR ;
- Les frais de scolarité et de formation payés auprès des établissements par les bénéficiaires ;
- La participation (à négocier) de l'Etat, des organisations de producteurs et d'autres bailleurs de fonds à la constitution du fonds de formation dont le projet s'attachera à étudier les conditions de pérennité.

Il convient également de noter que la Banque Mondiale (BM) envisage de mettre en œuvre un programme important de développement rural comportant un volet d'appui aux formations. On ne sait toutefois pas encore la forme que prendra cet appui.

4-2-6 - Conditionnalités envisageables

Les conditionnalités envisagées concernent :

- La mise en place du comité de pilotage du projet ;
- L'autonomisation, par changement de statut, de l'ETA et de l'ENATE ;
- La présence aux conseils d'administration des établissements de la profession agricole ainsi que d'autres employeurs potentiels ;
- L'accord de principe pour «adapter» (remise à disposition et recrutement de contractuels) le dispositif CFPR en fonction des besoins ;
- L'inscription à la loi de finance des budgets de fonctionnement de l'ENATE et de l'ETA ;
- L'engagement sur la possibilité de mobilisation du fonds élevage ;
- L'acte réglementaire instaurant le fonds de formation, son statut, et respectant les principes décrits plus haut (gestion paritaire, présidence professionnelle notamment).

5 - Risques et suites possibles

5-1 - Risques liés à la complexité et au contrôle de la mise en œuvre du projet

Suite à l'arrêt des recrutements dans la fonction publique, les formations rurales ont connu, au Tchad comme dans d'autres pays, une longue période de léthargie. Avec la consultation sectorielle qui a conduit à une redéfinition du rôle des acteurs, de nouvelles options ont été choisies que le présent projet vise à rendre effectives.

Si, compte tenu des besoins non satisfaits en matière de cadre du développement rural, les enjeux sont particulièrement importants, la mise en pratique des actions dans des cadres concertés nécessitera un long apprentissage des acteurs.

En particulier, l'Administration devra montrer sa volonté de mettre en pratique les nouvelles orientations politiques qui devra se traduire notamment par un nouveau statut des établissements de formation et par des relations plus équilibrées entre ses fonctionnaires et le monde paysan. Les choix politiques effectués devront également se traduire par la mobilisation de financements propres significatifs.

Enfin, les paysans et les éleveurs devront affirmer de manière constructive leur présence au sein des instances de pilotage et de concertation, ce qui, là encore, nécessitera du temps. Ils devront pour cela progresser dans leur organisation afin de gagner en

représentativité et s'impliquer, notamment financièrement, dans la conduite de leur développement. Le projet apportera, auprès d'autres opérations poursuivant cet objectif, sa contribution en la matière.

5-2 - Perspectives après clôture du projet

Les appuis prévus par le présent FAC ont pour principal objectif de démontrer le bien fondé du principe de cogestion dans le secteur des formations rurales. Sur la base des résultats obtenus, on peut s'attendre (i) à une participation croissante des acteurs pérennes (Etat et producteurs), (ii) à une implication future plus forte des partenaires techniques et financiers actuellement très peu présents dans ce domaine, (iii) et à une plus grande efficacité dans l'utilisation des moyens mis à disposition de la formation rurale.

Pour autant, un accompagnement dans la durée de la démarche engagée sera probablement nécessaire et devra être le moment venu discuté sur la base d'une évaluation des actions initiées. Un nouvel appui du MAE, et/ou d'autres partenaires, pourrait être nécessaire pour conforter les actions lancées dans le cadre du projet. La pérennisation du fonds de formation doit notamment être objectif poursuivi par abondement de différents bailleurs.

6 - Modalités de préparation du projet

Sur la base de la présente FPC, le travail et la réflexion avec la partie tchadienne permettront d'affiner les objectifs, les activités et les modes opératoires du projet.

Une mission d'une quinzaine de jour sera demandée pour l'évaluation ex-ante et la finalisation du projet. Le rapport de présentation sera rédigé par le poste avec l'appui de l'assistance technique et en concertation avec les services centraux du MAE. Des réunions périodiques avec les partenaires tchadiens seront organisées.

Le calendrier indicatif est le suivant :

- Présentation de la FPC au Comité d'Examen : mai 2000 ;
- Mission de finalisation : juin 2000 ;
- Rédaction du rapport de présentation : juillet-aout-septembre 2000 ;
- Présentation au Comité Directeur : octobre-novembre 2000.
- Démarrage du projet : décembre 2000.

Annexe 3 - Enquête sur les besoins en formations rurales

Ministère de l'Agriculture
Direction de l'Enseignement Agricole,
des Formations et de la Promotion Rurale

Avril 2000

Recensement des besoins en formation du secteur Développement Rural

Guide d'entretien

1. Identification de l'Institution

Raison sociale : .....
Adresse : .....
Responsable : .....Ancienneté dans l'Institution : ...ans.....
Statut de l'Institution :.....
Public ( ) Para-public ( ) Privé ( ) Date de création .....
Perspectives d'avenir :
Projets à moyen terme- : .....
.....
.....
Projets à court terme : .....
.....
.....

Résultats attendus :
1) : .....
.....
.....
2) .....
.....

Stratégies pour sa mise en œuvre.
.....
.....
.....

2. Ressources humaines - Caractéristiques du personnel

Effectif du personnel par catégorie
.....
.....
.....
.....
.....

Moyenne d'âge par poste Sexe ( )
.....

.....
.....
.....
.....
.....

Formation reçue Lieu Durée Nbre d'agents

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Autres (à préciser)

.....
.....

Exigences des postes actuels ?

.....
.....
.....
.....
.....

Nombre de recrutements envisagés - profils

.....
.....
.....

3. Compétences

Compétences prioritaires pour la structure, acquises par domaines d'activités.

.....
.....
.....

Compétences à faire acquérir suite aux lacunes ,déficit constatés

.....
.....
.....

Fréquence d'auto-évaluation assistée du personnel depuis les 5 dernières années

.....
.....

4. Politique de formation dans l'entreprise

Actions de formation conduite au cours des 5 dernières années.

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Catégorie du personnel concernée

Agents d'exécution ( ) nombre :.....
Cadres moyen ( ) nombre :.....
Cadres supérieur ( ) nombre :.....
Autres à préciser ( ) nombre :.....

Domaines de spécialisation :

.....
.....
.....

Institution partenaire de formation : locale ( ) étrangère ( )
Précisez lesquelles : .....
.....
.....

Programme de formation : A la carte ( ) , Modulaire ( ) ,Longue durée ( )
.....
.....

Sources de financement des formations réalisées :
.....
.....

Effectif formé durant les trois dernières années ( )
Pourcentage de la participation de l'Institution aux coûts (%)
Autres frais récurrents liés à la formation
.....
.....

Projets de formation dans le moyen et court terme
.....
.....
.....

Projets sûrs programmés et budgétisés
.....
.....
.....

Projets incertains

Elaborés et mis en circuit
.....
En cours d'élaboration
.....

5. Type de formation

De courte durée (spécialisation)

.....

.....

De longue durée (formation diplomate, options).

.....

.....

6. Financement de la formation

Frais de formation à l'Ecole Technique d'Agriculture (niveau technicien) : Quel pourrait être votre niveau de participation financière, pour 1 ou plusieurs agents ?

Frais d'enseignement : .....

Frais de logement : .....

Frais de restauration : .....

Autres frais à la charge de l'Institution employeur et/ou l'étudiant (e)

Salaires ( )

Frais médicaux ( )

Frais de stage ( )

7. Ce que vous souhaiteriez ajouter, qui n'a pas été traité dans ce questionnaire (facultatif)

.....

.....

.....

8. Vos observations sur le contenu du questionnaire, ou la méthode utilisée par la DEAFPR et/ou ses enquêteurs pour collecter les informations recherchées. (facultatif)

.....

.....

.....

Annexe 4 – Premiers résultats de l'enquête sur les besoins en formation rurale menée par la DEAFPR.

Besoins en formations rurales recensés											
N°	**Type**	**2**	**3**	**1**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**
1	O						1				
2	G	2	1	5	4				3	1	forêt
3	P				2	3		1			
4	O	4	3		2			1			Environn.
5	G	2		5	4			3	1		agri. durable
6	O	3	2		4			1			
7	G	2	2	5	4						
8	G	1		1	1				1		
9	G		1	2	4		1				agri. durable
10	G	3	3		5				1	1	
11	G	4		1	5			4	2		fruitiers
12	G	3			4				2		
13	O	1	1		1	3					
14	P	2	1				1				
15	O				4						
16	P				2	3					
17	P	3	3		2						
18	O	1		1				1			
19	P	1	1	1		1					
20	O				2			3			
21	O	2			3		1				
22	P							1			
23	P	3			1	2					
24	O	4	4			3		2			
25	P				1						
26	O										
27	G				4	2			1		
28	G		1		1	2	2		1		sols
29	G	2			3			1			Pêche
30	O	2			3			1			
31	O		2		3		2				fruitiers
32	O	2	2		1						informatique
33	O				3	2					
34	P	2	2		3		2	1			
35	O	1	1				1	1			
36	P	1	1		1		1				
37	G	1	1	1						1	
38	O				3			1			
39	O	2	2		3		2				
40	O	1	1				1				forêt
41	O	1	1		1						fruitiers
42	O	1					1				
43	O				1		1	1			Environn.
44	O	1			1	1					forêt
45	O	1	1		1						
46	O	1	1								
Somme		**60**	**38**	**22**	**87**	**22**	**17**	**23**	**12**	**3**	

Perspectives d'embauche				
N°	Type	Embauches diverses	Formation TDR	Embauche TDR
1	O			1
2	G			
3	P			
4	O			1
5	G			
6	O	1 comptable	1	
7	G			
8	G			
9	G		1	
10	G			
11	G			
12	G			
13	O		1	
14	P	3 A.V.B.	1	
15	O	1 agent commercial + 1 secrétaire de direction	1	
16	P			
17	P	10 C.T.A. + 6 A.T.E.F.	1	
18	O			1
19	P			
20	O			
21	O	1 gestionnaire+2 animateurs	1	
22	P		1	
23	P			
24	O			
25	P	2 comptables+2 techniciens forestiers+4 techniciens du G.R.		4
26	O		1	
27	G			
28	G	2 compt.+1 zootech.+1 machi.+1 hydraul.+1 anim.+1 alphab.+1 environn.	1	
29	G			1
30	O	1 technicien+1 environnementaliste+1 sage-femme	1	
31	O	1 mécanicien+1 animatrice+1 secrétaire	1	
32	O			
33	O	4 contrôleurs en gestion (bac+2)+2 superviseurs en gestion (licence)	1	
34	P	1 technicien supérieur	1	
35	O	1 zootechnicien		1
36	P			1
37	G			1
38	O	2 animateurs (volets GUMAC et forge)	1	
39	O	5 animateurs		1
40	O		1	
41	O	2 techniciens supérieurs (aviculture et agriculture)	1	
42	O	2 agents technique+1 animateur	1	
43	O	2 animateurs		1
44	O	1 agronome+1 animatrice		
45	O	1 personne (profil ?)		
46	O	1 zootechnicien+1 technicien agricole	1	
Somme			19	13

Effectif des institutions							
N°	**Type**	**Ingénieur**	**Technicien supérieur**	**Technicien**	**Agent**	**Sans qualification**	**Autres**
1	O			5			
2	G					23	
3	P		5		9	1	
4	O		1				
5	G				2	93	
6	O			2	1		
7	G					16	
8	G					11	
9	G	1					
10	G					54	
11	G					112	
12	G					66	
13	O	1			1		
14	P	2		10	11		
15	O				4		2 gestionnaires
16	P	3	1				
17	P	10	1	1	63		
18	O				4	8	6 enseignants
19	P	2			2	2	
20	O	1	1	2			
21	O	3		1	2	3	
22	P	3	1	4		14	
23	P	5	1	37		6	
24	O						
25	P	17		9			
26	O						
27	G						
28	G						
29	G	1	2			45	
30	O	1	2	1	6		
31	O		1	1	3	6	
32	O		2	1	4	6	
33	O		4	1	4		
34	P	4	2	2		5	
35	O	8	2				
36	P	4	2			10	
37	G						
38	O	1	1		2		
39	O	3			12		
40	O	2			8		
41	O			1		3	
42	O	2	1	1	1	5	
43	O			2	4		
44	O	1	1	1	4		
45	O	2			6	100	
46	O	8	6				
Somme		**85**	**37**	**82**	**153**	**589**	**8**

Part de cofinancement envisagée pour la formation TDR de Bâ-Illi								
N°	**Type**	**Formation**	**Logement**	**Restauration**	**Salaires**	**Frais médicaux**	**Frais de stage**	**Total**
1	O	450 000	20 000	300 000	30 000	20 000	20 000	840 000
2	G							10 000
3	P							
4	O							
5	G							
6	O							
7	G							15 000
8	G							15 000
9	G							5 000
10	G							20 000
11	G							13 000
12	G							10 000
13	O	350 000	60 000	720 000		100 000	65 000	1 295 000
14	P	300 000	42 000	540 000		45 000	50 000	977 000
15	O	175 000	36 000	270 000		25 000	50 000	536 000
16	P							
17	P	250 000	60 000	360 000	400 000	80 000	45 000	1 195 000
18	O	200 000	60 000	300 000	20 000	5 000	15 000	600 000
19	P							
20	O							
21	O	150 000	36 000	180 000	42 000	1 680	75 000	499 800
22	P	250 000	72 000	45 000	700 000	60 000	30 000	1 157 000
23	P							
24	O							
25	P							
26	O	230 000	300 000	300 000		125 000	40 000	995 000
27	G							100 000
28	G							100 000
29	G	70 000						70 000
30	O	150 000						150 000
31	O	100 000						100 000
32	O							
33	O	200 000						200 000
34	P	125 000						125 000
35	O	100 000						100 000
36	P	140 000						140 000
37	G	115 000						115 000
38	O	225 000						225 000
39	O	300 000						300 000
40	O	225 000						225 000
41	O							200 000
42	O	150 000						150 000
43	O							105 000
44	O							
45	O							1 000 000
46	O							75 000
Moyenne		**202 619**	**76 222**	**335 000**	**238 400**	**51 298**	**43 333**	**343 024**

Annexe 5 - Projet d'appui aux CFPR et aux associations des deux Logone et de la Tandjilé

NB : Tous les montants donnés dans les tableaux sont en francs CFA.

Introduction

A l'heure actuelle il existe, sur l'ensemble du Tchad, trente-deux Centres de Formation pour la Promotion Rurale chargés de mettre en œuvre des actions de formation et d'information répondant aux priorités des populations rurales.
Parmi eux, dix centres regroupés dans les deux Logone et la Tandjilé ont un fonctionnement particulier : chaque centre a pour interlocuteur une association de base, composée de délégués mandatés par les villages, et ayant pour rôle de gérer le budget et le personnel mis à disposition par le Ministère de l'Agriculture au niveau des CFPR.
Ces dix CFPR fonctionnent selon le principe des Maisons Familiales Rurales Françaises, à savoir :

- Implication directe des villageois dans la constitution de l'association de base ;
- Pédagogie par alternance permettant la mise en pratique dans le village d'origine avec l'appui des formateurs (suivi des formations pour vérifier l'application sur le terrain) ;
- Responsabilité directe de l'association dans les prises de décision concernant les programmes de formation et les zones concernées chaque année ;
- Regroupement des associations de base en fédération et union pour négocier avec l'Etat et les bailleurs.

Au niveau régional, une Cellule de Coordination des CFPR est basée à Moundou (service déconcentrée de la DEAFPR) pour apporter son appui logistique et pédagogique aux différents centres. Cette cellule est également l'interlocuteur privilégié de l'Union des associations de base de gestion des CFPR.

1 - Description du projet

Le présent projet vise à renforcer les associations de base et leurs représentations (Fédérations et Union) en vue d'accroître leurs capacités à piloter le dispositif actuel. En apportant un appui à la mise en œuvre des formations et en renforçant le rôle des associations dans leurs relations avec les CFPR, le projet entend accélérer le transfert de responsabilité vers les populations rurales, pour une appropriation de leurs outils de formation.

Il s'articulera autour de deux composantes :

- Un appui à la cellule de coordination des CFPR visant à lui permettre de mieux assurer son mandat d'appui auprès des CFPR (moyens roulants, acquisition de matériel pédagogique, organisation de formations) ;
- Un appui aux associations de base, aux trois fédérations et à l'union régionale comprenant principalement une participation aux activités de formation et un appui pour augmenter les capacités d'accueil de certains centres.

2 - Contenu détaillé du projet et détail des investissements

Le coût total du projet est de **95 302 525** FCFA, qui se répartissent de la manière suivante (montants en francs CFA) :

1. INVESTISSEMENT IMMOBILIER: **10 824 500**

Appui aux infrastructures par la construction d'un bâtiment de formation et de logement au CFPR de Dokou, d'un bâtiment dortoir au CFPR de Krim-Krim et la construction d'une salle informatique à la Cellule Régionale de Coordination à Moundou.

2. INVESTISSEMENT MOBILIER: **13 930 000**

2.1 installations techniques et gros outillages: **4 180 000**

L'équipement pédagogique consiste en l'achat de boîtes à images (trois par centres à 65 000 FCFA l'unité), support des différentes formations.

2.2 autres investissements mobiliers: **9 750 000**

Achat de moyens roulants : une mobylette (875 000 FCFA) et un vélo (100 000 FCFA) par centre, pour suivre les stagiaires dans leur village, susciter et encourager les actions de mise en pratique du savoir.

3. FOURNITURES ET CONSOMMABLES: **6 450 000**

Il est prévu un équipement en papeterie pour 85 000 FCFA pas centre (rames papier, blocs notes, craie, carbone) pour permettre la réalisation des sessions, le suivi des stagiaires, l'évaluation des actions et l'enregistrement des activités.
Il est prévu du carburant pour les cyclomoteurs à hauteur de 330 000 FCFA par centre (vingt litres de carburant et un litre de lubrifiant par mois).
Il est prévu des indemnités d'entretien pour les moyens roulants à hauteur de 230 000 FCFA par centre.

4. ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE: **23 269 525**

4.1 formations: **14 208 000**

4-1-1 Concernant la formation à la gestion des membres des associations :

Elle sera faite par le Secrétaire Administratif et Financier (SAF) de l'Union et par un intervenant d'un organisme extérieur (INADES, une ONG tchadienne).
Cette formation va concerner :

- Deux personnes des bureaux de chaque CFPR, afin de leur donner les moyens de gérer les crédits du projet qui leur seront délégués ;
- Quatre personnes de l'Union, qui auront pour tâche de superviser la gestion du projet ;
- Vingt personnes, membres des associations, car il s'avère que c'est un des thèmes de formation les plus demandés (notamment en raison des crédits de campagnes accordées par le Fonds des Nations-Unies pour l'Appui aux Producteurs - FNUAP).

Le programme portera sur les thèmes suivants : analyse et programmation des besoins de fonctionnement et d'investissement, établissement d'un budget prévisionnel, enregistrements comptables, comptabilité et gestion de projet.

		nb participant	px unitaire	total	Participation Locale	participation FSD
En Fédération	déplacement:2/an	20	4 000	160 000		
	alimentation:8j	20	2 500	400 000		
				560 000	176 000	
Total pour les trois sessions				**1 680 000**	**528 000**	**1 152 000**
A l'Union	déplacement: 1/an	24	7 000	168 000		
	alimentation:4j	24	2 500	240 000		
Total				**408 000**	**105 600**	**302 400**
	Forfait formateur extérieur			**288 000**		**288 000**
TOTAL				**2 376 000**	**633 000**	**1 742 400**

Remarque : dans le projet tel qu'il avait été conçu initialement, il n'était pas prévu de ligne de crédit pour un intervenant extérieur. Afin de renforcer les compétences dans ce domaine d'intervention, il sera indispensable de compléter l'intervention du SAF (compétences internes) en faisant appel à un prestataire extérieur. Il a donc été décidé de réduire le nombre de personnes formées au sein des associations à deux personnes par association et d'utiliser la somme ainsi dégagée pour les frais liés à l'intervention d'un formateur extérieur.

4-1-2 Concernant la formation des formateurs :

Pour les mêmes raisons, elle sera faite par le SAF et par un intervenant d'un organisme extérieur (INADES), car seule une minorité de formateurs a pu bénéficier, par le passé, d'une formation à la gestion/comptabilité.
Cette formation a pour objectifs, d'une part d'associer les formateurs à la gestion du projet et d'autre part de renforcer leurs capacités à faire des formations sur ce thème par la suite. Elle va concerner trente-quatre formateurs des CFPR et quatre personnes de l'Union.
Les thèmes abordés concerneront la gestion d'un projet comme celui-ci et des apports méthodologiques permettant de développer des formations dans ce cadre par la suite.
Pour des raisons pratiques, deux sessions seront organisées à Doba et Krim-Krim.

		nb participant	px unitaire	total	participation locale	participation FSD
Session Doba						
	déplacement:4/an	19	5 500	418 000		
	alimentation:16j	19	2 500	760 000		
Total session				**1 178 000**	**334 400**	**843 600**
Session Krim-Krim						
	déplacement:4/an	19	5 500	418 000		
	alimentation:16j	19	2 500	760 000		
Total session				**1 178 000**	**334 400**	**843 600**
Forfait formateur extérieur				**444 000**		**444 000**
TOTAL				**2 800 000**	**668 800**	**2 131 200**

4-1-3 Concernant la formation MFREO :

Il est prévu le venue d'un intervenant des Maisons Familiales de France pour former les formateurs sur deux thèmes :

- "alternance et connaissance du milieu" ;
- "établissement d'un plan de formation".

Pour les formateurs, il est nécessaire d'insister sur l'importance du milieu et du savoir-faire des apprenants : comment faire émerger ces connaissances (découverte du milieu, moyens pédagogiques, structuration d'une formation, animation d'une session) et comment utiliser ces connaissances (organisation pédagogique, utilisation du matériel pédagogique, apport complémentaire "du faire au savoir", suivi au village et mise en pratique).

Pour des raisons pratiques, deux sessions seront organisées à Doba et Krim-Krim. Deux sessions de trois jours pour chaque thème seront organisées pour vingt participants.
Les dépenses pour cette formation se répartissent comme suit :

	durée	**nombre**	**unité**	**TOTAL**
FORMATEUR				
1 intervenant extérieur				
Intervention	20	1	20 000	400 000
dépl. Avion	1	1	600 000	600 000
dépl. Intérieur	1	1	200 000	200 000
Total				**1 200 000**
Session Doba				
session "Plan de formation" 3j / 20p				
nuitées	3	20	2 500	150 000
session "Alternance..." 3j / 20p				
nuitées	3	20	2 500	150 000
Déplacements	1	20	7 000	140 000
Total session Doba				**440 000**
Session Krim Krim				
session "Plan de formation" 3j / 20p				
nuitées	3	20	2 500	150 000
session "Alternance..." 3j / 20p				

nuitées	3	20	2 500	150 000
Déplacements	1	20	7 000	140 000
Total session Krim Krim				**440 000**
Matériel pédagogique				**50 000**
Photocopies				**100 000**
TOTAL				**2 230 000**

4-1-4 Concernant le voyage d'études dans les MFREO :

Le projet initial concernait deux formateurs, qui devaient bénéficier d'une formation pédagogique et échanger sur le savoir-faire du système MFR.
Lors de la dernière rencontre avec le conseil d'administration à Moundou, cette action a été réorientée au profit de deux producteurs-membres, dans un souci de cohérence avec la logique participative des MFR (système de formation ouvert sur la profession, qui participe aux choix et à la gestion des MFR).

Rappelons que le critère majeur d'évaluation de ce projet sera la capacité de la profession à prendre en charge l'avenir du dispositif CFPR.
Les coûts se répartissent comme suit :

Désignation	Quantité	**P.U**	**Total**
visas et passeport	2	100 000	200 000
Déplacement résidence/N'Djamena	4	40 000	160 000
Déplacement avion	2	600 000	1 200 000
Total			**1 560 000**

4-1-5 Concernant la session de formations des producteurs :

Ces formations seront dispensées par les formateurs des CFPR.
Cette session correspond au plan de formation établi par les stagiaires.

On distingue quare publics-cibles :

- Jeunes ruraux : deux promotions de 60 stagiaires par centre ;
- Adultes leaders des groupements : une promotion par centre (20 personnes) ;
- Adultes femmes : deux promotions de 50 stagiaires par centre ;
- Adultes hommes : deux promotions de 60 stagiaires.

Ceci correspond donc à 190 personnes par centre, soit 1900 stagiaires au total.

Les formations se feront par alternance : les jours de formation au CFPR seront accompagnés de semaines de suivi-application dans les villages.
Concernant la formation des jeunes: il y aura seize sessions de six jours, pour trente jeunes à raison de 12 000 FCFA la session (qui correspond à des frais d'intervenants extérieurs, de la profession pour ce qui concerne les formations à la maçonnerie, menuiserie, couture...)
Concernant la formation des adultes, il y aura vingt-quatre sessions de trois jours sur les deux promotions, à raison de 6 000 FCFA la session.

Le coût de ses formations se compose comme suit :

FORMATION DES STAGIAIRES				
	durée	nombre	unité	TOTAL
Jeunes				
formation	6	16	12 000	192 000
intervenant		12	1 500	18 000
total par centre				**210 000**
Adultes				
	3	24	6 000	144 000
total par centre				**144 000**
TOTAL GENERAL				**3 540 000**
Participation: 115 F/jour/stagiaire soit :				
jeunes	((2*8*6)*30*10)*115			3 312 000
adultes	((24*3*30)*10)*115			2 484 000
TOTAL PARTICIPATION				**5 796 000**

4-1-6 Concernant les Assemblées Générales (AG) et les Conseils d'Administration (CA) des organes de gestion :

Ce poste budgétaire permet de satisfaire les objectifs d'appui au renforcement de la structuration du dispositif.

		nb participant	px unitaire	total	participation locale	participation FSD
Associations:						
CA	Alimentation:10/an	25	1 000	2 500 000	2 500 000	-
AG	Alimentation 1/an	100	1 000	1 000 000	1 000 000	-
Total				**3 500 000**	**3 500 000**	**0**
Fédérations						
CA	déplacement: 2/an	12	4 000	288 000	237 600	
	alimentation: 3j	12	2 500	540 000		
AG	déplacement: 1/an	25	4 000	300 000	247 500	
	alimentation: 3j	25	2 500	562 500		
Total				**1 690 500**	**485 100**	**1 205 400**
Union						
CA	déplacement:3/an	25	7 000	525 000	330 000	
	alimentation: 4j	25	2 500	750 000		
AG	déplacement:1/an	50	7 000	350 000	220 000	
	alimentation: 4j	50	2 500	500 000		
Bureau	déplacement: 2/an	10	7 000	140 000	66 000	
	alimentation: 3j	10	2 500	150 000		
				2 415 000	**616 000**	**1 799 000**
TOTAL				**7 605 500**	**4 601 100**	**3 004 400**

4-2. Autres services extérieurs : **4 406 000**

4-2-1 Concernant la coordination et le suivi par la CRC: (rôle de la CRC dans le dispositif) :

La CRC apporte ses compétences en appui à l'Union pour le bon déroulement du projet, c'est à dire pour transférer dans de bonnes conditions les compétences qui étaient de son ressort jusqu'à lors, aux associations. Le personnel de la Cellule va se rendre dans chacun des dix CFPR.
Le système de paiement des formateurs par système de forfait mensualisé a été abandonné au profit d'un paiement "au service fait".

Agents	nb fois/CFPR/an	Dépl (10)	Nuitées	nb nuitées	P.U	Total
Coordinateur	4	40	2	80	7 500	600 000
SAF	2	20	1,2	24	5 000	120 000
Resp CRFI	7	70	1,2	84	5 000	420 000
Resp formation (1)	6	60	1	60	5 000	300 000
Resp formation (3)	2	20	1,8	36	5 000	540 000
Chauffeur	7	70	1,2	84	2 500	210 000
Total						**2 190 000**

4-2-2 Concernant la coordination et le suivi (véhicule de liaison) :

Il est prévu sept déplacement par an dans chaque CFPR. avec le véhicule de liaison de la Cellule Régionale de Coordination. Le calcul est fait sur la base de 225 FCFA/km.
Le montant de cette ligne a été réduit en optimisant les missions, c'est à dire en prévoyant des tournées incluant plusieurs CFPR, sans retour systématique à Moundou.
Les missions de suivi pourront se faire comme suit:

1) Bojdama/ Bodo/ Maïbo Mbaye
2) Tilo/ Nangassou/ Krim-Krim
3) Bere Dabgue/ Kaga Palpaye/ Kaïra
4) Dokou

Ce regroupement a permis d'estimer le nombre de kilomètres et d'établir un forfait à 12 000 km.

nb km	P.U	Total	Apport local	Apport FSD
12 500	225	2 700 000	860 000	**1 840 000**

4-2-3 Concernant le suivi comptable du projet :

La mise en œuvre du projet va entraîner des procédures de gestion assez lourdes, pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un suivi régulier.
D'un commun accord avec les bureaux des différentes associations, il a été décidé de confier cette tâche au Secrétaire Administratif et Financier de la CRC. Celui-ci aura pour mission de tenir toute la comptabilité du projet, de centraliser toutes les données comptables des associations et de l'Union, de procéder à des vérifications (conformité des procédures, conformité au budget prévu...) et de rédiger des rapports financiers.
Il sera l'interlocuteur du SCAC.

Personne ressource	nb jour	Coût unitaire	Total
SAF	24	8 500	204 000
SAF	prime/objectif	100 000	100 000
Secrétaire	18	4 000	72 000
TOTAL			**376 000**

4.3. Missions de courte durée : 4 655 525

4-3-1 Concernant la mission de suivi évaluation conjointe par le SCAC et la DEAFPR :

Il est prévu une mission conjointe, à mi-parcours, avec des représentants de la DEAFPR et du SCAC, pour évaluer le déroulement du projet sur cinq jours.

- 4 nuitées pour un cadre DEAFPR : 36 000
- 4 nuitées pour un chauffeur : 20 000
- carburant (1500 km 17 litres/100 km à 455 FCFA) : 116 025
- pont : 1 500

Total : 173 525

4-3-2 Concernant la mission de suivi gestion du projet par l'Union :

Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités de l'Union et des associations de base. Ainsi, la majeure partie de la gestion du projet est déléguée à l'Union. Il faut donc lui donner les moyens techniques et matériel de se rendre sur le terrain pour un suivi rapproché des activités.

Désignation	**Qté/an/CFPR**	**nuitée**	**P.U**	**nb pers**	**Total**
Déplacement ds les CFPR	3	1	2 500	2	150 000
Désignation	**Qté/an**	**nuitée/dépl**	**nb pers**	**forfait**	**Total**
Réunion cellule de gestion					
Déplacement (Moundou)	8		2	7 000	112 000
nuitées	8	2	2	2 500	80 000
TOTAL					**342 000**

4-3-3 Concernant les indemnités de déplacement des formateurs :

Les formateurs seront amenés à se rendre dans les villages des stagiaires pour programmer les activités (choix des villages, des stagiaires, des thèmes de formation) et pour suivre les sessions de formations. Il a donc été prévu une ligne de crédit pour prendre en charge les frais de déplacement liés à ces missions:

Activité	nb dépl	nb jours	nb formateurs	P.U	Total
Recrutement					
choix village et stagiaire	12	4	4	1 500	72 000
choix thèmes	6	2	3	1 500	54 000
Suivi des formations					
Sessions jeunes	16	3	2	1 500	144 000
Sessions adultes	10	2	2	1 500	60 000
Sessions hommes	7	2	2	1 500	42 000
Sessions femmes	7	2	2	1 500	42 000
TOTAL par centre					**414 000**
TOTAL					**4 140 000**

4-5. Participation locale :

La part d'autofinancement du projet se répartit comme suit :

- Le salaire des formateurs des CFPR mis à disposition pour le projet (Etat) ;
- Les apports des stagiaires au cours des formations ;
- Les apports des associations (ressources propres: cotisations, apport des champs collectif…)

3 - Modalités de mise en œuvre

Ce projet ayant pour objectif d'accélérer le transfert de responsabilités vers les populations, la majeure partie de la gestion du projet est déléguée à l'Union et aux associations de base.
Les décisions d'engagement et de décaissement reviendront au Président et au trésorier de l'Union.

On distingue quatre niveaux de gestion des crédits :

- - gestion directe par le SCAC 18 469 500 ;
- - gestion directe par l'Union 12 634 600 ;
- - gestion par l'Union pour les associations 8 215 000 ;
- - gestion directe par les associations 15 385 400.